

RAPPORT PUBLIC 2016

MONITORING DES MEDIAS :

- + PRESSE ECRITE ET EN LIGNE
- + AUDIOVISUEL



RAPPORT PUBLIC 2016

MONITORING DES MEDIAS :

+ PRESSE ECRITE ET EN LIGNE

+ AUDIOVISUEL



✉ : CSC 01 - 6618 OUAGADOUGOU - 01

📍 : 290, Avenue du 11 Décembre

☎ : +226 50301124

📠 : +226 50301133

✉ : bpcsc@yahoo.fr

🌐 : www.csc.bf

🇸🇳 : BURKINA FASO

SIGLES ET ABBREVIATIONS

A.F.P	Alliance des Forces Progressistes
A.P.L	Alliance pour le Progrès et la Liberté
ADF/RDA	Alliance pour la Démocratie et la Fédération / Rassemblement Démocratique Africain
AJIR	Alliance des Jeunes pour l'Indépendance et la République
ARDI	Alliance pour la Renaissance, la Démocratie et l'Intégration
BENKADI	Regroupement BENKADI
BEOGO-NEERE	Regroupement Indépendant BEOGO-NEERE
BURKINA YIRWA	Burkina Yirwa
C.D.P	Congrès pour la Démocratie et le Progrès
C.D.S	Convention pour la Démocratie Sociale
C.N.A/BF	Congrès des Nations Africaines/Burkina Faso
C.N.C	Conseil National pour le Changement
CADEAUF	Convention pour l'Alternance, la Démocratie et l'Egalité au Faso
CED	Convergence pour l'Emergence et le Développement
CMP	Convergence des Masses Populaires
CO.R.P	Coalition pour la République
COPAC	Conseil du Peuple pour l'Action
CORA/BF	Coalition pour la renaissance artistique au Burkina Faso
CPR/MP	Convergence Patriotique pour la Renaissance/Mouvement Progressiste
CSC	Conseil Supérieur de la Communication
DT	Développement pour Tous
F.D.R	Front Démocratique Républicain
F.F.S	Front des Forces Sociales
FP	Front Progressiste
IBRAF-OIC	Forum des instances de régulation de l'audiovisuel des pays membres de l'Organisation de la coopération islamique
J.C.B	Jeunesse Consciente du Burkina

L'Autre Burkina/PSR	L'Autre Burkina / Parti pour le Socialisme et la Refondation
Le Faso Autrement	Le Faso Autrement
Les Affranchis	Les Affranchis
LIJEF	Ligue des Jeunes pour l'Emploi et la Formation
LIVNOT Burkina	LIVNOT Burkina
M.D.A	Mouvement pour la Démocratie en Afrique
M.P.D	Mouvement du Peuple pour la Démocratie
M.P.J.D	Mouvement Patriotique des Jeunes Démocrates
MACENPOL	Mouvement d'Action Culturelle pour l'Ennoblement de la Politique
MAP	Mouvement Africain des Peuples
MDD	Mouvement pour la Démocratie et le Développement
MLN -BF	Mouvement de Libération Nationale / Burkina Faso
MPB	Mouvement Patriotique du Burkina
MPF	Mouvement Panafricain du Faso
MPP	Mouvement du Peuple pour le Progrès
NAFA	Nouvelle Alliance du Faso
NEERWAYA	Les Indépendants pour le Développement Neerwaya
NI	Nombre d'images
NL	Nombre de lignes
NOU.RA	Regroupement d'indépendants Nouveau Rassemblement
NP	Nombre de pages
NL	Nombre de lignes
NTD	Nouveau Temps pour la Démocratie
O.D.P	Organisation pour la Démocratie et le Progrès
O.D.T	Organisation pour la Démocratie et le Travail
P.D.C	Parti pour le Développement et le Changement
P.D.D	Parti pour le Développement et la Démocratie
P.E.D.N	Parti Ecologiste pour un Développement Nouveau
P.J.D	Parti de la Justice et du Développement
P.N.D.S	Parti National des Démocrates Sociaux

P.P.D	Parti Patriotique pour le Développement
P.P.E/C.N	Parti pour la Protection de l'Environnement/ Conservation de la Nature
P.P.R.N	Parti du Progrès pour le Renouveau National
P.R.D.F	Parti pour la Renaissance de la Démocratie au Faso
P.R.I.T-LANNAYA	Parti Républicain pour l'Indépendance Totale
P.S.U	Parti Socialiste Unifié
P.U.N.D	Parti pour l'Unité Nationale et le Développement
PA.R.I.S	Parti Républicain pour l'Intégration et la Solidarité
PAREN	Parti de la Renaissance Nationale
PBL	Parti Burkina Laafia
PCN	Parti pour la Cohésion Nationale
PDJ	Parti pour la Démocratie et la Jeunesse
PDP/PS	Parti pour la Démocratie et le Progrès/Parti Socialiste
PDS/METBA	Parti pour la Démocratie et le Socialisme/Parti des Bâtisseurs
PNDES	Plan national de développement économique et social
PPRD	Parti pour le Rassemblement et la Démocratie
PRD	Parti pour le Renouveau Démocratique
R.D.E.BF	Rassemblement des Ecologistes du Burkina Faso
R.D.F	Rassemblement des Démocrates pour le Faso
R.D.R	Rassemblement Des Républicains
RDS	Rassemblement pour la Démocratie et le Socialisme
RECIT	Renouveau Citoyen
REFRAM	Réseau francophone des régulateurs de médias
RFI/PJB	Rassemblement des Forces Indépendantes/Parti des Jeunes du Burkina
RIARC	Réseau des Instances Africaines de Régulation de la communication
RPR	Rassemblement des Patriotes pour le Renouveau
SAEC	Société africaine d'études et conseils
TA	Temps d'antenne
TP	Temps de parole

U.N.D.P	Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès
U.P.R	Union Pour la République
UACO	Universités africaines de la communication de Ouagadougou
UBN	Union pour un Burkina Nouveau
UDB/R	Union Démocratique Burkinabè pour la Renaissance
UDS	Union pour le Développement du Sanmatenga
UFP	Union des Forces Progressistes
UNDD	Union Nationale pour la Démocratie et le Développement
UNIC	Union Nationale des Indépendants pour le Changement
UNIR/PS	Union pour la Renaissance/Parti Sankariste
UPC	Union pour le Progrès et le Changement
URDB	Union pour la Renaissance Démocratique du Burkina
UREFA	Union des Révolutionnaires pour le Faso
YAOLEM NEERE	Regroupement d'indépendants YAOLEM NEERE

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
AVANT- PROPOS.....	11
INTRODUCTION.....	13
PREMIERE PARTIE : ACTIVITES DE REGULATION DES MEDIAS	15
CHAPITRE I : ACTIVITES DE REGULATION EN PERIODE ORDINAIRE	17
Section 1 : Gestion des autorisations d'exploitation et des déclarations d'existence	17
Section 2 : Etat des lieux du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias	20
Section 3 : Etat des lieux des atteintes à la loi, à l'éthique et à la déontologie	47
Section 4 : Contentieux.....	60
CHAPITRE II : ACTIVITES DE REGULATION EN PERIODE ELECTORALE.....	62
Section 1 : Actes préparatoires de l'organisation de la couverture médiatique des élections municipales de 2016	62
Section 2 : Analyse des données du monitoring du discours électoral dans les médias	64
Section 3 : Approche critique de l'organisation de la couverture médiatique et de l'animation de la campagne électorale par les acteurs sociopolitiques	109
DEUXIEME PARTIE : ACCOMPAGNEMENT DES MEDIAS	111
CHAPITRE I : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEDIAS ET CADRES D'ECHANGES.....	113
Section 1 : Actions de formation des journalistes	113
Section 2 : Organisation de conférences publiques	115
Section 3 : Réalisation et diffusion des microprogrammes	116
Section 4 : Autres cadres de réflexion et de concertation	117
CHAPITRE II : ACTIVITES DU COMITE TECHNIQUE DE LA CARTE DE PRESSE ET DU LAISSEZ-PASSER.....	121
Section 1 : Point sur le rapport d'activités du deuxième mandat du Comité technique	121
TROISIEME PARTIE : RELATIONS DE COOPERATION	125
CHAPITRE I : ACTIONS DU CSC AU SEIN DES RESEAUX DE COOPERATION.....	127
Section 1 : Au niveau du RIARC	127
Section 2 : Au niveau du REFRAM.....	128
Section 3 : Au niveau de la Plateforme des régulateurs de l'UEMOA et de la Guinée	129
Section 4 : Au niveau de l'IBRAF-OIC	129
CHAPITRE II : AUTRES ACTIONS DE COOPERATION	130
Section 1 : Missions d'échanges d'expériences auprès du CSC	130
Section 2 : Missions d'échanges d'expériences du CSC à l'étranger.....	132

Section 3 : Autres partenariats	134
QUATRIEME PARTIE : GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE.....	137
CHAPITRE I : GESTION ADMINISTRATIVE ET ACTIVITES SOCIALES.....	139
Section 1 : Ressources humaines	139
Section 2 : Assemblées générales et Activités sociales	145
CHAPITRE II : GESTION FINANCIERE.....	146
Section 1 : Ressources financières (gestion du budget ordinaire 2016)	146
Section 2 : Gestion du budget spécial des élections municipales du 22 mai 2016.....	149
CINQUIEME PARTIE : INNOVATIONS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	151
CHAPITRE I : PLAN STRATEGIQUE 2017-2021	153
Section 1 : Les étapes de l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique	154
CHAPITRE II : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	158
Section 1 : Perspectives.....	158
Section 2 : Recommandations	159
CONCLUSION.....	161
TABLE DES MATIERES	163
ANNEXES.....	169

L'année 2016 a été entamée par le Conseil supérieur de la communication avec la perspective majeure de l'organisation de la couverture médiatique des élections municipales du 22 mai. L'importance de ces élections doit être rattachée à l'esprit de celles couplées présidentielle et législatives du 29 novembre 2015, consécutives à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. Ces élections municipales devaient parachever l'architecture institutionnelle de l'Etat de droit.

Incontestablement, un nouvel environnement sociopolitique a émergé des événements qui ont marqué l'histoire récente de notre pays. Il est caractérisé par :

- de fortes interpellations citoyennes sur la qualité de la gouvernance démocratique ;
- les exigences d'une plus grande rigueur dans la gestion des affaires publiques.

C'est dans cet environnement marqué par de nouvelles espérances que le Conseil supérieur de la communication a inscrit son action en 2016.

Au-delà de tout satisfecit facile, je pense modestement que la moisson du CSC a été abondante à travers un ensemble d'innovations importantes, appelées à s'inscrire dans la durée, notamment avec l'élaboration et l'adoption d'un plan stratégique qui couvre la période 2017-2021.

Outil de pilotage arrimé au Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et à la philosophie du budget programme, ce plan incarne toutes les ambitions du Conseil supérieur de la communication pour la période de référence.

A l'œuvre remarquable de mes prédécesseurs, traduite par l'ancrage institutionnel, j'ai voulu, sous l'éclairage avisé de mes collègues du Conseil, ajouter de la terre à la terre, en mettant le cap sur le développement institutionnel.

Nathalie SOME

Présidente du CSC

Commandeur de l'Ordre National

INTRODUCTION

La production d'un rapport public annuel à l'attention du Président du Faso est une exigence de la loi. Ceci ressort des dispositions de l'article 16 de la loi organique N°015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication.

Les activités du CSC en 2016 se sont focalisées sur la perspective de l'organisation de la couverture médiatique des élections municipales du 22 mai. Ainsi, après les élections couplées présidentielle et législatives du 29 novembre 2015, l'institution a dû faire face à une nouvelle échéance électorale.

Tenant compte des spécificités de ce scrutin marqué par son caractère local, le Conseil supérieur de la communication a bâti sa stratégie dans l'optique de faire jouer aux médias privés un rôle prépondérant ; ce dont ils se sont acquittés, à la satisfaction de tous.

L'action des médias publics qui, ont développé de belles initiatives en adéquation avec les exigences de leur mission, mérite d'être soulignée et félicitée.

Au bilan, les innovations introduites par le Conseil Supérieur de la communication dans l'organisation de la couverture médiatique des élections du 22 mai 2016, marquées notamment par la réalisation d'émissions sur la décentralisation, ont été saluées par l'ensemble de la classe sociopolitique nationale.

Au-delà et à côté des tâches liées à ces élections, le Conseil supérieur de la communication a développé d'autres initiatives dont une campagne d'éducation aux médias matérialisée par :

- la réalisation et la diffusion de microprogrammes de sensibilisation sur l'usage des réseaux sociaux ;

- l'organisation de conférences publiques sur les interactions entre médias et citoyenneté ;
- la formation de professionnels des médias dans les régions.

Le monitoring courant des médias, les sessions du Conseil, la gestion administrative et financière ont constitué le reste des activités du Conseil supérieur de la communication au cours de l'année de référence.

Par ailleurs, l'une des innovations remarquables du Conseil supérieur de la communication en 2016 a été l'élaboration et l'adoption de son plan stratégique 2017-2021.

Si les précédents collèges ont engrangé d'importants résultats dans leurs bilans respectifs, c'est la première fois que l'instance nationale de régulation des médias inscrit son action dans une vision à court, moyen et long termes.

Ce plan a été adopté dans un contexte où le référentiel du développement économique, social et culturel du Burkina Faso est désormais le PNDES.

Par ailleurs, la gestion des grands projets de l'Etat reposant sur les budgets programmes à compter de l'année 2017, le plan stratégique du CSC qui ne pouvait l'occulter s'inscrit dans cette philosophie.

Le présent rapport met en évidence l'essentiel des activités menées par le Conseil supérieur de la communication en 2016, et débouche sur des perspectives et des recommandations.



ACTIVITES DE REGULATION DES MEDIAS

CHAPITRE I : ACTIVITES DE REGULATION EN PERIODE ORDINAIRE

Section 1 : Gestion des autorisations d'exploitation et des déclarations d'existence

Le CSC a, durant l'année 2016, examiné plusieurs demandes d'autorisation d'exploitation de fréquences et reçu des dossiers de déclaration d'existence d'organes de presse et d'agences de publicité.

Paragraphe 1 : Octroi d'autorisations d'exploitation de fréquences

L'attribution des fréquences aux personnes morales de droit public se fait hors appel à candidatures. Il en est de même pour les médias internationaux, sous réserve du respect du principe de la réciprocité.

L'examen des demandes a permis l'octroi de fréquences à la *RTB*, à la commune de Dori et à la radio *Médi1* du Maroc.

Les fréquences relais attribuées à la *RTB* sont réparties dans les localités ci-après :

Localités	Fréquences
Orodara	88.1 MHZ
Boulsa	88.9 MHZ
Diapaga	89.5 MHZ
Ouahigouya	91.1 MHZ
Kompienga	91.4 MHZ
Gaoua	103.2 MHZ
Kaya	103.2 MHZ

La commune de Dori a été attributaire de la fréquence **87.9MHz** pour exploitation.

Par ailleurs, la fréquence 90.3MHz a été attribuée à la radio internationale *Médi1* du Maroc pour exploitation à Ouagadougou.

Le CSC a également autorisé l'occupation de l'espace audiovisuel à deux sociétés de rediffusion de programmes audiovisuels à péage que sont *SatVision* et *NumériSat*. Des conventions ont été signées à cet effet.

L'instance de régulation a, en outre, procédé au renouvellement des conventions de 29 médias audiovisuels privés. La cérémonie de signature s'est tenue le 22 décembre 2016 au siège du CSC (cf. Annexe).

Paragraphe 2 : Déclaration d'existence

Conformément à ses attributions, le CSC reçoit copie des déclarations d'existence des organes de presse et des agences de publicité. Durant l'année 2016, la réception par l'institution des déclarations d'existence se présente comme suit :

- vingt quatre (24) déclarations d'existence d'organes de presse en ligne¹ dont une Web Télé « CULTURDEV TV » ;
- deux (02) déclarations d'organes de presse écrite à savoir "Sciences-Campus Info" et " Le 226 Magazine" ;
- quatre (04) agences de publicité : « Alpha Oméga Services Burkina Faso » (AOSBF), Opportunity, Flash Reflets, Eden Communication.

Paragraphe 3 : Examen des bilans financiers et moraux des médias audiovisuels privés

Le suivi du fonctionnement des médias constitue un aspect indispensable de la régulation courante. Il s'est fait à travers l'analyse des bilans financiers et moraux des médias audiovisuels, toutes typologies confondues, et cela conformément aux conventions de concession de service public. En effet, les conventions obligent les médias audiovisuels privés à transmettre au CSC, au plus tard le 30 juin de l'année en cours, le bilan moral et financier de l'année précédente.

Pour l'année 2016, sur cent soixante-dix-neuf (179) médias audiovisuels privés concernés par cette obligation, seulement soixante-quatre (64) d'entre eux ont transmis

¹ Voir annexe 5

leurs rapports, soit un taux de 35%. Trente et un (31) médias audiovisuels privés ont respecté les délais de dépôt, et trente-trois (33) ont déposé leurs rapports hors délais. Comparativement à l'année 2015, le taux qui était de 41% a connu une baisse du fait du non-respect de l'obligation conventionnelle par bon nombre de promoteurs.

L'attention de ces médias a été attirée sur la nécessité de respecter leurs obligations conventionnelles.

L'analyse des différents bilans parvenus au Conseil fait ressortir des efforts consentis par la plupart de ces médias pour la production des émissions de développement et la formation du personnel. Cependant beaucoup reste à faire. Ces médias connaissent pour la plupart des difficultés liées à la formation du personnel et aux dépenses de fonctionnement. En outre, les charges d'exploitation induites notamment par les redevances de l'ARCEP et du BBDA demeurent pesantes.

Le Conseil supérieur de la communication a, une fois de plus, durant l'année 2016, rempli sa mission de régulation de la communication au public. Les activités de l'institution ont porté non seulement sur les autorisations d'exploitation de fréquences radioélectriques, les déclarations d'existence mais aussi sur le monitoring des médias.



▲ Signature de convention le 22 décembre 2016 : échange de parapheurs avec le promoteur de la Radio Ouaga FM

Section 2 : Etat des lieux du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias

Le monitoring des médias permet de mettre en évidence, entre autres, les paramètres de la régulation de la communication dont le pluralisme et l'équilibre de l'information.

La collecte des données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information a porté sur trente-neuf (39) médias répartis comme suit :

- treize (13) médias audiovisuels (04 médias publics et 09 médias privés) ;
- dix-huit (18) organes de presse écrite (01 public et 17 privés) ;
- huit (08) organes de presse en ligne.

Paragraphe 1 : Données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information dans la presse écrite

Les journaux observés sont au nombre de dix-huit (18) :

- six (6) quotidiens : *Sidwaya*, *Le Quotidien*, *Le Pays*, *L'Observateur Paalga*, *Le Soir*, *L'Express du Faso*.

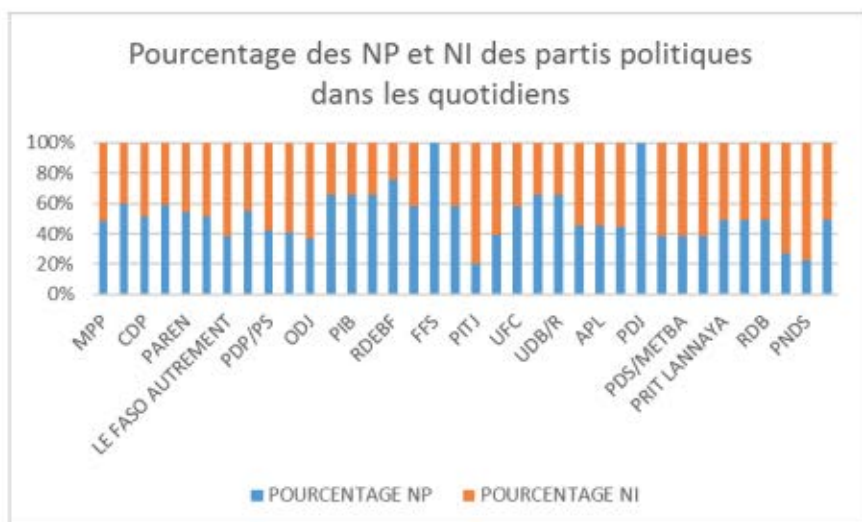
Les journaux *Le Quotidien* et *Le Soir* ont été observés durant le premier trimestre de l'année (janvier à mars).

- huit (08) hebdomadaires : *Bendré*, *le Journal du Jeudi (JJ)* et *L'Opinion*, *L'Observateur Dimanche*, *Sidwaya Sport*, *Votre Santé*, *Evasion*, *L'observation* du journal *Bendré* a commencé à partir de mi-septembre tandis que celle de JJ s'est arrêtée en août ;
- deux (2) bimensuels : *L'Événement* et *Le Reporter*.
- un (01) mensuel : *L'Etendard* ;
- un (01) bimestriel : *Fasozine*

A. Classement des partis politiques en fonction du nombre de pages occupées dans les quotidiens

RANG	ACTEURS POLITIQUES	Nombre de pages	POURCENTAGE NP	Nombre d'images	POURCENTAGE NI
1 ^{er}	MPP	86 2/3	39,55%	178	42,28%
2 ^e	UPC	35 2/5	16,15%	46	10,93%
3 ^e	CDP	32 1/2	14,83%	59	14,01%
4 ^e	UNIR/PS	13 2/3	6,24%	18	4,28%
5 ^e	PAREN	9 2/5	4,29%	15	3,56%
6 ^e	NAFA	6 4/7	3,00%	12	2,85%
7 ^e	LE FASO AUTREMENT	5 1/2	2,51%	17	4,04%
8 ^e	NTD	4 3/7	2,02%	7	1,66%
9 ^e	PDP/PS	2 2/3	1,22%	7	1,66%
10 ^e	AJIR	2 1/2	1,14%	7	1,66%
11 ^e	ODJ	2 1/6	0,99%	7	1,66%
12 ^e	ADF/RDA	2	0,91%	2	0,48%
13 ^e	PIB	2	0,91%	2	0,48%
14 ^e	PPRD	2	0,91%	2	0,48%

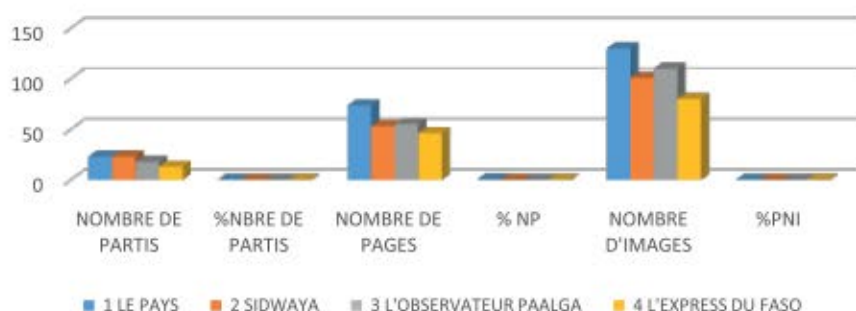
15 ^e	RDEBF	1 2/3	0,76%	1	0,24%
16 ^e	BURKINA YIRIWA	1 1/2	0,68%	2	0,48%
17 ^e	FFS	1 1/2	0,68%	0	0,00%
18 ^e	L'Autre Burkina /PSR	1 1/2	0,68%	2	0,48%
19 ^e	PITJ	1 1/2	0,68%	11	2,61%
20 ^e	UBN	1	0,46%	3	0,71%
21 ^e	UFC	1 1/2	0,68%	2	0,48%
22 ^e	PARIS	1	0,46%	1	0,24%
23 ^e	UDB/R	1	0,46%	1	0,24%
24 ^e	URD/MS	8/9	0,40%	2	0,48%
25 ^e	APL	8/9	0,40%	2	0,48%
26 ^e	RDS	6/7	0,39%	2	0,48%
27 ^e	PDJ	3/4	0,34%	0	0,00%
28 ^e	ODT	2/3	0,30%	2	0,48%
29 ^e	PDS/METBA	2/3	0,30%	2	0,48%
30 ^e	UPR	2/3	0,30%	2	0,48%
31 ^e	PRIT LANNAYA	1/2	0,23%	1	0,24%
32 ^e	CDS	1/2	0,23%	1	0,24%
33 ^e	RDB	1/2	0,23%	1	0,24%
34 ^e	RPR	2/5	0,18%	2	0,48%
35 ^e	PNDS	1/6	0,07%	1	0,24%
36 ^e	UREFA	1/2	0,23%	1	0,24%
TOTAUX		219 1/8	100,00%	421	100,00%



B. Classement des quotidiens au prorata du nombre de couvertures médiatiques des activités des partis politiques

RANG	ORGANES	NOMBRE DE PARTIS	%NBRE DE PARTIS	NOMBRE DE PAGES	% NP	NOMBR E D'IMAGE S	%PNI
1 ^{er}	LE PAYS	23	29,87%	73 2/5	32,21%	130	30,88%
2 ^e	SIDWAYA	23	29,87%	53	23,26%	101	23,99%
3 ^e	L'OBSERVATEUR PAALGA	18	23,38%	55 1/4	24,25%	110	26,13%
4 ^e	L'EXPRESS DU FASO	13	16,88%	46 1/5	20,28%	80	19,00%

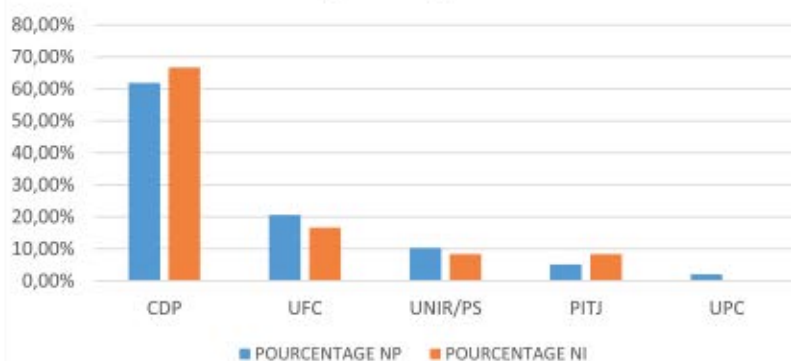
Classement des quotidiens suivants le nombre de partis politiques dont les activités ont été couvertes



C. Classement des partis politiques dans les périodiques (hebdomadaires et bimensuels)

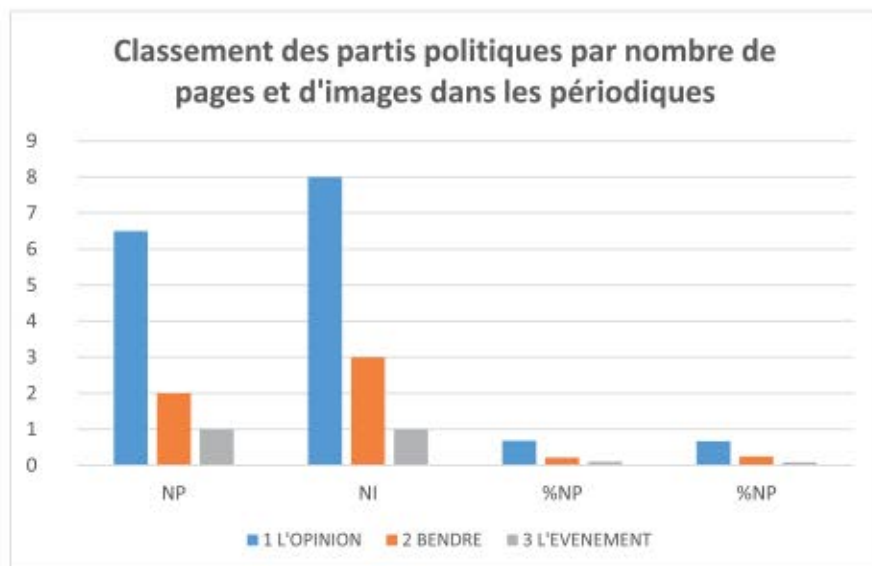
RANG	ACTEURS POLITIQUES	NOMBRE DE PAGES	POURCENTAGE NP	NOMBRE D'IMAGES	POURCENTAGE NI
1 ^{er}	CDP	6	61,85%	8	66,67%
2 ^e	UFC	2	20,61%	2	16,67%
3 ^e	UNIR/PS	1	10,30%	1	8,33%
4 ^e	PITJ	1/2	5,15%	1	8,33%
5 ^e	UPC	1/5	2,06%	0	0,00%

Classement des partis politiques dans les périodiques



D. Classement des périodiques suivant le nombre de pages et d'images accordé aux partis politiques

RANG	ORGANES	NP	%NP	NI	%NI
1 ^{er}	L'OPINION	6 1/2	68,42	8	66,66
2 ^e	BENDRE	2	21,05	3	25
3 ^e	L'EVENEMENT	1	10,52	1	8,33



E. Statistiques sur le pluralisme et l'équilibre de l'information par organe

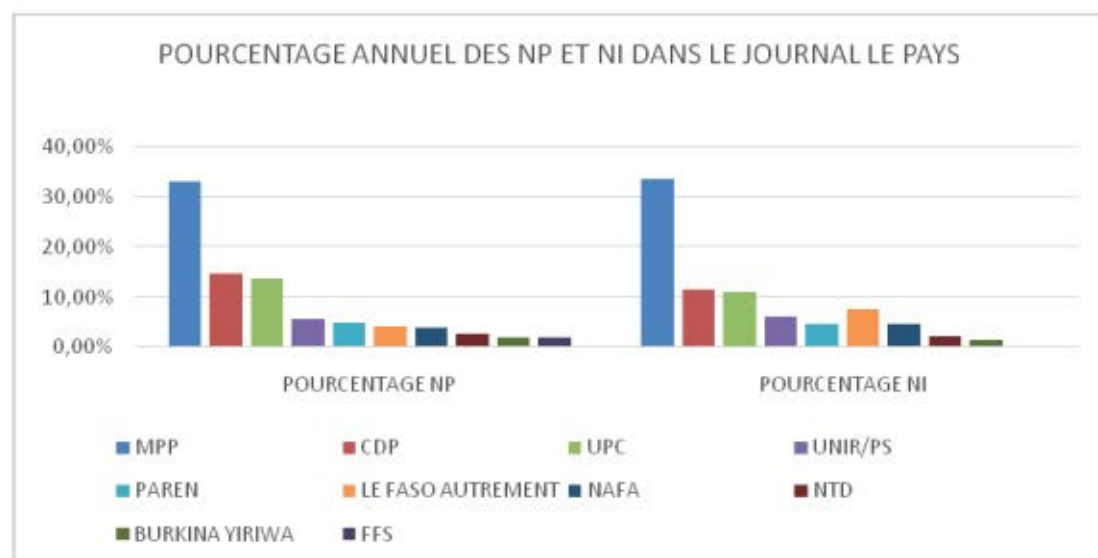
1. Les quotidiens

a) *Le Pays*

Le Pays a consacré 73 et 2/5 de pages, et 130 illustrations à 23 partis politiques. Le classement des 10 premiers partis donne ce qui suit :

Rang	Partis Politiques	Nombre de pages	Pourcentage	Nombre d'images	Pourcentage
1 ^{er}	MPP	24 1/4	33,02%	44	33,72%
2 ^e	CDP	10 7/8	14,82%	15	11,49%

3 ^e	UPC	10 1/6	13,85%	14,5	11,11%
4 ^e	UNIR/PS	4 1/5	5,73%	8	6,13%
5 ^e	PAREN	3 3/5	4,88%	6	4,60%
6 ^e	LE FASO AUTREMENT	3	4,09%	10	7,66%
7 ^e	NAFA	2 5/6	3,86%	6	4,60%
8 ^e	NTD	2	2,61%	3	2,30%
9 ^e	BURKINA YIRWA	1 1/2	2,04%	2	1,53%
10 ^e	FFS	1 1/2	2,04%	0	0,00%

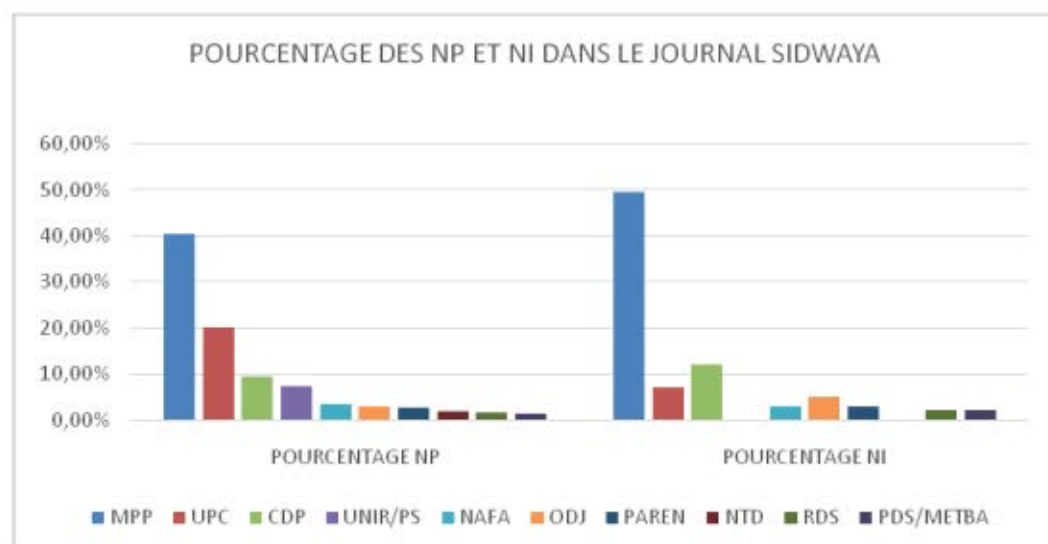


b) Sidwaya

Sidwaya a couvert les activités de 23 partis politiques avec un total de 53 pages et 101 illustrations.

Le classement des 10 premiers partis donne ce qui suit :

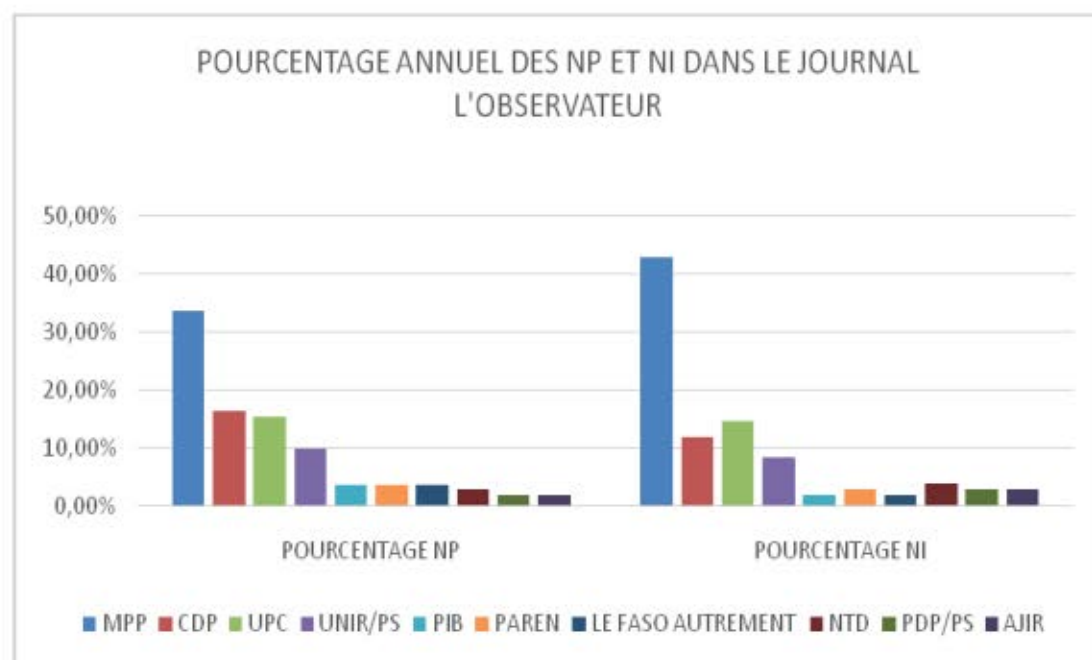
Rang	Partis Politiques	Nombre de pages	Pourcentage	Nombre d'images	Pourcentage
1 ^{er}	MPP	21 2/5	40,42%	50	49,50%
2 ^e	UPC	10 4/7	19,98%	7	6,93%
3 ^e	CDP	5	9,50%	12	11,88%
4 ^e	UNIR/PS	3 4/5	7,18%	0	0,00%
5 ^e	NAFA	1 5/6	3,46%	3	2,97%
6 ^e	ODJ	1 1/2	2,83%	5	4,95%
7 ^e	PAREN	1 1/3	2,52%	3	2,97%
8 ^e	NTD	1	1,89%	0	0,00%
9 ^e	RDS	6/7	1,62%	2	1,98%
10 ^e	PDS/METBA	2/3	1,26%	2	1,98%



c) L'Observateur Paalga

Ce journal a couvert les activités de 18 partis politiques avec 55 1/4 pages écrites et 110 illustrations.

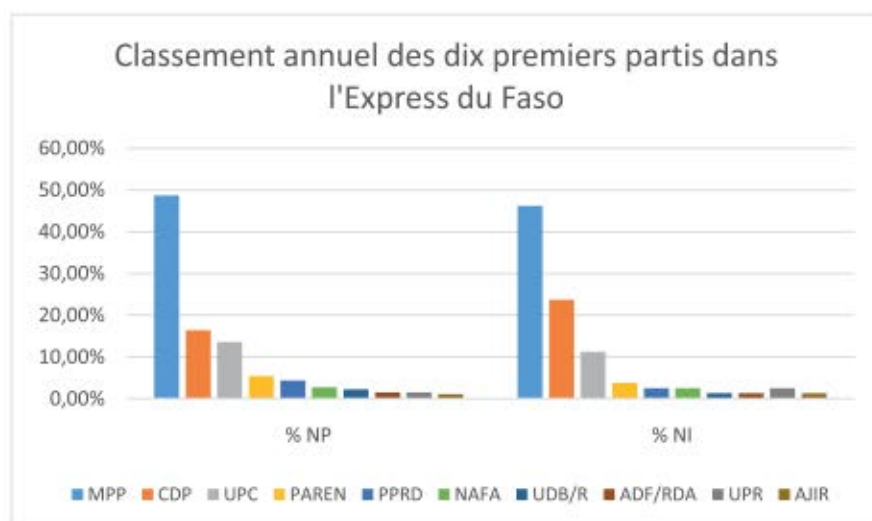
Rang	Partis Politiques	Nombre de pages	Pourcentage	Nombre d'images	Pourcentage
1 ^{er}	MPP	18 1/2	33,56%	47	42,73%
2 ^e	CDP	9	16,20%	13	11,82%
3 ^e	UPC	8 2/5	15,24%	16	14,55%
4 ^e	UNIR/PS	5 3/7	9,81%	9	8,18%
5 ^e	PIB	2	3,62%	2	1,82%
6 ^e	PAREN	2	3,62%	3	2,73%
7 ^e	LE FASO AUTREMENT	2	3,62%	2	1,82%
8 ^e	NTD	1 1/2	2,72%	4	3,64%
9 ^e	PDP/PS	1	1,81%	3	2,73%
10 ^e	AJIR	1	1,81%	3	2,73%



d) L'Express du Faso

Ce quotidien a ouvert ses colonnes à 13 partis politiques avec 46 1/5 pages, et 80 illustrations. Le classement des 10 premiers partis politiques est le suivant :

Rang	Partis Politiques	Nombre de pages	Pourcentage	Nombre d'images	Pourcentage
1 ^{er}	MPP	22 ½	48,69%	37	46,25%
2 ^e	CDP	7 3/5	16,42%	19	23,75%
3 ^e	UPC	6 ¼	13,53%	9	11,25%
4 ^e	PAREN	2 ½	5,41%	3	3,75%
5 ^e	PPRD	2	4,33%	2	2,50%
6 ^e	NAFA	1 ¼	2,71%	2	2,50%
7 ^e	UDB/R	1	2,17%	1	1,25%
8 ^e	ADF/RDA	2/3	1,52%	1	1,25%
9 ^e	UPR	2/3	1,52%	2	2,50%
10 ^e	AJIR	½	1,08%	1	1,25%



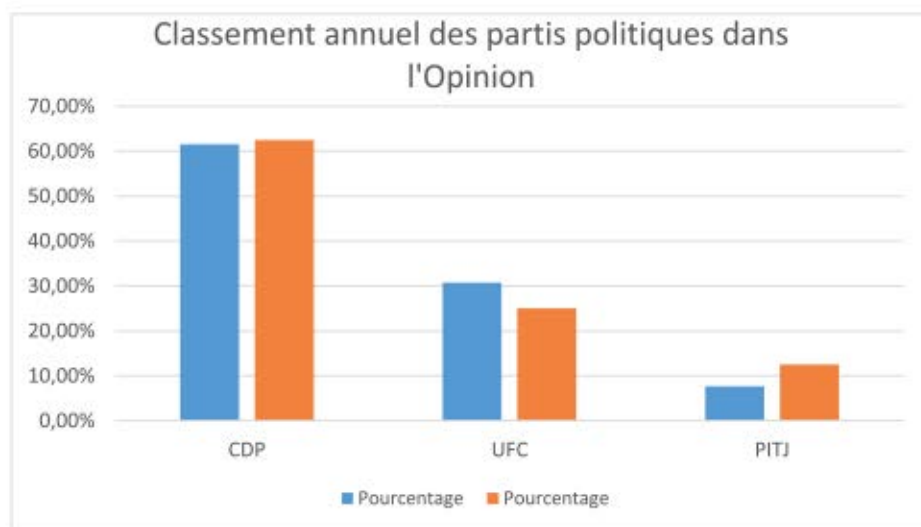
2. Données sur le Pluralisme et l'équilibre dans les périodiques

L'observation a porté sur onze journaux au cours de l'année 2016 : *Bendré*, *L'Opinion*, *le Journal du Jeudi*, *Le Reporter*, *L'Événement*, *Evasion*, *L'Observateur Dimanche*, *Sidwaya Sport*, *Votre santé*, *l'Étendard* et *Fasozine*. Il est à noter que trois journaux sur 11 ont traité l'information politique. Il s'agit de *L'Événement*, de *L'Opinion* et de *Bendré*.

a) *L'Opinion*

Ce journal a ouvert ses colonnes à 3 partis politiques avec 6 ½ pages et 8 illustrations dans ses colonnes.

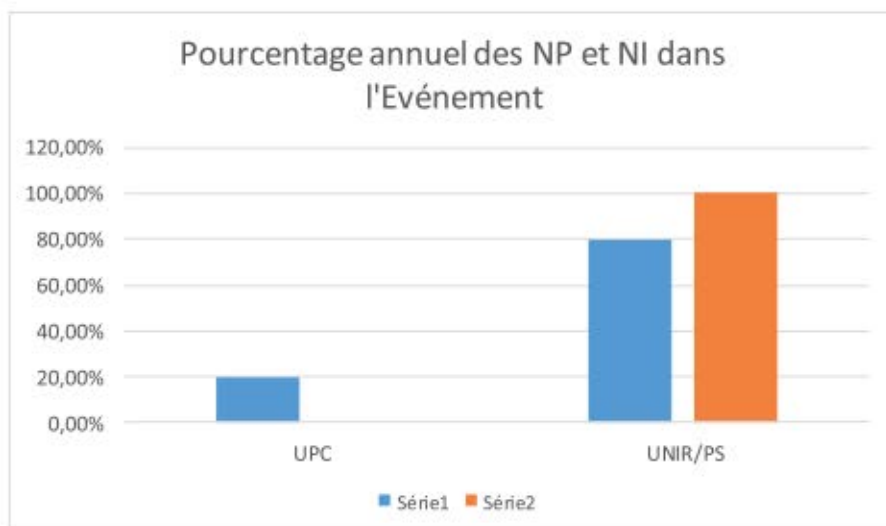
Rang	Partis Politiques	Nombre de pages	Pourcentage	Nombre d'images	Pourcentage
1 ^{er}	CDP	4	61,54%	5	62,50%
2 ^e	UFC	2	30,77%	2	25,00%
3 ^e	PITJ	1/2	7,69%	1	12,50%



b) L'Évènement

L'Évènement a couvert les activités de 2 partis politiques avec 1 page et 1 illustration.

Rang	Partis Politiques	Nombre de pages	Pourcentage	Nombre d'images	Pourcentage
1 ^{er}	UPC	1/5	20,00%	0	0,00%
2 ^e	UNIR/PS	4/5	80,00%	1	100,00%



c) Bendoré

Ce journal a couvert les activités d'un seul parti à savoir le CDP (observation faite à partir de septembre)

Rang	Parti Politique	Nombre de pages	Pourcentage	Nombre d'images	Pourcentage
1 ^{er}	CDP	2	100,00%	3	100,00%

F. Observations générales sur la presse écrite

De l'observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information pour l'année 2016, on retiendra que :

- Trente-six (36) partis politiques ont bénéficié de la couverture médiatique de leurs activités, soit au total 227, 3/4 de pages et 421 illustrations dans les quotidiens et 9, 1/2 pages et 09 images dans les périodiques ;
- *Le Pays* et *Sidwaya* sont les quotidiens qui ont le plus ouvert leurs colonnes aux partis politiques, soit 23 par organe ;
- *L'Observateur Paalga* occupe la troisième place en termes de nombre de partis politiques (18 partis politiques) dont les activités ont été couvertes.
- Il est suivi de *L'Express du Faso* (13 partis politiques).
- trois journaux ont cessé de paraître dans le dernier trimestre de l'année : il s'agit de *JJ*, de *L'Opinion* et *Le Soir*.

Paragraphe 2. Données relatives au pluralisme et à l'équilibre de l'information au niveau des médias audiovisuels

A. Les médias audiovisuels publics

Les médias audiovisuels observés sont :

- *RTB/Télé* ;
- *RTB/Radio* ;
- *RTB2/Télé Bobo* ;
- *RTB2/Radio Bobo*.

La mise en œuvre du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information au niveau de l'audiovisuel s'évalue à travers la sommation des statistiques de temps d'antenne (TA) et de temps de parole (TP) obtenus par chaque acteur sociopolitique dans les médias.

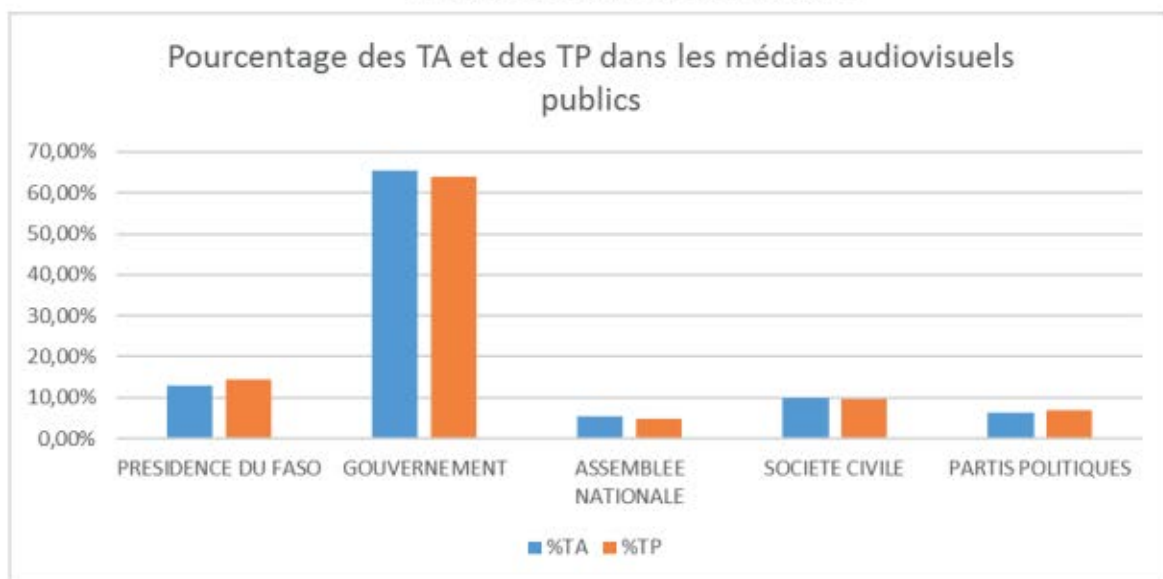
Les acteurs pris en compte dans l'observation sont : la Présidence du Faso, le Gouvernement, l'Assemblée nationale, la Société civile, les partis ou formations politiques.

1. Etat du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias audiovisuels publics

a) Tableau synthèse des TA & TP obtenus par les acteurs sociopolitiques dans les médias audiovisuels publics

MEDIAS	RTB/TELE		RTB2/TELE		RTB/RADIO		RTB2/RADIO		TOTAUX			
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	%TA	%TP
ACTEURS												
PRESIDENCE DU FASO	19:55:04	08:57:08	00:44:16	00:18:21	08:06:57	03:05:39	02:10:41	00:47:19	30:56:58	13:08:27	12,80%	14,47%
GOUVERNEMENT	65:09:27	19:44:02	20:59:53	11:21:29	41:53:57	16:33:04	29:54:02	10:21:07	157:57:19	57:59:42	65,33%	63,87%
ASSEMBLEE NATIONALE	08:32:03	02:20:07	01:04:11	00:41:42	02:32:19	00:54:31	01:16:38	00:30:24	13:25:11	04:26:44	5,55%	4,90%
SOCIETE CIVILE	09:46:30	02:46:33	04:28:35	02:41:16	06:27:48	01:57:41	03:21:07	01:22:34	24:04:00	08:48:04	9,95%	9,69%
PARTIS POLITIQUES	05:54:03	01:40:08	02:10:47	01:33:53	05:24:08	02:23:57	01:54:10	00:47:10	15:23:08	06:25:08	6,36%	7,07%
TOTAL	109:17:07	35:27:58	29:27:42	16:36:41	64:25:09	24:54:52	38:36:38	13:48:34	241:46:36	90:48:05	100,00%	100,00%

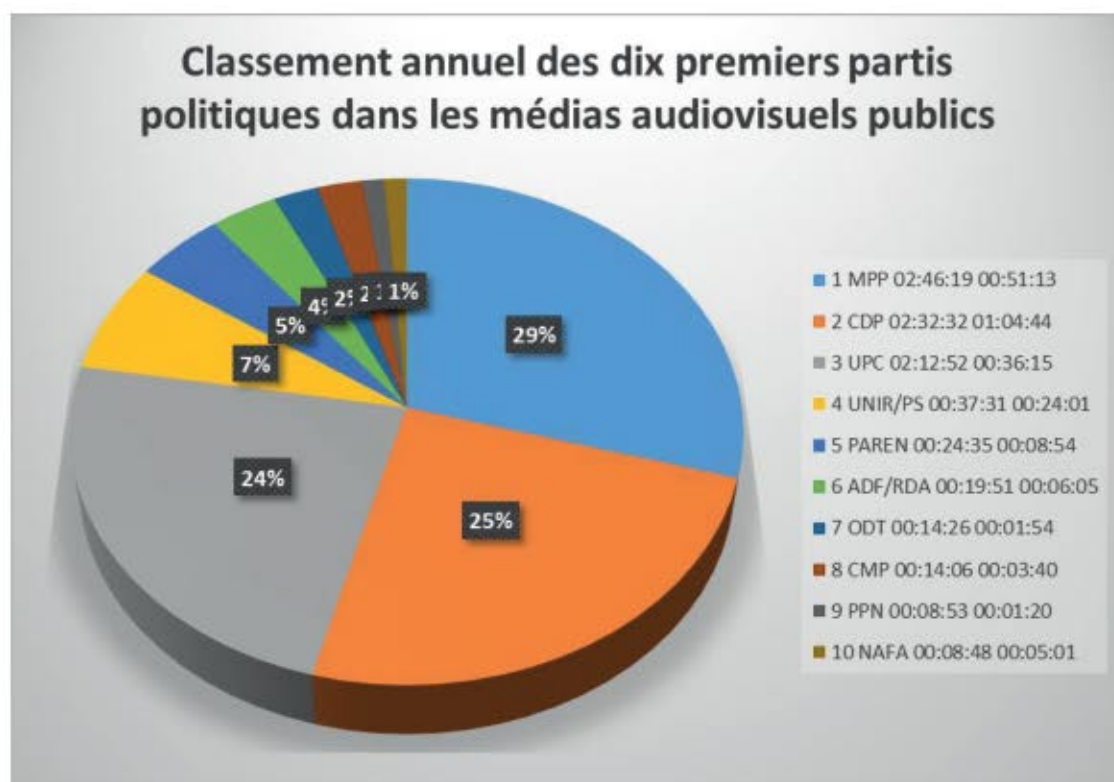
b) Représentation graphique des TA et TP des acteurs sociopolitiques dans les médias audiovisuels publics



c) Tableau de synthèse des TA et TP obtenus par les dix premiers partis politiques dans les médias audiovisuels publics

N° D'ORDRE	PARTIS POLITIQUES	TA	TP	%TA	%TP
1 ^{er}	MPP	02:46:19	00:51:13	25,00%	21,00%
2 ^e	CDP	02:32:32	01:04:44	21,00%	27,00%
3 ^e	UPC	02:12:52	00:36:15	20,00%	15,00%
4 ^e	UNIR/PS	00:37:31	00:24:01	6,00%	10,00%
5 ^e	PAREN	00:24:35	00:08:54	4,00%	4,00%
6 ^e	ADF/RDA	00:19:51	00:06:05	3,00%	3,00%
7 ^e	ODT	00:14:26	00:01:54	2,00%	1,00%
8 ^e	CMP	00:14:06	00:03:40	2,00%	2,00%
9 ^e	PPN	00:08:53	00:01:20	1,00%	1,00%
10 ^e	NAFA	00:08:48	00:05:01	1,00%	1,00%

d) Graphique des pourcentages des TA et TP obtenus par les dix premiers partis politiques dans l'audiovisuel public



2. Observations générales sur les médias audiovisuels publics

Des statistiques ci-dessus présentées, les acteurs sociopolitiques peuvent être classés comme suit :

- 1^{er} : le Gouvernement avec 65% du TA global ;
- 2^e : la Présidence du Faso avec 13% du TA global ;
- 3^e : la société civile avec 10% du TA global ;
- 4^e : les partis politiques avec 6,36% du TA global ;
- 5^e : l'Assemblée Nationale avec 5,55% du TA global.

Le classement des médias audiovisuels publics en termes de volume horaire consacré aux activités des acteurs sociopolitiques donne ce qui suit :

- 1^{er} : la RTB/télé avec 109 h 17 mn 07 s de TA et 35 h 27 mn 58 s de TP ;
- 2^e : la RTB/radio avec 64 h 25 mn 09 s de TA et 24 h 54 mn 52 s de TP ;
- 3^e : la RTB2/radio Bobo avec 38 h 36 mn 38 s de TA et 13 h 48 mn 34 s de TP ;
- 4^e : la RTB2/télé Bobo avec 29 h 27 mn 42 s de TA et 16 h 36 mn et 41 s de TP.

Le classement des quatre premiers partis politiques sur les 26 au regard du volume horaire obtenu dans les quatre médias audiovisuels publics est :

- 1^{er} : le MPP avec 25 % du TA ;
- 2^e : CDP avec 21 % du TA ;
- 3^e : l'UPC avec 20 % du TA ;
- 4^e : l'UNIRS/PS avec 6 % du TA.

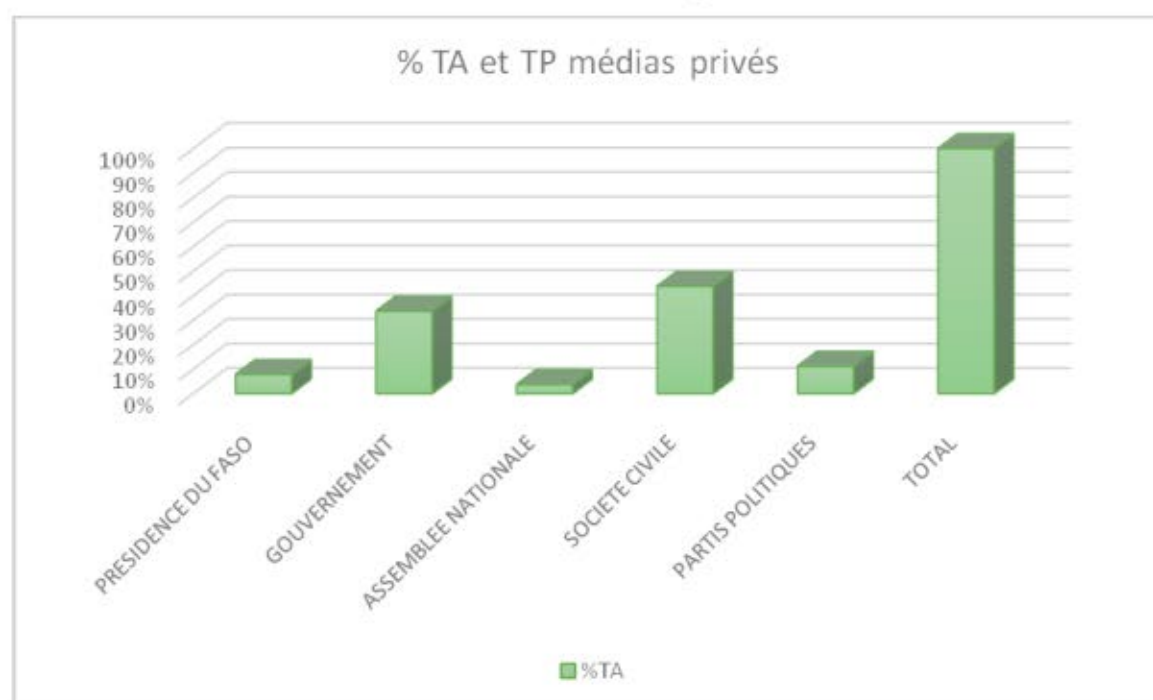
B. Données relatives au pluralisme et à l'équilibre de l'information au niveau des médias audiovisuels privés

Les médias observés sont : *radio Munyu* et *radio Teriya* de Banfora, *radio Salaki* et *Cedicom* de Dédougou, *radio LPC* et *radio municipale* de Bobo, *radio Oméga*. Les acteurs sociopolitiques pris en compte dans l'appréciation de la règle du pluralisme et de l'équilibre de l'information sont : la Présidence du Faso, le Gouvernement, les partis politiques, l'Assemblée Nationale, la Société civile.

a) Tableau synthèse des TA & TP obtenus par les acteurs sociopolitiques dans les médias audiovisuels privés

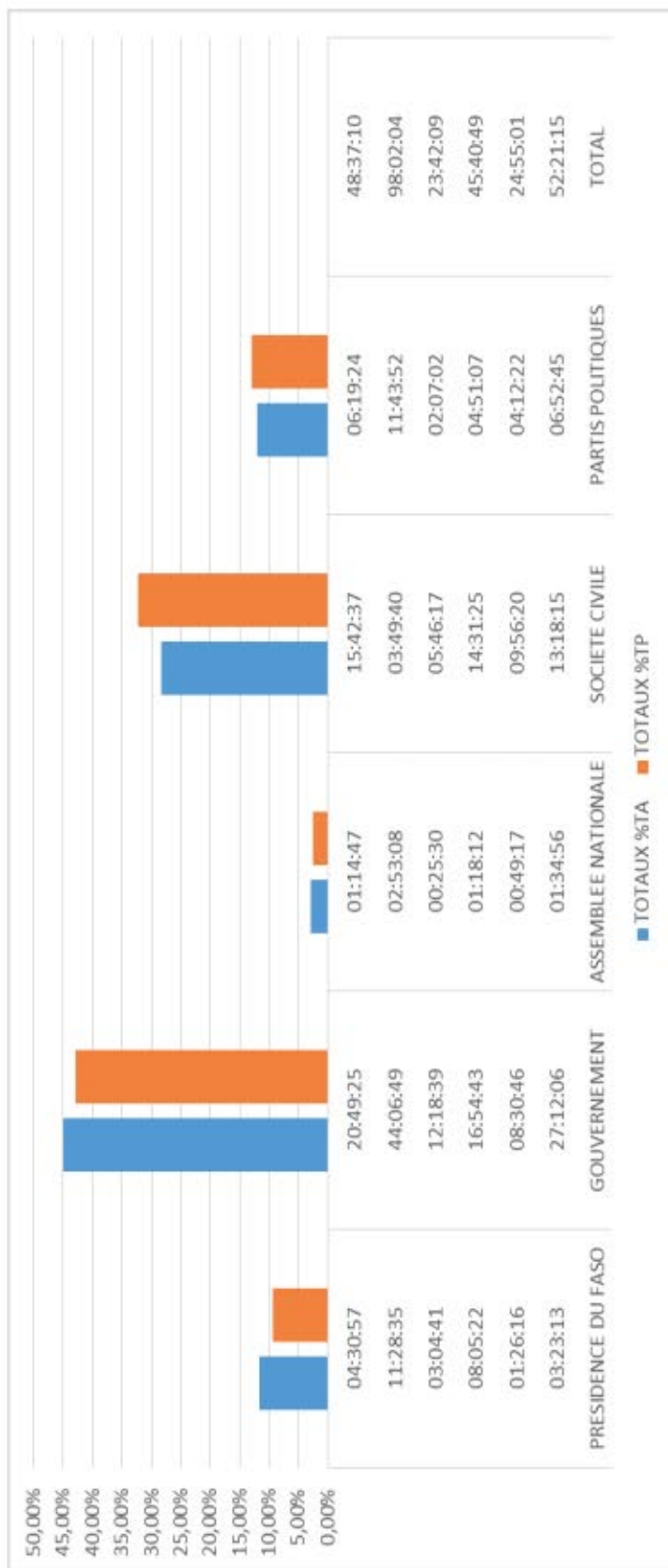
MEDIAS	LPC		RADIO MUNICIPALES		RADIO OMÉGA		RADIO MUNYU		RADIO TERIYA		SALAKI		CEDICOM		TOTAL	
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP
ACTEURS																
PRESIDENCE DU FASO	00:10:09	00:05:21	00:00:00	00:00:00	00:07:52	00:04:45	00:28:03	00:00:00	00:35:49	00:00:00	01:47:47	00:00:00	00:05:34	00:00:00	03:16:14	00:10:06
GOUVERNEMENT	02:30:41	01:09:44	02:08:09	01:05:47	00:57:24	00:33:35	01:23:10	00:00:00	01:22:50	00:00:00	05:31:00	00:37:20	00:19:55	00:00:00	14:08:09	03:26:26
ASSEMBLEE NATIONALE	01:08:56	00:50:15	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	02:25:51	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:32:47	00:50:15
SOCIETE CIVILE	01:55:32	01:19:29	00:41:14	00:20:11	01:48:02	01:13:22	01:40:48	00:00:00	02:19:28	00:00:00	09:20:49	01:00:55	00:37:45	00:00:00	18:23:38	03:53:57
PARTIS POLITIQUES	03:18:04	01:05:09	00:24:41	00:11:42	00:08:42	00:05:16	00:19:39	00:00:00	00:17:44	00:00:00	00:12:03	00:00:00	00:00:00	00:00:00	04:40:53	01:22:07
TOTAL	9:08:22	4:29:58	3:09:04	1:37:40	3:02:00	1:56:58	3:51:40	0:00:00	4:35:51	0:00:00	17:15:30	1:38:15	1:04:14	0:00:00	42:01:40	9:40:51
															100%	100%

Graphique des TA & TP des acteurs sociopolitiques dans les ❖ médias audiovisuels privés



b) Synthèse des TA & TP obtenus par les acteurs sociopolitiques à Canal 3 et BF1 (données du troisième trimestre)

MEDIAS	CANAL3		BF1		TOTALX			
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	%TA	%TP
ACTEURS								
PRESIDENCE DU FASO	03:23:13	01:26:16	08:05:22	03:04:41	11:28:35	04:30:57	11,71%	9,29%
GOUVERNEMENT	27:12:06	08:30:46	16:54:43	12:18:39	44:06:49	20:49:25	45,00%	42,83%
ASSEMBLEE NATIONALE	01:34:56	00:49:17	01:18:12	00:25:30	02:53:08	01:14:47	2,94%	2,56%
SOCIETE CIVILE	13:18:15	09:56:20	14:31:25	05:46:17	03:49:40	15:42:37	28,39%	32,31%
PARTIS POLITIQUES	06:52:45	04:12:22	04:51:07	02:07:02	11:43:52	06:19:24	11,97%	13,01%
TOTAUX	52:21:15	24:55:01	45:40:49	23:42:09	98:02:04	48:37:10	100%	100%



Observations générales sur les statistiques des médias audiovisuels privés

Des statistiques présentées, on peut faire les observations ci-après :

- le TA global consacré aux activités des acteurs sociopolitiques par les 7 radios privées sus-citées est de 42 h 01 mn 51 s de TA et 09 h 42 mn 51 s de TP ;
- la société civile occupe la première place avec 44% de TA. Elle est suivie du Gouvernement avec 34% de TA, des partis politiques avec 11% de TA, de la Présidence du Faso avec 8% de TA et de l'Assemblée nationale avec 4% de TA.

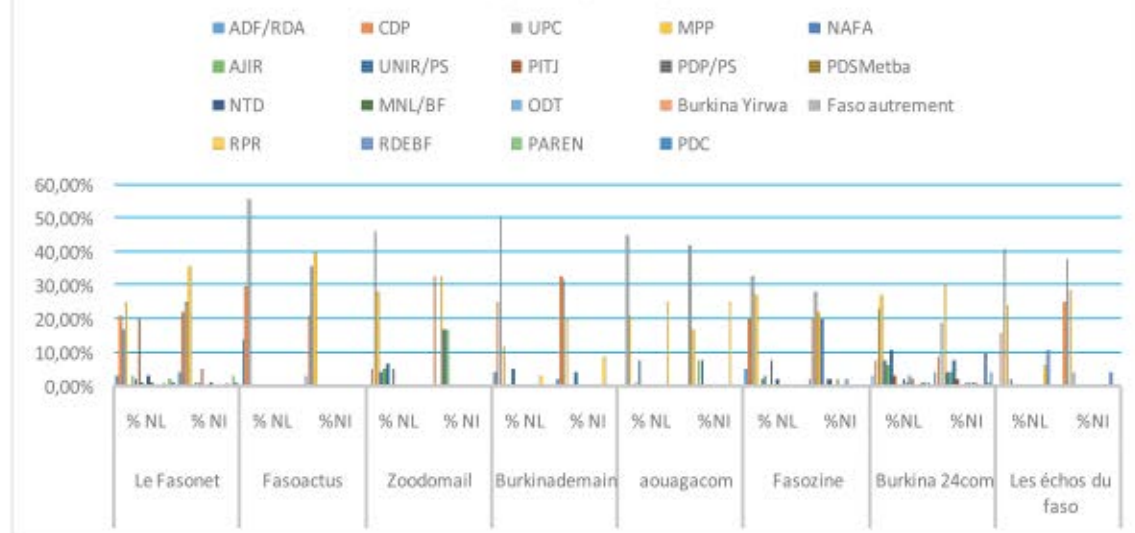
Paragraphe 3. Données relatives au pluralisme et à l'équilibre de l'information au niveau des médias en ligne

Les médias en ligne observés sont au nombre de 08. Il s'agit de : *lefaso.net*, *burkina24*, *zoodomail*, *aouaga.com*, *fasoactu*, *burkinademain*, *fasozine* et de *lesechosdufaso*.

A. Synthèse des pourcentages de nombre de lignes et d'images relevées sur les médias en ligne

SITES	Le Fasonet			Fasoactus			Zoodomail			Burkinademailn			aouagacom			Fasozine			Burkina 24com			Les échos du faso		
	% NL	% NI	% NI	% NL	% NI	% NI	% NL	% NI	% NI	% NL	% NI	% NI	% NL	% NI	% NI	% NL	% NI	% NI	% NL	% NI	% NI	% NL	% NI	% NI
ACTEURS	3,00%	4,00%	4,00%	14,00%	3,00%	3,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,00%	2,00%	2,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	2,00%	2,00%	3,00%	4,00%	4,00%	0,00%	0,00%	0,00%
ADF/RDA	21,00%	22,00%	22,00%	30,00%	21,00%	21,00%	5,00%	33,00%	33,00%	25,00%	33,00%	33,00%	0,00%	0,00%	0,00%	20,00%	20,00%	20,00%	8,00%	9,00%	9,00%	16,00%	25,00%	25,00%
CDP	17,00%	25,00%	25,00%	56,00%	36,00%	36,00%	46,00%	0,00%	0,00%	51,00%	32,00%	32,00%	45,00%	42,00%	42,00%	33,00%	28,00%	28,00%	23,00%	19,00%	19,00%	41,00%	38,00%	38,00%
UPC	25,00%	36,00%	36,00%	0,00%	40,00%	40,00%	28,00%	33,00%	33,00%	12,00%	20,00%	20,00%	21,00%	17,00%	17,00%	27,00%	22,00%	22,00%	27,00%	31,00%	31,00%	24,00%	29,00%	29,00%
MPP	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,00%	17,00%	17,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	20,00%	20,00%	8,00%	4,00%	4,00%	2,00%	4,00%	4,00%
NAFA	3,00%	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	17,00%	17,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	8,00%	8,00%	2,00%	0,00%	0,00%	6,00%	4,00%	4,00%	0,00%	0,00%	0,00%
AJIR	2,00%	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7,00%	0,00%	0,00%	5,00%	4,00%	4,00%	8,00%	8,00%	8,00%	3,00%	2,00%	2,00%	11,00%	8,00%	8,00%	0,00%	0,00%	0,00%
UNIR/PS	20,00%	5,00%	5,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,00%	2,00%	3,00%	2,00%	2,00%	0,00%	0,00%	0,00%
PITJ	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
PDP/PS	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
PDSMetba	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,00%	2,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
NTD	3,00%	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,00%	0,00%	0,00%	2,00%	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%
MNL/BF	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%
ODT	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,00%	2,00%	3,00%	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Burkina Yirwa	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,00%	2,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Faso autrement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
RPR	1,00%	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,00%	9,00%	9,00%	25,00%	25,00%	25,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,00%	0,00%	0,00%
RDEBF	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	1,00%	10,00%	11,00%	4,00%	4,00%
PAREN	2,00%	3,00%	3,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%
PDC	1,00%	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	1,00%	4,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Graphique des pourcentages de nombre de lignes et d'images des partis politiques



B. Observations générales sur les statistiques des medias en ligne

Il ressort des statistiques ci-dessus présentées que :

- Burkina24 a couvert les activités de 15 partis ou formations politiques. Il est suivi de *Lefaso.net* avec 13 partis et de *Faszine* 12 partis ou formations politiques ;
- l'UPC arrive en première position dans presque tous les médias observés. Il est suivi du MPP et du CDP. Les 16 autres partis ou formations politiques bénéficient pour la plupart de taux faibles ;
- treize partis politiques ont activement occupé 08 organes de presses en ligne ;
- lefaso.net, burkina24, burkinademain, lesechosdufaso et faszine sont respectivement les cinq médias en ligne qui ont le plus couvert les activités des partis et formations politiques.

Paragraphe 4. Approche critique de l'occupation de l'espace médiatique par les différents acteurs sociopolitiques

L'approche critique de l'occupation de l'espace médiatique par les différents acteurs sociopolitiques repose essentiellement sur l'état du pluralisme et de l'équilibre de l'information. C'est là une exigence majeure du jeu démocratique, basée sur la nécessité d'une expression plurielle des idées, caractéristique fondamentale de l'Etat de droit.

Le constat d'une occupation déséquilibrée de l'espace médiatique national par les différents acteurs sociopolitiques est récurrent au Burkina Faso. Cette observation a été relevée par le Conseil Supérieur de la communication depuis plusieurs années.

Les médias, pour leur part, ouvrent leurs colonnes ou antennes à tous ces acteurs sans discrimination. Mais le dynamisme contrasté de ces acteurs est à l'origine du déséquilibre récurrent dans l'occupation de l'espace médiatique. Ainsi, au niveau des partis politiques, cinq d'entre eux, pour leur dynamisme lié au nombre d'activités qu'ils organisent, sont incontestablement ceux qui animent le plus la vie politique nationale. Il s'agit du MPP, du CDP, de l'UPC, de l'UNIR/ PS et du PAREN.

Au niveau des institutions prises en compte dans l'appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information (Gouvernement, Présidence du Faso, Assemblée Nationale et société civile), l'on note que le gouvernement vient en tête dans l'occupation de l'espace médiatique.

L'analyse de l'état du pluralisme et de l'équilibre de l'information donne de constater que la société civile est très active au Burkina Faso. En période ordinaire, elle devance même les partis politiques dans l'occupation de l'espace médiatique, eux dont la mission est pourtant d'assurer l'éducation politique et l'éveil des consciences citoyennes.

Les causes profondes du déséquilibre récurrent de l'occupation de l'espace médiatique national par les partis politiques tiennent, entre autres :

- à leur dimension contrastée, liée en partie au système de multipartisme intégral ;
- à des faiblesses résiduelles du dispositif réglementaire ;
- aux moyens limités de la plupart des organes de presse. La précarité financière de ces organes ne leur permet pas de couvrir toutes les activités menées au plan national par les différents acteurs sociopolitiques.

Il résulte des constats qui précèdent, la nécessité d'une réflexion au plan national sur la problématique et les paramètres du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias burkinabè ; ce que le CSC a déjà entrepris.

Mais la limitation de l'ancrage du pluralisme et de l'équilibre de l'information aux agrégats liés au traitement de l'activité politique se révèle bien réductrice. De plus en plus, et en fonction de la performance des équipements techniques et des ressources humaines à déployer par le CSC, il est impérieux d'intégrer d'autres paramètres comme :

- la prise en compte de la culture nationale ;
- l'image et la place de la femme ;
- la protection de l'enfance ;
- etc.

Par son ambition affichée dans le plan stratégique 2017-2021, le CSC se donnera progressivement les moyens d'y parvenir.

Section 3 : Etat des lieux des atteintes à la loi, à l'éthique et à la déontologie

Les manquements constatés dans les médias font l'objet de saisines ou d'auto-saisines. Quel que soit le mode de saisines, les manquements donnent lieu à une instruction et à une décision du Collège des conseillers.

Paragraphe 1 - Les auto-saisines

Le CSC a enregistré dix manquements ayant conduit à des auto-saisines dans les médias suivants : *Le Soir*, *Le Quotidien*, *L'Express du Faso*, *Horizon FM*, *Ouaga FM*, *Al Houda*, *Fémina FM*, *TVZ Africa*, *BF1*, *Burkina Info*, *Radio Optima* et la *Radio municipale de Sya*.

Les manquements ont porté sur la diffusion de fausses nouvelles, des écrits attentatoires à la cohésion sociale, la non identification des intervenants aux émissions d'expression directe, la diffusion des écrits et prêches portant atteinte au principe de la tolérance religieuse, la publicité sur la pharmacopée traditionnelle et la publicité sur l'alcool.

Le tableau ci-après indique l'état des manquements

N° d'ordre	Nature du manquement	Nombre de cas observés	Médias concernés
01	Diffusion de fausses nouvelles	02	Journaux « Le Soir », « Le Quotidien »
02	Publication de propos attentatoires à la cohésion sociale	01	Journal « L'Express du Faso »
03	Atteinte au principe de la tolérance religieuse	02	Radios Al-Houda et Fémina FM
04	Publicité sur la médecine traditionnelle	04	Télévision TVZ Africa-BF1, radios « Optima » et « municipale de Sya »
05	Publicité sur l'alcool	01	Burkina Info
Totaux		10	10

A. De la diffusion de fausses nouvelles

La vérification des faits est une règle fondamentale dans le traitement de l'information. Les journaux **Le Quotidien** et **Le Soir** ont publié des écrits portant sur le fonctionnement du Conseil supérieur de la communication qui se sont révélés faux. Ces articles, écrits sous forme de commentaire partisan (sans recoupement), contenaient des informations erronées.

L'article publié par **Le Quotidien** était intitulé « **CSC : le ministre de la Communication attendu de pied ferme** » paru à la page 7 de la livraison n° 1569 du 05 février 2016. Ledit article, qui serait basé sur les confidences d'un agent du CSC, indiquait que le personnel du CSC était remonté contre le ministre en charge de la Communication. Le Conseil a estimé que le journal n'a pas pris la précaution de recouper les sources potentielles de l'information.

L'écrit du quotidien **Le Soir** était intitulé « **CSC : Le vice-président interdit d'entrer** ». Il ressort dudit écrit que :

- la justice a donné raison à l'ex Vice-Président (VP) suite à sa plainte contre son remplacement ;
- la justice a annulé l'acte de son remplacement.

Le CSC a estimé que ces informations étaient fausses dans la mesure où le sursis à exécution prononcé par le tribunal ne signifie nullement l'annulation de l'acte de remplacement de l'ex-VP, c'est-à-dire le procès-verbal. L'annulation de l'acte de remplacement a fait l'objet d'une plainte par l'ex-VP, laquelle n'avait pas encore été examinée par le tribunal.

Le Conseil a estimé que le traitement de l'information par les journaux sus-cités n'a pas respecté les règles déontologiques. En effet, la charte des journalistes en ses articles 2 et 7 précisent que : « *Le journaliste burkinabè est tenu de publier des informations justes dont les sources sont vérifiables, dans le souci de l'intérêt général.* » ; « *Le journaliste burkinabè est tenu au devoir de vérité par honnêteté intellectuelle, professionnelle et par*

souci de l'intérêt général. » L'article 8 portant sur l'objectivité de l'information stipule que : « *Afin de sauvegarder la dignité de la profession, le journaliste doit éviter à tout prix de verser dans la partialité et l'esprit partisan.* »

Au regard des manquements constatés, le Conseil a auditionné les directeurs de publication des deux journaux.

B. Diffusion de propos attentatoires à la cohésion sociale

Le journal ***L'Express du Faso***, dans sa livraison n°4187 du 20 janvier 2016, a publié une brève intitulée « ***Attaque terroriste : le Qatar pointé du doigt*** ». Dans cette brève, le journal suspecte le Qatar d'avoir implanté la radicalisation de l'islam au Burkina Faso. Ce pays, selon le quotidien, est en complicité avec les terroristes qui ont endeuillé le Burkina le 15 janvier 2016.

Le Conseil a estimé qu'un tel commentaire pourrait porter préjudice aux ressortissants du Qatar et à la cohésion sociale dans le pays. Ainsi, en publiant ces propos, le journal commet une faute déontologique relative à la responsabilité sociale des médias. Le Conseil supérieur de la communication a, à cet effet, adressé une lettre d'observation au journal pour l'inviter à plus de prudence et de professionnalisme dans le traitement de l'information.

C. Diffusion de propos portant atteinte au principe de la tolérance religieuse

- Le Conseil a constaté que la radio confessionnelle « ***Al Houda*** » a diffusé le 26 mai 2016 à 21 heures, une émission de prêche islamique tendant à dénigrer le contenu de la Bible et les enseignements chrétiens sur l'histoire du Christ. Dans ce prêche consacré essentiellement à l'analyse comparée de la Bible et du Coran, le prêcheur a tenu un discours de nature à discréditer la religion chrétienne.

Le Conseil a conclu que l'émission contrevenait aux articles 12 et 17 de la convention liant la radio au CSC, qui défendent le principe de la tolérance religieuse.

Au regard du contexte social marqué par une montée de l'intégrisme religieux, le CSC a auditionné les responsables de la radio et leurs a adressé une lettre d'observation dans laquelle il a invité le promoteur au respect des dispositions conventionnelles relatives aux faits religieux. Le Conseil l'a invité à prendre les dispositions ci-après :

- éviter la diffusion en direct des prêches ;
 - sensibiliser les prêcheurs sur les textes qui encadrent la conduite des émissions de prêche ;
 - dynamiser le comité d'écoute, s'il en existe, ou en créer le cas échéant ;
 - éviter les comparaisons entre les religions parce que cela engendre généralement le dénigrement de l'une au profit de l'autre.
- La radio **Femina FM** a également diffusé un prêche semblable sur ses antennes et a été, à son tour, auditionnée par le Conseil. Une lettre d'observation lui a été adressée dans les mêmes conditions que la radio Al-Houda.

D. Publicité sur la médecine traditionnelle

Les médias audiovisuels ci-après : TVZ Africa, BF1, radio *Optima* et *radio municipale de Sya* ont diffusé des messages publicitaires sur la médecine traditionnelle en violation des articles 31 et suivants de la loi n°080-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant réglementation de la publicité au Burkina Faso. Ledit article dispose que : « *toute publicité de produits pharmaceutiques ou produits de la médecine traditionnelle est interdite auprès du grand public sous réserve de l'obtention du visa délivré par le ministre en charge de la Santé (...)* ».

S'agissant de *TVZ Africa*, la diffusion du message incriminé est intervenue le 23 septembre 2016 aux environs de 20 heures. Le message publicitaire est de l'« ONG-PEVA ». Le contenu dudit message se présente comme suit :

- des explications relatives aux maladies que guérit l'ONG à savoir l'infertilité, l'hypertension artérielle, la sinusite, la prostate et l'ulcère ont été données au public ;
- des patients sont invités à entrer en contact avec la structure pour se faire soigner ;
- des produits de la médecine traditionnelle censés guérir les maux ci-dessus évoqués sont présentés dans des bidons ;
- trois numéros de téléphone apparaissent sur l'écran.

Concernant la télévision *BF1*, elle a diffusé durant une longue période un spot publicitaire sur une structure dénommée : « le paradis des massages ».

Ledit spot faisait la promotion d'un centre fournissant trois services. Il s'agit des services de massage, de vente d'appareils de massage et de vente de produits de la médecine traditionnelle contenus dans des bidons.

En ce qui concerne la *radio Optima*, celle-ci a diffusé de manière récurrente (le 19 décembre 2015 et le 03 janvier 2016) une émission faisant état des prestations d'un guérisseur tradi-praticien, interprète de rêves du nom de El hadj Sékou Moussa TRAORE, originaire du Mali. Celui-ci prétend mettre fin à la souffrance des patients en détresse à l'aide de potions magiques et d'encens mystique.

Quant à la *radio municipale de Sya*, elle a diffusé un message portant sur les qualités des produits de Monsieur Abdoulaye SIDIBE, tradi-praticien originaire du Mali (le 03 septembre 2016). Dans ledit message, le tradi-praticien soutient qu'il soigne beaucoup de maladies dont les maux d'yeux en trois (03) minutes.

Le Conseil a estimé que ces publicités sans visa du ministre de la Santé contrevenaient aux dispositions de la loi. Le Conseil a fait suspendre la diffusion des messages publicitaires incriminés.

E. Publicité sur l'alcool

La télévision *Burkina Info* a diffusé un spot publicitaire sur le vin dénommé « Djongo » commercialisé par « Le paradis des meilleurs vins ».

Le CSC a constaté que le degré d'alcool contenu dans cette boisson est de 12,5%. Or, la loi n°080-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant réglementation de la publicité au Burkina Faso en son article 28 alinéa 2 précise que : « (...) est interdite sur les stations de radiodiffusion sonore et télévisuelle, dans la presse écrite, dans les médias en ligne, l'affichage en agglomération, toute publicité sur les boissons alcooliques lorsque le degré d'alcool est supérieur à dix pour cent du volume. »

Le CSC a décidé de la suspension de ce spot après audition des responsables de la télévision *Burkina Info*.

Paragraphe 2 : Les saisines

A. Etat des lieux

Le CSC a enregistré onze (11) cas de saisine. Les plaintes ont porté sur :

- l'atteinte à la sûreté nationale ;
- l'injure et la diffamation ;
- les propos portant atteinte au principe de la tolérance religieuse ;
- le non-respect du droit à l'image ;
- la diffusion d'un spot portant atteinte à l'éthique publicitaire ;
- l'atteinte aux bonnes mœurs.

Le tableau ci-après indique l'état des saisines

N° d'ordre	Nature du manquement	Nombre de cas observés	Médias concernés	Observations
01	Atteinte à la sûreté nationale	01	L'Evènement	Suspension d'un mois
02	Diffamation, injure et	05	La Rupture,	Les cas de Sidwaya

	déséquilibre de l'information		Sidwaya, Le Quotidien Savane FM	et Le Quotidien ont été jugés non fondés
03	Propos portant atteinte au principe de la tolérance religieuse	02	-L'Observateur Paalga -Lefaso.net	Le cas de l'Observateur Paalga a été jugé non fondé
04	Non-respect du droit à l'image	01	Panneau Aich'KCommunication	Cas jugé non fondé
05	Diffusion d'un spot portant atteinte à l'éthique publicitaire	01	RTB/Télé	Suspension de la diffusion du spot
06	Atteinte aux bonnes mœurs	01	RTB/Télé	Plainte fondée
Total		11		

B – Présentation et analyse des plaintes

1. Plainte pour atteinte au secret militaire

Le CSC a enregistré une plainte du Chef d'Etat-major général des armées contre un article publié par le journal *L'Evènement* dans sa livraison n°320 du 10 février 2016. Pour le plaignant, « Le journal y explique sur fond de carte, des détails techniques et géographiques des différents dépôts d'armement des Forces Armées Nationales. Loin d'être une information, la publication de tels éléments très sensibles dans un contexte d'insécurité et de menaces grandissantes peut s'avérer être d'un grand danger pour le pays. »

Tout en dénonçant la récurrence des écrits du journal sur l'armée, le plaignant a indiqué que cet article constituait une atteinte intolérable à la sûreté de l'Etat.

Le CSC a constaté que le journal *L'Evènement* a présenté avec précision l'historique des emplacements des différents dépôts d'armes du pays, suivi de commentaires. Le journal a reproduit, d'une part, la carte de la province du Kadiogo où il présente avec des icônes les différents emplacements des dépôts d'armes en indiquant leurs spécificités et, d'autre part, présenté « les autres dépôts du pays ».

Le CSC a estimé que l'information contenue dans l'article incriminé, au regard des exigences déontologiques du journalisme et du contexte, était de nature à porter atteinte à la sécurité du Burkina Faso. En application de l'article 46 de la loi organique n° 015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication, le Collège a, par décision du 18 février 2016, suspendu la publication du journal pour une durée de trente (30) jours.

2. Plaintes pour traitement déséquilibré de l'information, diffamation et injure

a) *Plainte du Directeur du collège de « La Salle Badenya » contre le journal la Rupture*

Le directeur du collège de « La Salle Badenya » a saisi le Conseil supérieur de la communication, le 28 avril 2016, d'une plainte contre un article publié par le journal « La Rupture » intitulé « Ecoles lassaliennes : ça grogne » paru dans l'édition n°018 du 21 avril 2016 à la page 14. Il s'est agi d'un commentaire dans lequel l'auteur prend fait et cause pour les récriminations des enseignants sur leur traitement salarial sans un recoupement de l'information avec les personnes mises en cause.

Le Conseil a estimé, après audition, que l'article incriminé était déséquilibré. Il a, par lettre, invité le directeur de publication du journal à veiller au respect des règles déontologiques dans le traitement de l'information en procédant aux recoupements nécessaires avant toute publication.

b) *Plainte du promoteur de la clinique Saint Jérémie contre Sidwaya et Le Quotidien*

Le 19 septembre 2016, le docteur Daouda Ferdinand SIGUE, promoteur de la Clinique Saint Jérémie, a introduit auprès du Conseil une plainte contre les journaux « Le Quotidien » et « Sidwaya » pour la publication de l'article ci-après :

« Docteur, les bébés se meurent chez vous ! », paru dans l'édition n°1751 du 15 septembre 2016 du journal *Le Quotidien* et l'édition n°8246 du 16 au 18 septembre 2016 du journal *Sidwaya*.

Le requérant reprochait aux journaux la publication de faits diffamants à son encontre, d'une part, et la publication abusive des images de sa clinique, d'autre part.

Le CSC a estimé que les reproches du plaignant ne permettaient pas, dans le fond, de conclure que l'écrit mis en cause avait un caractère diffamatoire. Il a conclu que les journaux n'étaient pas en faute car ayant pris la précaution professionnelle de distinguer cet écrit de leur production propre à travers des chapeaux explicatifs. La décision de l'instance de régulation a été notifiée au plaignant au cours d'une rencontre d'échanges avec la commission chargée de la liberté de presse, de l'éthique et de la déontologie.

c) Monsieur Ouédraogo Frédéric contre « l'Oeil du Faso »

Monsieur Frédéric W. OUEDRAOGO, magistrat militaire stagiaire et juge d'instruction, a saisi le Conseil supérieur de la communication pour diffamation et injure relatives à un article du journal « Œil du Faso » publié le 15 mai 2016, dans la rubrique intitulée « TinguTingui à toute épreuve ».

Au cours de l'audition, le journal a reconnu les insuffisances constatées dans le traitement de l'information et promis de les corriger à l'avenir.

Le Conseil a estimé que la requête du plaignant pour diffamation et injure contre le journal était fondée. A cet égard, il a mis en demeure le journal de respecter les règles de traitement de l'information en procédant aux vérifications nécessaires et aux recoupements des sources de l'information avant toute publication.

d) l'ex-Directeur général du Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) contre la radio Wat FM

Le Conseil Supérieur de la communication a été saisi le 10 octobre 2016 d'une plainte contre la radio Wat FM par M. Serge BAYALA, ex-Directeur Général du CENOU. Le plaignant a estimé que le contenu de l'émission intitulée « Le tribunal de l'actualité », diffusée le 05 octobre 2016, était diffamatoire et injurieux à son égard.

La radio Wat FM a soutenu qu'il s'agissait d'un entretien en direct et qu'elle avait pris les dispositions nécessaires pour éviter tout dérapage. Dans le souci d'équilibrer

l'information, elle a indiqué avoir pris attache avec le plaignant pour une intervention à la radio sous forme d'interview ; ce qu'il n'a pas accepté.

Le CSC, après audition, a estimé que la requête du plaignant n'était pas suffisamment fondée. Il a invité le média à « garder le cap du professionnalisme dans la conduite des émissions ». Il a salué l'engagement de la radio au respect des textes et l'a exhorté à un traitement équilibré de l'information ».

e) *Plainte du Directeur général de la Société nationale burkinabè d'électricité (SONABEL) contre la radio Savane FM*

Le CSC a enregistré, le 5 décembre 2016, de la part du Directeur général de la SONABEL, une plainte contre la radio *Savane FM*. Dans sa correspondance, monsieur François de Salle OUEDRAOGO dénonce une accusation gratuite dirigée contre la Nationale de l'électricité par le promoteur de la radio, monsieur Aboubacar ZIDA dit « Sidnaaba » les 28 et 30 novembre 2016 au cours de l'émission dénommée « Soonré ». L'audition des émissions « Soonré » (diffusées par la radio tous les matins) des 28 et 30 novembre 2016 a permis de constater l'effectivité de la diffusion des propos querellés.

Le Conseil a jugé les propos de monsieur Aboubacar ZIDA sur la SONABEL notamment ceux diffusés le 28 novembre 2016, contraires à la loi, à l'éthique et à la déontologie. Il a estimé que l'intervention de la SONABEL est bel et bien liée aux factures impayées et non à d'autres considérations soulignées par monsieur Aboubacar ZIDA.

Le CSC, après audition de la radio Savane FM, a invité ses responsables à respecter les règles déontologiques dans le traitement de l'information et à éviter de travestir les faits.

3. *Plainte pour propos portant atteinte au principe de la tolérance religieuse*

a) *Monsieur K. YABRE contre L'Observateur Paalga*

Le Conseil supérieur de la communication a reçu une plainte de Monsieur K. YABRE contre le quotidien *L'Observateur Paalga* pour la publication, dans sa livraison n° 9044

du 29 janvier 2016, d'une interview accordée à Monsieur l'abbé Jean Baptiste SANOU. Suite aux événements du 15 janvier survenus à Ouagadougou, le président de l'Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR) a donné son avis à travers cet entretien. Le plaignant s'est dit outragé par les propos de monsieur l'abbé Jean Baptiste SANOU qu'il juge tendancieux et de nature à stigmatiser les musulmans.

Après examen de l'interview, le Conseil a estimé que les griefs du plaignant n'étaient pas justifiés.

b) Plainte de la Fédération des Associations Islamiques du Burkina (FAIB) contre lefaso.net

Le Secrétaire exécutif national de la Fédération des Associations Islamiques du Burkina a saisi, le 9 novembre 2016, le Conseil supérieur de la communication d'une plainte contre le journal en ligne *lefaso.net*, suite à la publication, le 5 novembre 2016, de l'article intitulé « *Incivisme et anti-laïcité : graves atteintes à la liberté* ». L'article incriminé est une contribution extérieure signée de Junwel COULIBALY, dont le contenu a été considéré comme « *une attaque et des injures visant les musulmans* ».

Le CSC a estimé que les propos contenus dans l'article étaient de nature à heurter la sensibilité des musulmans. Il a auditionné le promoteur du média sur les faits, lequel a reconnu le caractère malveillant de certains propos.

4. Diffusion d'un spot portant atteinte à l'éthique publicitaire

Le CSC a été saisi en mai 2016, lors de sa campagne d'éducation aux médias, par des responsables du ministère en charge du tourisme sur le caractère sensible du spot publicitaire relatif à la promotion du tourisme au Burkina Faso. En effet, ledit spot a été diffusé à la RTB/Télé durant plusieurs années et contenait des images du palais royal et du Chef coutumier de Kokologo, décédé dans des conditions tragiques.

Ainsi, la diffusion du spot avec les anciennes images du chef et de son palais posait des problèmes éthiques dans la mesure où cela évoquait un passé douloureux de la chefferie traditionnelle ainsi que de la famille royale.

Au regard de ce constat, le Conseil a, par lettre, invité la RTB à suspendre la diffusion de ce spot.

5. Plainte pour non-respect du droit à l'image

Le CSC a enregistré le 7 juillet 2016 une plainte du service de la communication de la Gendarmerie nationale aux fins d'examiner la légalité d'une affiche publicitaire du Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) posée sur des grands panneaux implantés dans les artères de la ville de Ouagadougou par les soins de l'agence « Aïch'K Communication ». Ladite affiche portait sur le respect de l'Etat de droit et le droit des citoyens à la sécurité.

Le plaignant reprochait à l'affiche l'utilisation de l'image d'un élément des forces de défense et de sécurité sans le consentement de l'état-major de l'armée.

Le CSC a noté que l'affiche incriminée contenait une image de groupe (deux personnes), prise dans un lieu public. Les messages qui l'accompagnent ne sont ni désobligeants, ni de nature à nuire à la sécurité ou à l'honneur des sujets.

Le CSC a estimé que les griefs formulés par le service de la communication de l'Etat-major contre l'affiche publicitaire du MBDHP n'étaient pas fondés.

6. Plainte pour atteinte aux bonnes mœurs

Madame Caroline OUANRE a saisi le CSC, le 2 septembre 2016, par une correspondance dans laquelle elle s'est plainte de la diffusion de certains « clips vidéos », des émissions dites de divertissement et les « télénovelas importées » de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs.

Le CSC a estimé que les observations de madame Caroline OUANRE étaient fondées.

Il a salué la démarche de la plaignante et a indiqué qu'il partageait ses préoccupations. Il a relevé qu'il avait déjà interpellé, à maintes reprises, des médias sur ces manquements. En terme de mesures prises, l'instance de régulation a souligné qu'elle avait adopté, en mai 2014, une décision sur la signalétique, laquelle fait obligation aux chaînes de

télévision de mettre en place, d'une part, un comité de visionnage de leurs programmes et, d'autre part, de faire afficher des pictogrammes en vue de protéger davantage le public jeune.

Le Conseil a indiqué que les réflexions se poursuivent pour assainir davantage les contenus des programmes des médias audiovisuels.

Section 4 : Contentieux

Au cours de l'année 2016, le CSC a connu des contentieux administratifs. En effet, trois actions ont été intentées devant le Tribunal administratif contre des actes pris par le CSC.

La première est un recours en annulation en date du 20 février 2016 dirigé contre la Décision n° 2016-002/CSC du 18 février 2016 portant suspension de la publication du journal *L'Événement* du 19 février au 19 mars 2016. Cette décision a été prise à la suite d'une plainte du chef d'état-major général des armées, dénonçant la publication par le journal, des différents dépôts d'armement des Forces armées nationales du Burkina Faso et ce, sur fond de détails techniques et géographiques. Le Conseil avait estimé que par cette publication qui n'était pas la première du genre, le journal *L'Événement* avait violé un secret militaire en dépit des nombreuses interpellations que le CSC lui avait adressées. En conséquence, ce journal a été suspendu pour un mois.

Avant l'examen au fond de cette affaire devant le tribunal administratif de Ouagadougou, le journal a demandé au juge d'ordonner un sursis à exécution de la décision du CSC.

Le 06 mars 2016, le tribunal administratif a ordonné le sursis à exécution de l'acte du CSC. Contre cette décision du juge administratif, le CSC a interjeté appel auprès du Conseil d'Etat qui n'a pu se prononcer au cours de l'année 2016. Aussi, le tribunal administratif n'a pas examiné la demande d'annulation durant l'année considérée.

La deuxième action portée devant le juge administratif est un recours de plein contentieux exercé par les sociétés AFRICOM et AFRITNT contre le CSC et l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP). Ces deux

sociétés reprochaient aux instances de régulation, les conséquences des actes que celles-ci ont pris à leur encontre courant 2014-2015. Elles estiment que ces actes leur ont causé un préjudice important et demandent par conséquent réparation auprès du juge administratif. Le tribunal ne s'est pas penché sur cette affaire au cours de l'année 2016.

Un troisième contentieux a été dirigé contre un avenant du CSC à la convention de concession de service public de radiodiffusion de la radio Al-Mafaz de Bobo-Dioulasso. Ce contentieux relatif à la propriété de la radio Al-Mafaz a été initié par l'Association du succès islamique pour l'appel (ASIA) contre le Comité d'appel islamique pour le développement économique et social (CAIDES) et le CSC.

Dans cette affaire, l'instance de régulation a rapporté au juge qu'elle a été trompée par le CAIDES qui a usé de manœuvres frauduleuses pour lui faire croire que l'ASIA, association signataire de la convention, avait été dissoute et remplacée par le CAIDES. C'est au moment où le CSC avait envisagé l'annulation de l'avenant qu'il avait été informé d'une procédure en justice. L'institution avait donc sursis à sa décision en attendant l'issue judiciaire.

Dans sa décision du 25 août 2016, le tribunal administratif de Bobo-Dioulasso a ordonné l'annulation de l'avenant en cause. Contre cette décision, le CAIDES a interjeté appel auprès du Conseil d'Etat qui n'a pu l'examiner au cours de l'année 2016.

CHAPITRE II : ACTIVITES DE REGULATION EN PERIODE ELECTORALE

Section 1 : Actes préparatoires de l'organisation de la couverture médiatique des élections municipales de 2016

Dans le cadre des élections municipales du 22 mai 2016, le CSC a pris une série de textes juridiques pour encadrer la couverture médiatique de la campagne électorale. Deux catégories d'actes ont été adoptées : les textes portant sur l'organisation interne du CSC et ceux régissant aussi bien le discours électoral que le financement des médias.

Paragraphe 1. Les textes d'organisation interne

A l'image des précédentes élections, la présidente du CSC a pris les textes suivants :

- **L'arrêté n° 2016-002/CSC/CAB du 18 avril 2016** portant mise en place d'un comité chargé de définir les conditions d'accès et la clé de répartition de la subvention publique destinée à la promotion de la communication dans le cadre des élections municipales du 22 mai 2016 ;
- **L'arrêté n° 2016-003/CSC/CAB du 18 avril 2016** portant composition des équipes chargées du contrôle du contenu des émissions spéciales, de la gestion des finances et de la logistique dans le cadre des élections municipales du 22 mai 2016 ;
- **L'arrêté n° 2016-004/CSC/CAB du 20 avril 2016** portant réquisition des conseillers et du personnel administratif du Conseil supérieur de la communication dans le cadre des élections municipales du 22 mai 2016. Ce texte a permis de réquisitionner les membres du Collège des conseillers et le personnel durant la période allant du lundi 23 avril au mardi 22 mai 2016 inclus, soit trente (30) jours.

Paragraphe 2. Les textes relatifs à l'activité des médias durant la période électorale

Pour une couverture médiatique efficace des élections municipales, le CSC a pris des textes d'encadrement du discours électoral dans les médias. Il s'agit de :

- **la décision n°2016-005/CSC du 18 avril 2016** portant respect des principes de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias privés nationaux et les médias internationaux pendant la campagne pour les élections municipales du 22 mai 2016 ;
- **la décision n°2016-006/CSC du 18 avril 2016** portant respect des principes d'égalité d'accès, de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias publics pendant la campagne pour les élections municipales du 22 mai 2016 ;
- **la décision n°2016-007/CSC du 19 avril 2016** portant sur l'émission parrainée, diffusée par la RTB et la publication spéciale dans le quotidien Sidwaya dans le cadre des élections municipales du 22 mai 2016 ;
- **la décision n°2016-009/CSC du 05 mai 2016** portant programmation des communications des partis ou formations politiques ou regroupements d'indépendants prenant part aux élections municipales du 22 mai 2016 à la RTB/Radio, à la RTB/Télé et dans le quotidien Sidwaya.

En outre, à l'issue des travaux du comité mis en place pour la subvention publique, le Conseil a adopté **l'arrêté n° 2016-005/CSC du 22 avril 2016** portant définition des critères d'éligibilité et la clé de répartition de la subvention publique destinée à la promotion de la communication dans le cadre de la couverture des élections municipales du 22 mai 2016.



▲ Elections municipales 2016 : session de formation des observateurs des médias le 26 avril 2016 à la salle de conférences des Archives Nationales

Section 2 : Analyse des données du monitoring du discours électoral dans les médias

Paragraphe 1. Mise en œuvre du principe de l'égal accès aux médias publics à travers les émissions parrainées par le CSC

A. Messages de campagne à la RTB-radio et RTB-télé

1. à la RTB/radio

L'émission « message de campagne », d'une durée de 5 mn par parti, formation politique et regroupements d'indépendants, a enregistré un taux de participation de 60%. En effet, sur 85 partis en lice, 51 ont livré un message dans les conditions définies par les textes en vigueur.

Ce taux de participation a été jugé faible en comparaison avec les municipales de 2012, où le taux de participation à la même émission était de 79,72%.

2. à la RTB/télé

Le taux de participation à l'émission « message de campagne » à la RTB/télé a été de 67,05%. Cinquante-sept (57) partis, formations politiques et regroupements d'indépendants sur les quatre-vingt-cinq (85) ont livré des messages. La durée totale des temps d'antenne a été de 4h 11mn 46s et celle liée aux temps de parole a été de 4h 09 mn 41s. On a noté également un faible taux de participation des partis politiques à ladite émission. En 2012, le taux de participation était de 75,67%.

B. Les pages spéciales de campagne dans le quotidien Sidwaya

Sur quatre-vingt-cinq (85) messages attendus correspondants au nombre de partis en lice, quarante-neuf (49) messages ont été reçus et publiés, soit un taux de participation de 57,6% contre 71,62% en 2012. Trente-six (36) partis n'ont pas transmis de messages, soit un taux d'absence de 42,4%.

De ce qui précède, on a noté un faible engouement des partis, formations politiques et regroupements d'indépendants dans l'occupation des espaces à eux accordés.

Paragraphe 2. Du respect des quotas de reportages par les médias publics

Le CSC, pour garantir un accès équitable des partis, formations politiques et regroupements d'indépendants aux médias publics (RTB/Télé et radio, Sidwaya) a fixé des quotas de reportages par acteur politique. La fixation de ces quotas tient compte de la représentativité de chaque parti, formation politique ou de regroupements d'indépendants dans les communes².

Les tableaux ci-après indiquent le niveau de respect des quotas définis par le CSC.

² Décision N°2016-010 portant fixation des quotas de reportages et de la couverture médiatique des manifestations des partis, formations politiques et regroupements d'indépendants par les médias publics dans le cadre des élections municipales du 22 mai 2016

Tableau 1 : liste des partis pour lesquels les quotas de reportages n'ont pas été respectés à la RTB/radio

Numéros	Acteurs en lice	Nombre de communes	Nombre de reportages prévus	Nombre de reportages obtenus
01	ADF-RDA	51	2	3
02	CDP	241	7	4
03	CED	3	1	1
04	CMP	2	1	3
05	LIJEF	2	1	2
06	MPP	363	10	21
07	NAFA	96	3	11
08	ODT	14	1	4
09	PAREN	47	1	5
10	PNDS	1	1	2
11	Prit Lannaya	2	1	4
12	PUND	4	1	4
13	RDEBF	2	1	4
14	RPR	9	1	3
15	UNIR/PS	66	2	3
16	UPC	289	8	14
17	UREFA	7	1	4

Tableau2 : liste des acteurs en lice pour lesquels les quotas de reportages n'ont pas été respectés à la RTB/télé

N°	acteurs en lice	Nombre de communes	Nombre de reportages prévus	Nombre de reportages obtenus
01	ADF-RDA	51	2	1
02	BEOGO-NEERE	2	1	2

03	CDP	241	7	4
04	MPP	363	10	9
05	NTD	84	3	4
06	UNIR/PS	66	2	1
07	UPC	289	8	4

Tableau 3 : liste des acteurs politiques pour lesquels les quotas de reportages n'ont pas été respectés dans le quotidien *Sidwaya*

Numéros	Partis Politiques ou regroupements d'indépendants	Nombre de circonscriptions électorales	Nombre de reportages prévus	Nombre de reportages obtenus
01	MPP	363	10	12
02	UPC	289	09	10
03	PRIT-LANNAYA	02	01	02
04	PAREN	47	02	01
05	NTD	84	03	02
06	PDJ	01	01	02
07	NAFA	96	03	02
08	LIVNOT BURKINA	08	01	02
09	UNIR/PS	66	02	01
10	CDP	241	07	05
11	AJIR	04	01	02
12	UPR	08	01	01
13	UNIR/PS	66	02	01
14	ADF/RDA	51	02	03

Au regard des statistiques dressées dans les tableaux ci-dessus, on constate que la décision portant quota de reportages n'a pas été respectée par :

- la *RTB/radio* pour 17 acteurs politiques ;
- le quotidien *Sidwaya*, pour 14 acteurs politiques ;
- la *RTB/télé*, pour 07 acteurs politiques.



▲ Elections municipales 2016 : session de formation des observateurs des médias le 26 avril 2016 à la salle de conférences des Archives Nationales

Paragraphe 3. Du respect du principe du pluralisme et de l'équilibre dans le traitement de l'information par les médias publics et privés

A. Dans les médias publics

1. à la RTB/télé et à la RTB/radio

La RTB/télé a couvert la campagne de 31 partis politiques, soit un taux de couverture médiatique de 36,47% et la RTB/radio 28, soit un taux de 32,94%. La RTB/télé et Radio ont assuré la couverture médiatique de 38 partis politiques³.

Tableau statistique des temps d'antenne et des temps de parole des acteurs en lice à la RTB/télé et Radio

MEDIAS	RTB/télé		RTB/radio		TOTAUX			
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	%TA	%TP
PARTIS POLITIQUES								
ADF/RDA	00:03:34	00:01:32	00:09:11	00:03:08	00:12:45	00:04:40	3,77%	6,42%
AJIR	00:01:57	00:00:58	00:03:43	00:02:08	00:05:40	00:03:06	1,68%	4,27%
BEOG-NEERE	00:01:53	00:00:33	00:00:00	00:00:00	00:01:53	00:00:33	0,56%	0,76%
BURKINA LAAFIA	00:00:00	00:00:00	00:01:36	00:00:28	00:01:36	00:00:28	0,47%	0,64%
BURKINA YIRWA	00:01:54	00:00:53	00:05:54	00:03:00	00:07:48	00:03:53	2,31%	5,34%

³ Les partis politiques n'étaient pas les mêmes à la RTB/Télé et Radio

CADeAuf	00:02:16	00:00:57	00:01:42	00:00:42	00:03:58	00:01:39	1,17%	2,27%
CDP	00:09:17	00:04:36	00:15:29	00:05:24	00:24:46	00:10:00	7,33%	13,76%
CMP	00:01:43	00:00:40	00:04:12	00:01:21	00:05:55	00:02:01	1,75%	2,78%
COPAC	00:00:00	00:00:00	00:03:44	00:01:38	00:03:44	00:01:38	1,10%	2,25%
CPR/MP	00:00:00	00:00:00	00:00:59	00:00:41	00:00:59	00:00:41	0,29%	0,94%
Le Faso Autrement	00:00:00	00:00:00	00:01:43	00:00:52	00:01:43	00:00:52	0,51%	1,19%
FP	00:01:49	00:00:56	00:00:00	00:00:00	00:01:49	00:00:56	0,54%	1,28%
L'AUTRE BURKINA/PSR	00:01:52	00:00:53	00:00:00	00:00:00	00:01:52	00:00:53	0,55%	1,22%
LIJEF	00:01:47	00:00:55	00:05:59	00:02:29	00:07:46	00:03:24	2,30%	4,68%
MDD	00:00:00	00:00:00	00:01:32	00:00:23	00:01:32	00:00:23	0,45%	0,53%
MPB	00:02:00	00:00:49	00:00:00	00:00:00	00:02:00	00:00:49	0,59%	1,12%
MPD	00:03:18	00:01:02	00:05:28	00:02:48	00:08:46	00:03:50	2,59%	5,28%
MPP	00:21:09	00:06:44	00:41:26	00:12:44	01:02:35	00:19:28	18,51%	26,79%
NAFA	00:03:52	00:01:15	00:30:12	00:15:32	00:34:04	00:16:47	10,08%	23,10%
NOURA	00:01:53	00:00:36	00:03:14	00:01:28	00:05:07	00:02:04	1,51%	2,84%
NTD	00:12:13	00:03:48	00:05:22	00:00:50	00:17:35	00:04:38	5,20%	6,38%
ODT	00:01:58	00:00:43	00:05:30	00:01:21	00:07:28	00:02:04	2,21%	2,84%
PAREN	00:04:08	00:01:38	00:06:53	00:02:40	00:11:01	00:04:18	3,26%	5,92%

PDJ	00:01:43	00:00:33	00:00:00	00:00:00	00:01:43	00:00:33	0,51%	0,76%
PDS/METBA	00:03:48	00:01:30	00:00:00	00:00:00	00:03:48	00:01:30	1,12%	2,06%
PNDS	00:02:01	00:00:44	00:00:00	00:00:00	00:02:01	00:00:44	0,60%	1,01%
PRIT-LANAYA	00:02:10	00:00:53	00:05:42	00:02:30	00:07:52	00:03:23	2,33%	4,66%
PUND	00:01:50	00:00:40	00:05:10	00:01:51	00:07:00	00:02:31	2,07%	3,46%
RDEBF	00:01:58	00:00:49	00:05:39	00:01:54	00:07:37	00:02:43	2,25%	3,74%
RDS	00:01:33	00:01:10	00:01:08	00:00:00	00:02:41	00:01:10	0,79%	1,61%
RFI/PJB	00:00:00	00:00:00	00:05:06	00:01:27	00:05:06	00:01:27	1,51%	2,00%
RPR	00:00:00	00:00:00	00:03:20	00:01:24	00:03:20	00:01:24	0,99%	1,93%
UDB/R	00:01:54	00:00:47	00:00:00	00:00:00	00:01:54	00:00:47	0,56%	1,08%
UDS	00:00:41	00:00:17	00:00:00	00:00:00	00:00:41	00:00:17	0,20%	0,39%
UNDD	00:01:54	00:00:46	00:00:00	00:00:00	00:01:54	00:00:46	0,56%	1,06%
UNIR/PS	00:06:14	00:02:04	00:05:33	00:02:33	00:11:47	00:04:37	3,49%	6,35%
UPC	00:13:32	00:05:51	00:26:08	00:06:50	00:39:40	00:12:41	11,73%	17,45%
UREFA	00:01:43	00:00:44	00:06:55	00:01:36	00:08:38	00:02:20	2,55%	3,21%
TOTAL	1:59:34	0:46:16	3:38:30	0:26:24	05:38:04	01:12:40	100,00%	100,00%

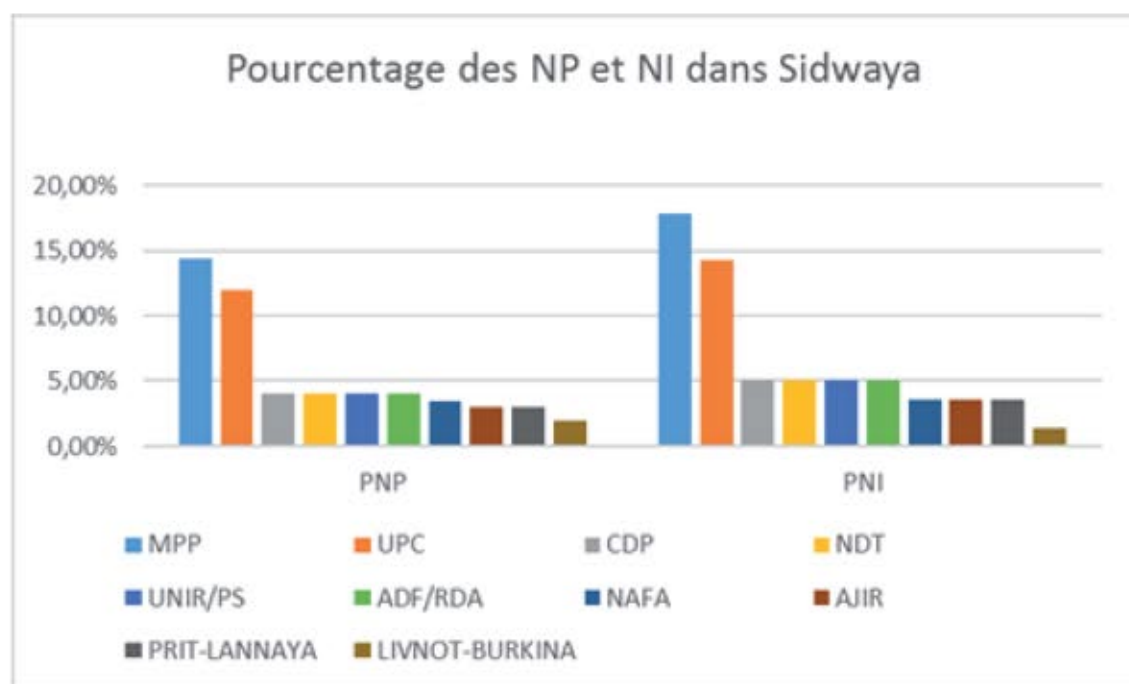
2. Dans le quotidien d'Etat Sidwaya

Le quotidien d'Etat a couvert les activités de campagne de 53 partis ou formations politiques sur 85 en lice, soit un taux de 62, 35%. Ci- dessous le tableau et l'histogramme des statistiques des espaces occupés par les acteurs en compétition.

SIDWAYA					
RANG	ACTEURS EN LICE	NP	PNP	NI	PNI
1	MPP	7 1/5	14,41%	25	17,86%
2	UPC	6	12,01%	20	14,29%
3	CDP	2	4,00%	7	5,00%
4	NDT	2	4,00%	7	5,00%
5	UNIR/PS	2	4,00%	7	5,00%
6	ADF/RDA	2	4,00%	7	5,00%
7	NAFA	1 3/4	3,50%	5	3,57%
8	AJIR	1 1/2	3,00%	5	3,57%
9	PRIT-LANNAYA	1 1/2	3,00%	5	3,57%
10	LIVNOT-BURKINA	1	2,00%	2	1,43%
11	PCN	1	2,00%	4	2,86%
12	UNDD	1	2,00%	2	1,43%
13	MAP	1	2,00%	2	1,43%
14	FP	1	2,00%	2	1,43%
15	PDJ	1	2,00%	3	2,14%
16	PDD	1/2	1,00%	1	0,71%
17	CORP	1/2	1,00%	1	0,71%
18	MDD	1/2	1,00%	1	0,71%

19	UBR/R	1/2	1,00%	1	0,71%
20	PDS/METBA	1/2	1,00%	1	0,71%
21	CED	1/2	1,00%	1	0,71%
22	CNA/BF	1/2	1,00%	1	0,71%
23	CMP	1/2	1,00%	1	0,71%
24	RDS	1/2	1,00%	1	0,71%
25	UPR	1/2	1,00%	1	0,71%
26	UNIC	1/2	1,00%	1	0,71%
27	REGPT YAOLM NEERE	1/2	1,00%	1	0,71%
28	MDP	1/2	1,00%	1	0,71%
29	BURKINA/PSR	1/2	1,00%	1	0,71%
30	FDR	1/2	1,00%	1	0,71%
31	PDP/PS	1/2	1,00%	1	0,71%
32	MPB	1/2	1,00%	1	0,71%
33	PNDS	1/2	1,00%	1	0,71%
34	PRD	1/2	1,00%	1	0,71%
35	RDF	1/2	1,00%	1	0,71%
36	BURKINA YIRWA	1/2	1,00%	1	0,71%
37	APL	1/2	1,00%	1	0,71%
38	PDC	1/2	1,00%	1	0,71%
39	PAREN	1/2	1,00%	1	0,71%
40	RDEBF	1/2	1,00%	1	0,71%
41	ODT	1/2	1,00%	2	1,43%
42	FASO AUTREMENT	1/2	1,00%	1	0,71%
43	PBL	1/2	1,00%	1	0,71%
44	LES AFFRANCHIS	1/2	1,00%	1	0,71%

45	ARDI	1/2	1,00%	1	0,71%
46	PPRN	1/2	1,00%	1	0,71%
47	RPR	1/2	1,00%	1	0,71%
48	FFS	1/2	1,00%	1	0,71%
49	PARIS	1/2	1,00%	1	0,71%
50	PPRD	1/2	1,00%	1	0,71%
51	CPR/MP	1/2	1,00%	1	0,71%
Totaux		50	100,00%	140	100,00%



B. Les médias audiovisuels privés

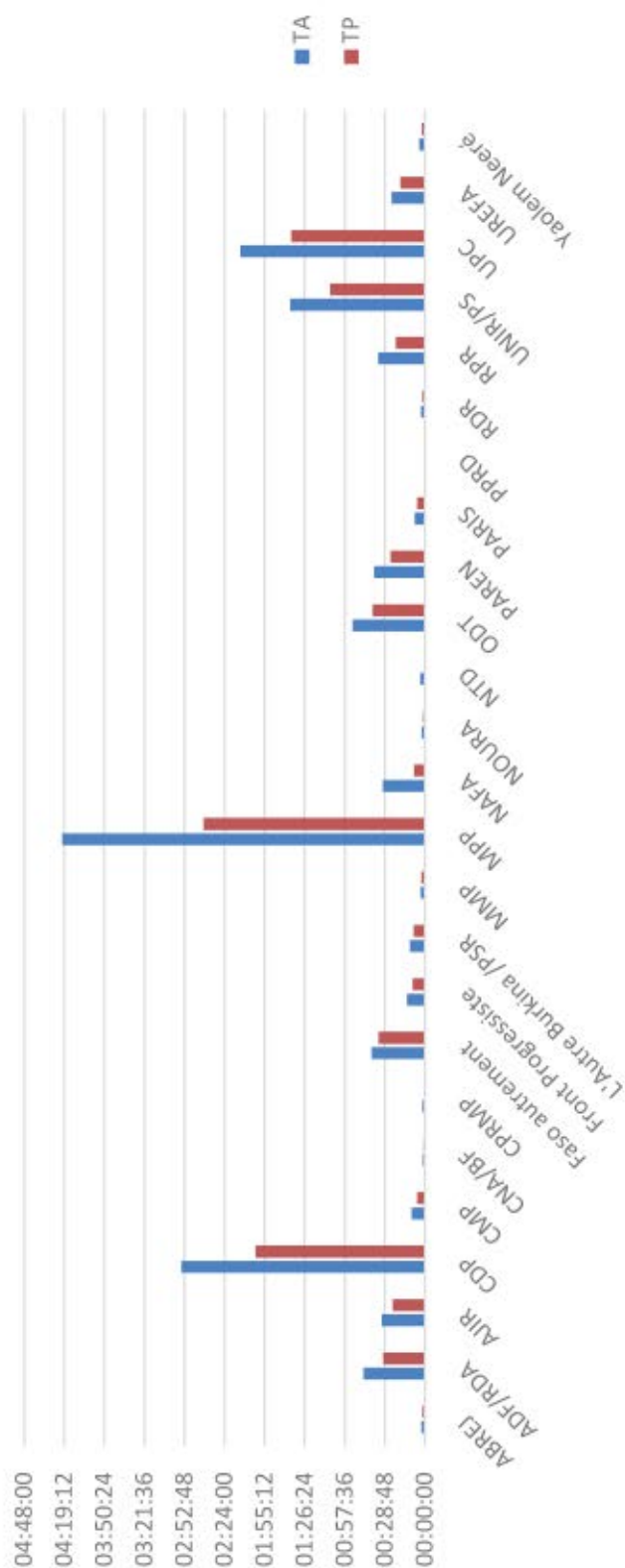
La présentation des données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information concernant l'audiovisuel privé s'est faite par région. Un récapitulatif des données est annexé au présent rapport. Les médias observés dans la région du Sahel n'ont pas consacré de temps d'antenne et de temps de parole aux acteurs politiques en compétition.

1. La Région du Centre

a) Les radios

Médias	Nostalgie		Horizon fm		Ouaga fm		Savane fm		Salankoloto		Oméga		Pulsar fm		TOTAL		%TP	%TA	
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP			
Partis politiques	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:02:24	00:01:51	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:02:24	00:01:51	0,24%	0,27%
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:29:15	00:18:48	00:13:06	00:11:16	00:15:19	00:07:00	00:01:54	00:00:00	00:44:15	00:30:04	4,35%	4,42%
	00:00:00	00:00:00	00:14:52	00:00:00	00:00:00	00:02:26	00:00:00	00:02:26	00:00:00	00:05:46	00:05:08	00:00:00	00:00:00	00:05:00	00:03:16	00:31:08	00:23:16	3,06%	3,42%
	00:01:05	00:00:30	00:33:02	00:24:26	00:04:01	00:02:27	00:59:18	00:42:18	00:51:34	00:43:01	00:01:41	00:00:00	00:23:49	00:08:07	00:02:10	00:01:00	02:54:59	02:01:49	17,21%
CNP	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:07:57	00:05:33	00:01:41	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:09:38	00:05:33	0,95%	0,82%
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:01:31	00:01:05	00:00:00	00:00:00	00:01:31	00:01:05	0,15%	0,16%
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:01:51	00:00:50	00:00:00	00:00:00	00:01:51	00:00:50	0,18%	0,12%
	00:00:00	00:00:00	00:01:43	00:01:17	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:32:53	00:29:39	00:03:49	00:03:49	00:02:26	00:00:00	00:00:00	00:38:25	00:33:22	3,78%	4,91%
Front Progressiste	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:07:09	00:04:07	00:05:42	00:04:40	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:12:51	00:08:47	1,26%	1,29%
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:10:58	00:07:59	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:10:58	00:07:59	1,08%	1,17%
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,36%	0,36%
	00:11:20	00:02:20	00:46:05	00:35:08	00:15:07	00:07:02	00:32:20	00:17:03	01:28:50	01:05:16	01:04:10	00:32:24	00:01:44	00:00:00	00:00:00	04:20:46	02:39:13	25,65%	23,41%
NAFA	00:09:34	00:02:28	00:00:00	00:00:00	00:01:01	00:00:00	00:00:00	00:01:41	00:10:17	00:00:00	00:00:00	00:04:25	00:01:44	00:00:00	00:00:00	00:30:18	00:07:43	2,98%	1,13%
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:02:12	00:01:10	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:02:12	00:01:10	0,22%	0,17%
	00:03:10	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:10:33	00:04:16	00:00:00	00:00:00	00:03:10	00:00:00	0,31%	0,00%
	00:00:00	00:00:00	00:10:24	00:08:45	00:11:08	00:07:52	00:30:24	00:21:04	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:51:56	00:37:41	5,11%	5,54%
PAREN	00:00:00	00:00:00	00:10:57	00:09:20	00:06:40	00:03:24	00:05:53	00:09:18	00:09:48	00:07:07	00:07:07	00:03:12	00:01:27	00:00:00	00:00:00	00:36:30	00:24:36	3,59%	3,62%
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:07:24	00:05:39	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:07:24	00:05:39	0,73%	0,83%
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:02:58	00:01:39	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	0,00%
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:02:53	00:01:42	0,28%	0,25%
UNIR/PS	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:02:37	00:10:10	00:14:16	00:07:07	00:12:54	00:10:24	00:00:00	00:00:00	00:03:39	00:02:48	00:20:59	00:20:59	3,29%	3,09%
	00:00:00	00:00:00	00:02:42	00:02:20	00:18:46	00:10:10	00:15:00	00:16:33	00:14:06	00:07:44	00:04:47	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:36:45	01:08:10	9,52%	10,02%
	00:01:21	00:00:51	00:13:08	00:09:25	00:42:48	00:30:00	00:27:44	00:29:55	00:22:32	00:45:03	00:20:52	00:07:25	00:05:31	00:05:31	02:12:34	01:36:03	13,04%	14,12%	
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:01:52	00:00:48	00:18:57	00:03:06	00:02:58	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:23:55	00:17:46	2,35%	2,61%	
Yadlem Neeré	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:04:01	00:02:18	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:04:01	00:02:18	0,40%	0,34%
	0:26:30	0:06:09	2:15:57	1:45:33	1:44:00	1:02:23	5:23:08	3:36:10	3:40:17	3:04:24	11:20:04	16:56:45	11:20:04	100,00%	100,00%				

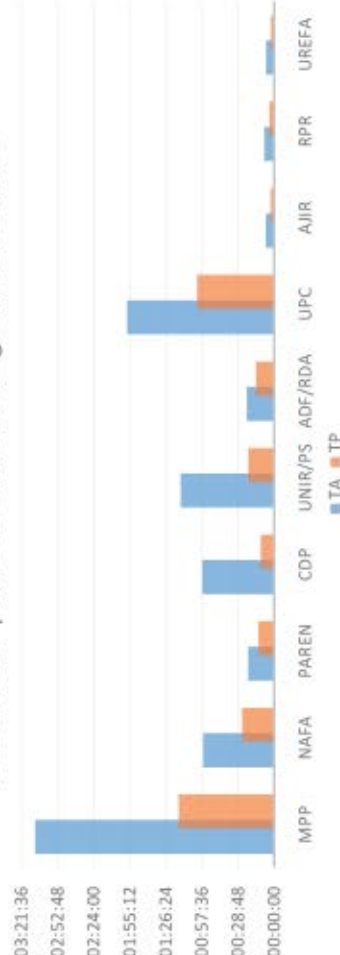
GRAPHIQUE DES DONNEES SUR LE PLURALISME ET L'EQUILIBRE DE L'INFORMATION DANS LES RADIOS PRIVEES DANS LA REGION DU CENTRE



b) Les télévisions

PARTIS POLITIQUES	MEDIAS		BF1		CANAL3		BURKINA INFO		TOTAUX			
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	%TA	%TP
MPP	02:22:52	00:54:04	00:06:22	00:02:57	00:41:57	00:19:12	03:11:11	01:16:13	34,09%	33,01%		
NAFA	00:35:10	00:15:11	00:00:00	00:00:00	00:21:30	00:10:21	00:56:40	00:25:32	10,10%	11,06%		
PAREN	00:20:44	00:12:28	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:20:44	00:12:28	3,70%	5,40%		
CDP	00:56:57	00:10:45	00:00:00	00:00:00	00:00:34	00:00:00	00:57:31	00:10:45	10,25%	4,66%		
UNIR/PS	01:14:35	00:20:41	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:14:35	00:20:41	13,30%	8,96%		
ADF/RDA	00:21:42	00:14:34	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:21:42	00:14:34	3,87%	6,31%		
UPC	01:57:01	01:01:29	00:00:00	00:00:00	00:00:30	00:00:00	01:57:31	01:01:29	20,95%	26,63%		
AJIR	00:06:40	00:02:44	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:06:40	00:02:44	1,19%	1,18%		
RPR	00:07:57	00:03:54	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:07:57	00:03:54	1,42%	1,69%		
UREFA	00:00:00	00:00:00	00:06:22	00:02:34	00:00:00	00:00:00	00:06:22	00:02:34	1,14%	1,11%		
TOTAL	8:03:38	3:15:50	0:12:44	0:05:31	1:04:31	0:29:33	09:20:53	03:50:54	100,00%	100,00%		

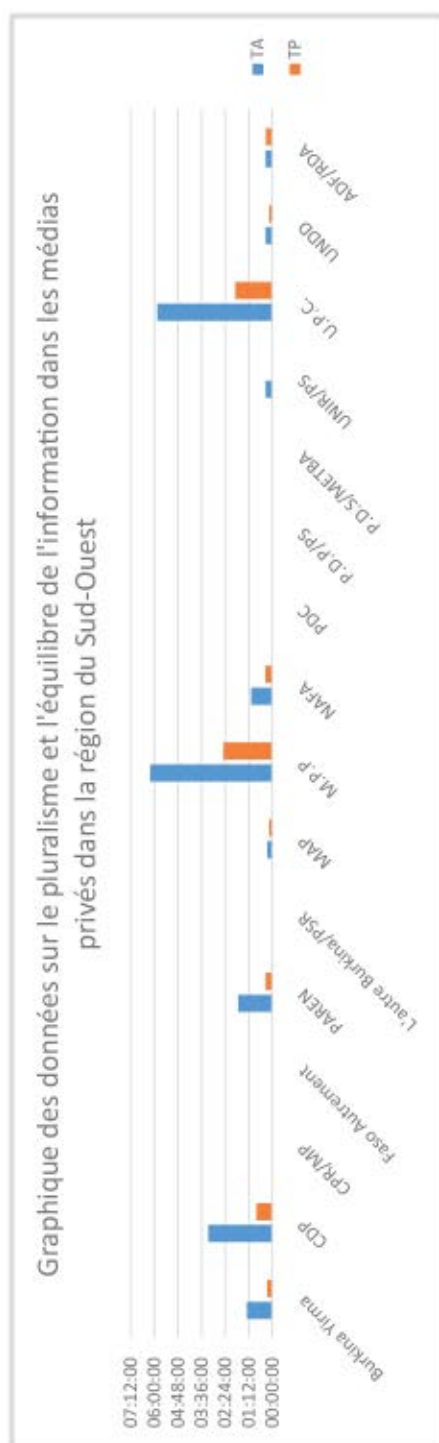
Représentation graphique des données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information dans les télévisions privées dans la Région du centre



2. La Région du Sud-Ouest

MEDIAS	RADIO ARGOUTAR		RADIO MANIVELLE		UNITAS		RADIO ESO		TOTAUX			
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	%TA	%TP
PARTIS EN LICE												
Burkina Yirwa	01:13:00	00:15:16	00:04:55	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:17:55	00:15:16	6,27%	3,75%
CDP	02:54:01	00:35:25	00:00:10	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:21:14	00:13:10	03:15:25	00:48:35	15,74%	11,94%
CPR/MP	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	0,00%
Faso Autrement	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	0,00%
PAREN	01:24:00	00:15:56	00:00:10	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:20:00	00:04:34	01:44:10	00:20:30	8,39%	5,04%
L'autre Burkina/PSR	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	0,00%
MAP	00:15:00	00:10:00	00:00:10	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:15:10	00:10:00	1,22%	2,46%
M.P.P	05:23:13	01:57:00	00:22:09	00:12:53	00:03:58	00:01:06	00:23:39	00:18:05	06:12:59	02:29:04	30,04%	36,65%
NAFA	00:38:00	00:17:57	00:00:10	00:00:00	00:03:58	00:01:44	00:22:27	00:01:18	01:04:35	00:20:59	5,20%	5,16%
PDC	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	0,00%
P.D.P/PS	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	0,00%
P.D.S/METBA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	0,00%
UNIR/PS	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:20:00	00:00:00	00:20:00	00:00:00	1,61%	0,00%

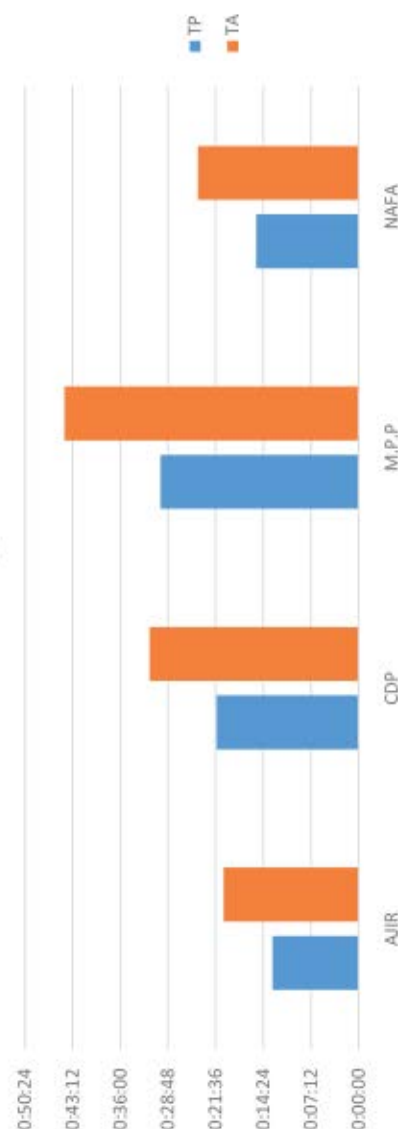
U.P.C.	05:12:13	01:25:14	00:12:33	00:09:38	00:03:58	00:01:11	00:22:51	00:17:14	05:51:35	28,31%	01:53:17	27,85%
UNDD	00:15:00	00:09:45	00:04:55	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:19:55	1,60%	00:09:45	2,40%
ADFIRDA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:20:00	00:19:18	00:20:00	1,61%	00:19:18	4,75%
TOTAUX	17:14:27	05:06:33	00:45:12	00:22:31	00:11:54	00:04:01	02:30:11	01:13:39	20:41:44	100%	06:46:44	100,00%
TOTAUX												100%



3. La Région du Plateau Central

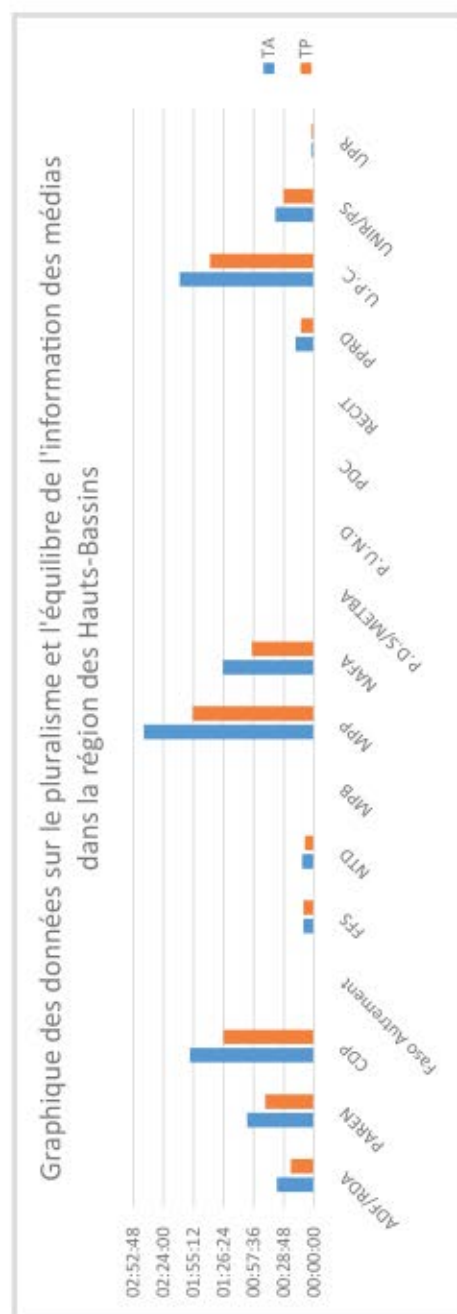
MEDIAS	KAKOABD-YAM VENEGRE		BASSI FM		RADIO Boudry		TOTAL		
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	%TA	%TP
AJIR	00:00:00	00:00:00	00:20:23	00:13:00	00:00:00	00:00:00	0:20:23	16,89%	16,28%
CDP	00:00:00	00:00:00	00:31:35	00:21:27	00:00:00	00:00:00	0:31:35	26,17%	26,86%
M.P.P	00:00:00	00:00:00	00:24:43	00:16:32	00:19:43	00:13:24	0:44:26	36,82%	37,48%
NAFA	00:00:00	00:00:00	00:24:17	00:15:29	00:00:00	00:00:00	0:24:17	20,12%	19,39%
TOTAL	00:00:00	00:00:00	01:40:58	01:06:28	00:19:43	00:13:24	2:00:41	100,00%	100,00%
TOTAL							2:00:41	100,00%	100,00%

Graphique des données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information dans les médias dans la Région du Plateau Central



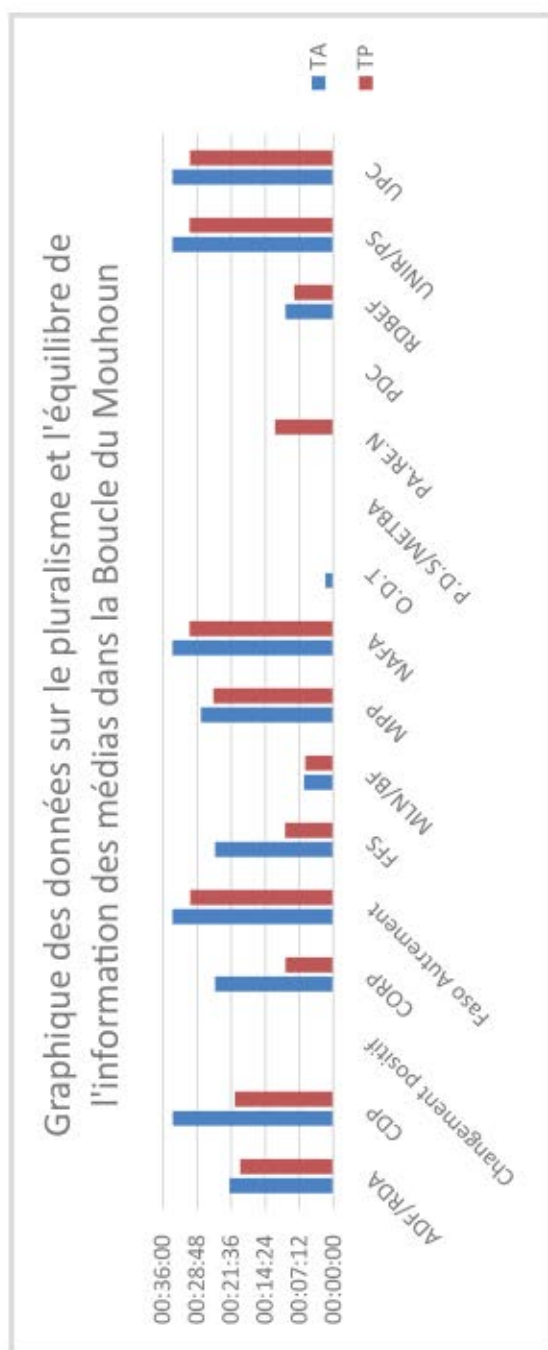
4. La Région des Hauts-Bassins

MEDIAS	EVANGELIQUE ET DEVELOPPEMENT			VOIX DU VERGE		BAMA PILE		LPC		OMEGA FM		SMTV		TOTAUX		
	TA	TP		TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	%TP
AD/IRDA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:09:46	00:09:41	00:13:40	00:10:22	00:12:04	00:02:00			00:35:30	00:22:03	5,26%
PAREN	01:04:01	00:46:37	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:04:01	00:46:37	9,48%
CDP	01:03:56	00:47:06	00:07:13	00:04:31	00:09:28	00:10:06	00:09:28			00:25:14	00:16:18	00:12:06	00:09:22	01:58:35	01:26:45	17,56%
Faso Autrement	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%
FFS	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:10:07	00:10:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:10:07	00:10:00	1,50%
NTD	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:11:26	00:08:45	00:00:00	00:00:00	00:11:26	00:08:45	1,69%
MPB	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00			00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%
MPP	00:50:16	00:33:18	00:08:06	00:06:07	00:09:06	00:09:07	00:09:06	01:07:51	00:49:46	00:16:14	00:11:18	00:11:12	00:06:27	02:42:46	01:56:02	24,10%
NAFA	01:11:55	00:46:18	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:15:20	00:13:10	00:00:00	00:00:00	01:27:15	00:59:28	12,92%
P.D.S/METBA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%
P.U.N.D	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%
PDC	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%

[illegible]

5. La Région de la Boucle du Mouhoun

Médias	KANTIGIYA		LA VOIX DES BALLE		LOTAMU		AHAMADIYA		CEDICOM		SALAKI		ECHO DES COTONNIERS		TOTALX		
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	%TP
Partis en lice																	
ADF/RDA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:22:00	00:19:44	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:22:00	00:19:44	8%
CDP	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:33:55	00:20:52	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:33:55	00:20:52	9%
Changement positif	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0%
CORP	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:25:00	00:10:10	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:10:10	4%
Faso Autrement	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:34:00	00:30:14	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:34:00	00:30:14	13%
FFS	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:25:00	00:10:12	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:10:12	4%
MILN/BF	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:06:16	00:05:58	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:06:16	00:05:58	3%
MIPP	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:28:00	00:25:24	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:28:00	00:25:24	11%
NAFA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:34:00	00:30:24	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:34:00	00:30:24	13%
O.D.T	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:01:44	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:01:44	00:00:00	0%
P.D.S./METBA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0%
PA.RE.N	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:12:19	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:12:19	5%
PDC	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0%

[illegible]

6. La Région du Centre-Est

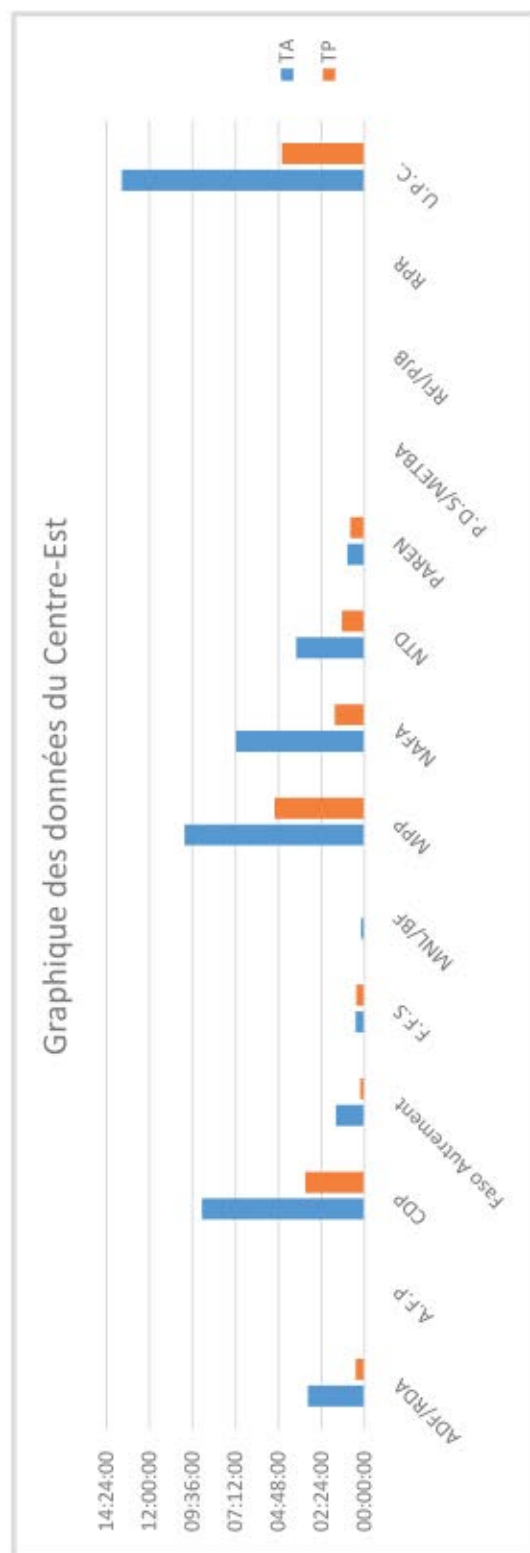
MEDIAS	RADIO KOURITA		Radio MARIA		NABONSWENDE		LPC TENKODOGO		NAYINERE		HORIZON FM		POUG'NERE		PAG-LA-YIRI		BOULGOU FM	
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP
ADIRDA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
A.F.P	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
CDP	00:02:50	00:01:04	00:34:01	00:31:07	00:06:27	00:04:12	00:05:17	00:01:15	00:00:00	00:00:00	00:12:48	00:11:22	00:09:45	00:06:45	00:27:49	00:18:58	00:00:00	00:00:00
Faso Autrement	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
F.F.S	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:27:10	00:00:00
MINUBF	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:11:20	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
MPP	00:37:54	00:25:31	00:00:00	00:00:00	00:12:31	00:01:36	00:22:32	00:07:09	00:00:00	00:00:00	00:12:01	00:05:45	00:05:46	00:15:42	00:31:32	00:18:58	00:13:37	00:00:00
NAFA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:06:05	00:03:10	00:00:00	00:00:00	00:01:17	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
NTD	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:05:49	00:02:18	00:00:00	00:00:00	00:16:43	00:15:13	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
PAREN	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:14:38	00:10:51	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:28:14	00:00:00
P.D.S/METBA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
RFIPJUB	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
RPR	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
U.P.C.	01:06:31	00:47:31	00:31:58	00:30:10	00:01:42	00:00:00	00:00:35	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:02:59	00:01:52	00:03:30	00:03:30	00:31:30	00:19:21	00:29:38	00:00:00
TOTAL	01:47:15	01:14:06	01:05:59	01:01:17	00:20:40	00:05:48	00:40:18	00:13:52	00:14:38	00:10:51	00:45:48	00:34:12	01:01:02	00:16:01	01:30:51	00:57:17	01:45:32	01:36:39

Médias Partis en lice	BAGRE POLE FM		ZEKOULA		SOUGRNOOMA		DAUPHIN FM		TOTAUX			
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	%TA	TP	%TP
ADF/RDA	03:09:00	00:29:01	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	03:09:00	6%	00:29:01	3%
A.F.P	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0%	00:00:00	0%
CDP	03:12:00	00:42:13	04:04:11	01:21:20	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	09:04:39	18%	03:18:16	19%
Faso Autrement	01:36:00	00:14:33	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:36:00	3%	00:14:33	1%
F.F.S	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:29:00	1%	00:27:10	3%
MNU/BF	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:11:20	0%	00:00:00	0%
MPP	01:56:00	00:47:44	05:36:03	02:55:04	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	10:02:32	20%	05:01:10	28%
NAFA	00:00:00	00:00:00	07:02:39	01:36:30	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	07:10:01	14%	01:39:40	9%
NTD	03:26:00	00:57:43	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	03:48:32	8%	01:15:14	7%
PAREN	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:14:00	00:10:10	00:00:00	00:00:00	00:56:52	1%	00:47:15	4%
P.D.S/METBA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0%	00:00:00	0%
RFI/PJB	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0%	00:00:00	0%

TOTAL	01:47:15	01:14:06	01:05:59	01:01:17	00:20:40	00:05:48	00:40:18	00:13:52	00:14:38	00:10:51	00:45:48	00:34:12	01:01:02	00:16:01	01:30:51	00:57:17	01:45:32	01:36:39
-------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Médias	BAGRE POLE FM			ZEKOULA			SOURGNOOMA			DAUPHIN FM			TOTAUX				
	TA	TP		TA	TP		TA	TP		TA	TP		TA	%TA	TP	%TP	
Partis en lice																	
AD/IRDA	03:09:00	00:29:01		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		03:09:00	6%	00:29:01	3%	
A.F.P	00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	0%	00:00:00	0%	
CDP	03:12:00	00:42:13		04:04:11	01:21:20		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		09:04:39	18%	03:18:16	19%	
Faso Autrement	01:36:00	00:14:33		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		01:36:00	3%	00:14:33	1%	
F.F.S	00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:29:00	1%	00:27:10	3%	
MNL/BF	00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:11:20	0%	00:00:00	0%	
MPP	01:56:00	00:47:44		05:36:03	02:55:04		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		10:02:32	20%	05:01:10	28%	
NAFA	00:00:00	00:00:00		07:02:39	01:36:30		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		07:10:01	14%	01:39:40	9%	
NTD	03:26:00	00:57:43		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		03:48:32	8%	01:15:14	7%	
PAREN	00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:14:00	00:10:10		00:00:00	00:00:00		00:56:52	1%	00:47:15	4%	
P.D.S/METBA	00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	0%	00:00:00	0%	
RFI/PJB	00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	0%	00:00:00	0%	

RPR	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0%
U.P.C.	01:54:00	00:22:52	08:38:34	02:02:05	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	04:36:59	26%
TOTAL	15:13:00	03:34:06	01:21:27	07:54:59	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	49:46:30	17:39:08	100%

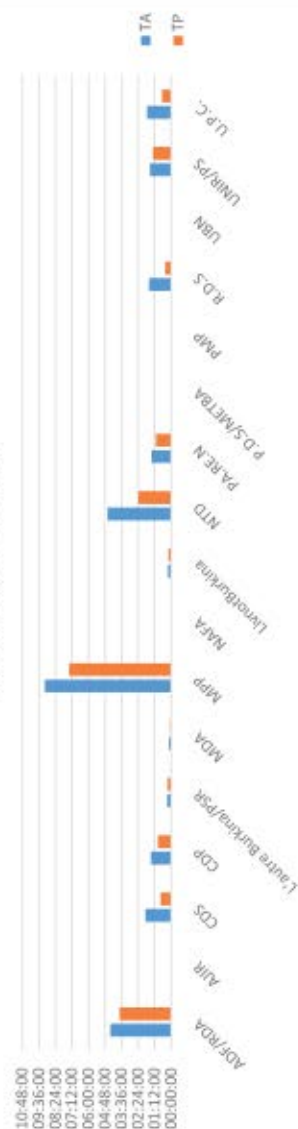


7. La Région du Nord

Médias	RADIO ARBOLLE		RADIO EVANGELIQUE et DEVELOPPEMENT		RADIO LA VOIX DU LOROU		WENDPANGA RED		Notre Dame du SAHEL		RADIO DE LA SOLIDARITE		NATIGM-B-ZANGA	
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP
Partis en lice	00:00:00	00:00:00	00:18:20	00:13:47	00:00:00	00:00:00	00:18:02	00:13:47	00:44:29	00:42:32	00:31:58	00:23:18	00:00:00	00:00:00
ADF/RDA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
AJIR	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
CDS	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:33:18	00:32:35
CDP	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:42:24	00:13:25	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:21:26	00:19:54
L'autre Burkina/PSR	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
MDA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:09:57	00:05:12	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
MPP	01:25:02	01:17:38	00:22:15	00:19:12	00:58:26	00:13:08	00:22:15	00:19:02	00:24:32	00:23:58	00:28:51	00:26:54	00:40:21	00:36:53
NAFA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
LivnotBurkina	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
NTD	00:00:00	00:00:00	00:13:56	00:08:38	00:55:16	00:13:27	00:13:56	00:08:38	01:37:07	01:08:52	00:20:53	00:18:14	01:15:22	00:25:20
PA.RE.N	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
P.D.S/METBA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00

MDA	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :09 :57	0,58%	00:05:12	0,45%
MPP	01:25:00	01:17:38	00:25:41	00:18:49	00:18:02	00:15:41	02:20:01	09:10:26	32,14%	07:24:02	38,28%
NAFA	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	0,00%	00:00:00	0,00%
LivnotBurkina	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :14 :05	00 :12 :32	00 :00 :00	00 :14 :05	0,82%	00:12:32	1,08%
NTD	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	04:36:30	16,15%	02:23:09	12,34%
PA.RE.N	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	01:25:00	01:06:00	00 :00 :00	01:25:00	4,96%	01:06:00	5,69%
P.D.S/METBA	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	0,00%	00:00:00	0,00%
PMP	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	0,00%	00:00:00	0,00%
R.D.S	00 :00 :00	00 :00 :00	00:03:53	00:02:49	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	01:36:05	5,61%	00:25:58	2,24%
UBN	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	0,00%	00:00:00	0,00%
UNIR/PS	00:14:58	00:11:50	00:06:45	00:04:44	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	01:32:28	5,40%	01:19:13	6,83%
U.P.C.	00 :00 :00	00 :00 :00	00:10:41	00:02:15	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	01:45:11	6,14%	00:40:05	3,46%
TOTAL	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	00 :00 :00	4:51:33	28:32:34	100,00%	19:19:49	100,00%

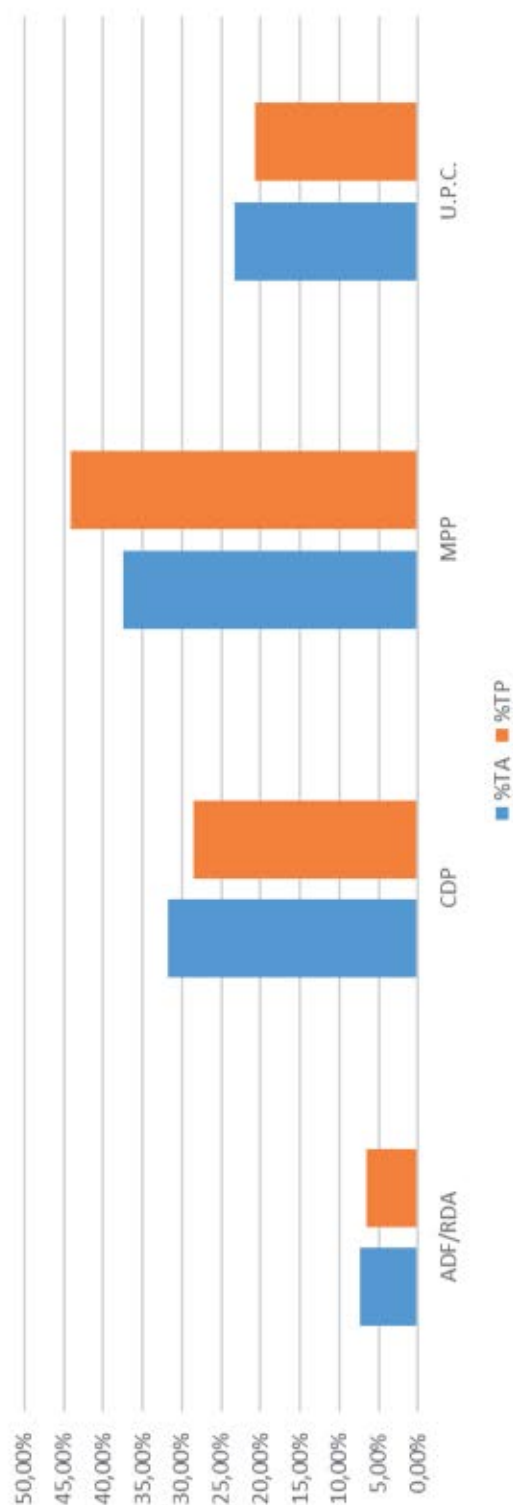
Graphique des données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information des médias dans la région du Nord



8. La Région du Centre-Sud

Médias	GOULOU			NOBERE			RADIO ISLAMIQUE AHMADYYA			NOTRE DAME DE LA PAIX			RADIO VENEG-BUUDU			VIVE LE PAYSAN			TOTAL			
	TA	TP		TA	TP		TA	TP		TA	TP		TA	TP		TA	TP		%TA	TP	%TP	
Partis en lice																						
ADFI/DA	00:15:30	00:07:59		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		7,3%	00:07:59	6,6%	
CDP	00:23:48	00:07:33		00:19:13	00:13:32		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:08:15	00:08:11		00:16:11	00:05:21		31,8%	00:34:37	28,5%	
MPP	00:26:20	00:17:30		00:28:03	00:21:31		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:08:03	00:07:58		00:17:07	00:06:36		37,5%	00:53:35	44,2%	
U.P.C.	00:18:35	00:15:30		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:30:50	00:09:36		23,3%	00:25:06	20,7%	
TOTAL	01:24:13	00:48:32		00:47:16	00:35:03		00:00:00	00:00:00		00:00:00	00:00:00		00:16:18	00:16:09		01:04:08	00:21:33		100,0%	02:01:17	100,0%	

Graphique des données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information des médias dans la région du Centre-Sud



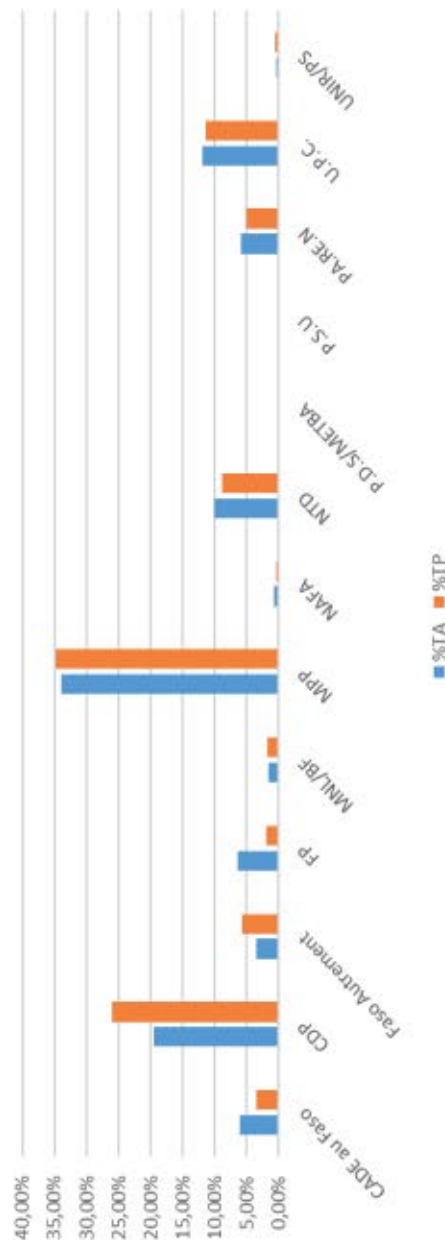
9. La Région du Centre-Ouest

MEDIAS PARTIS POLITIQUE	LOUDON		PALABRE		RED		TILGRE		WISKAMBA HORIZON		Evangelique et Développement LEO		ESPOIR DU SANGUIE		
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TP
CADE au Faso	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:32:59	00:27:11	00:03:54	00:01:26	
CDP	00:00:00	00:00:00	01:20:00	00:48:57	00:02:50	00:02:10	01:20:00	00:48:57	01:20:00	00:48:57	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Faso Autrement	00:32:15	00:27:22	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
FP	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:40:37	00:15:16			
MNU/BF	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
MPP	00:29:38	00:23:36	01:16:28	00:40:16	01:16:50	00:40:51	01:15:00	00:39:57	01:15:00	00:39:56	01:46:59	00:34:34	00:11:01	00:05:49	
NAFA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:11:19	00:03:22	
NTD	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:42:11	00:20:50			
P.D.SMETBA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
P.S.U	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
PA.RE.N	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:33:08	00:40:10	00:00:00	00:00:00	00:00:00
U.P.C.	00:00:00	00:00:00	00:02:06	00:01:17	00:02:03	00:01:36	00:00:00	00:00:00	00:05:10	00:00:00	01:42:23	00:29:10	00:04:13	00:01:30	
UNIRIPS	00:00:00	00:00:00	00:06:12	00:04:17	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
TOTAL	01:01:53	00:50:58	02:44:46	01:34:47	01:21:43	00:44:37	02:35:00	01:28:54	02:40:10	01:28:53	09:58:17	02:47:11	00:30:27	00:12:07	

Région du centre Ouest (suite)

Médias	NEMARO		PENGWENDE		NOTRE DAME DE LA RECONCILIATION		TOTAUX			
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	%TA	TP	%TP
Partis en lice										
CADE au Faso	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:36:53	6,15%	00:28:37	3,53%
CDP	01:04:00	00:54:29	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	05:06:50	19,47%	03:31:42	26,09%
Faso Autrement	00:22:01	00:19:28	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:54:16	3,44%	00:46:50	5,77%
FP	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:40:37	6,39%	00:15:16	1,88%
MNL/IBF	00:00:00	00:00:00	00:25:51	00:14:45	00:00:00	00:00:00	00:25:51	1,64%	00:14:45	1,82%
MPP	00:57:03	00:46:03	00:22:03	00:16:38	00:03:45	00:02:57	08:53:47	33,88%	04:42:25	34,81%
NAFA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:11:19	0,72%	00:03:22	0,41%
NTD	00:57:04	00:50:58	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	02:39:15	10,11%	01:11:48	8,85%
P.D.S/METBA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	00:00:00	0,00%
P.S.U	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	00:00:00	0,00%
PA.RE.N	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:33:08	5,91%	00:40:10	4,95%
U.P.C.	00:43:44	00:31:14	00:24:35	00:18:50	00:03:17	00:02:50	03:07:31	11,90%	01:32:12	11,36%
UNIR/PS	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:06:12	0,39%	00:04:17	0,53%
TOTAL	04:03:52	03:22:12	01:12:29	00:50:13	00:07:02	00:05:47	26:15:39	100,00%	13:31:24	100,00%

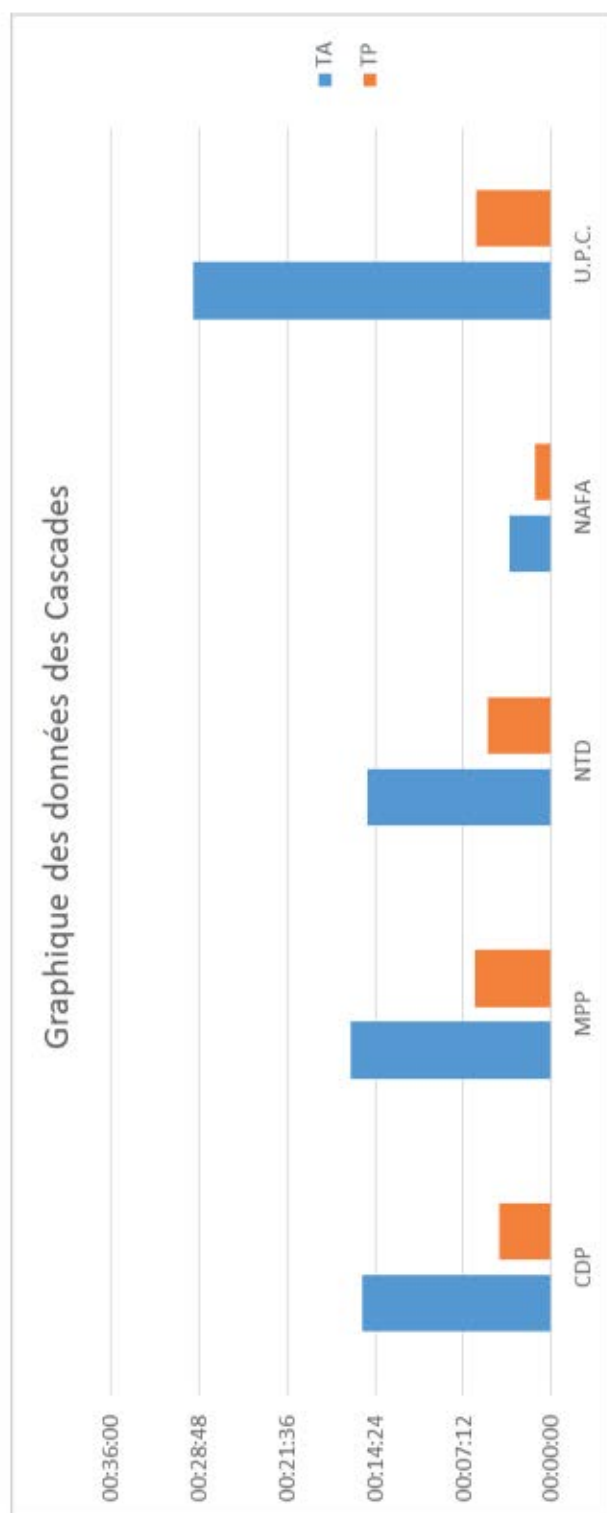
Graphique des données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information
des médias dans la région du Centre-Ouest



10. La Région des Cascades

MEDIAS	MUNYU		RADIO CATHOLIQUE TERIYA		RADIO SIRREINBAI		TOTAUX			
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	%TA	TP	%TP
PARTISEN LICE										
CDP	00:01:16	00:00:45	00:14:12	00:03:30	00:00:00	00:00:00	00:15:28	19,42%	00:04:15	18,32%
MPP	00:03:14	00:01:17	00:13:12	00:05:00	00:00:00	00:00:00	00:16:26	20,63%	00:06:17	27,08%
NTD	00:03:06	00:02:13	00:11:54	00:03:00	00:00:00	00:00:00	00:15:00	18,83%	00:05:13	22,49%
NAFA	00:03:29	00:01:20	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:03:29	4,37%	00:01:20	5,75%
U.P.C.	00:06:04	00:02:01	00:23:12	00:04:06	00:00:00	00:00:00	00:29:16	36,74%	00:06:07	26,36%
TOTAL	00:17:09	00:07:36	01:02:30	00:15:36	00:00:00	00:00:00	01:19:39	100,00%	00:23:12	100,00%

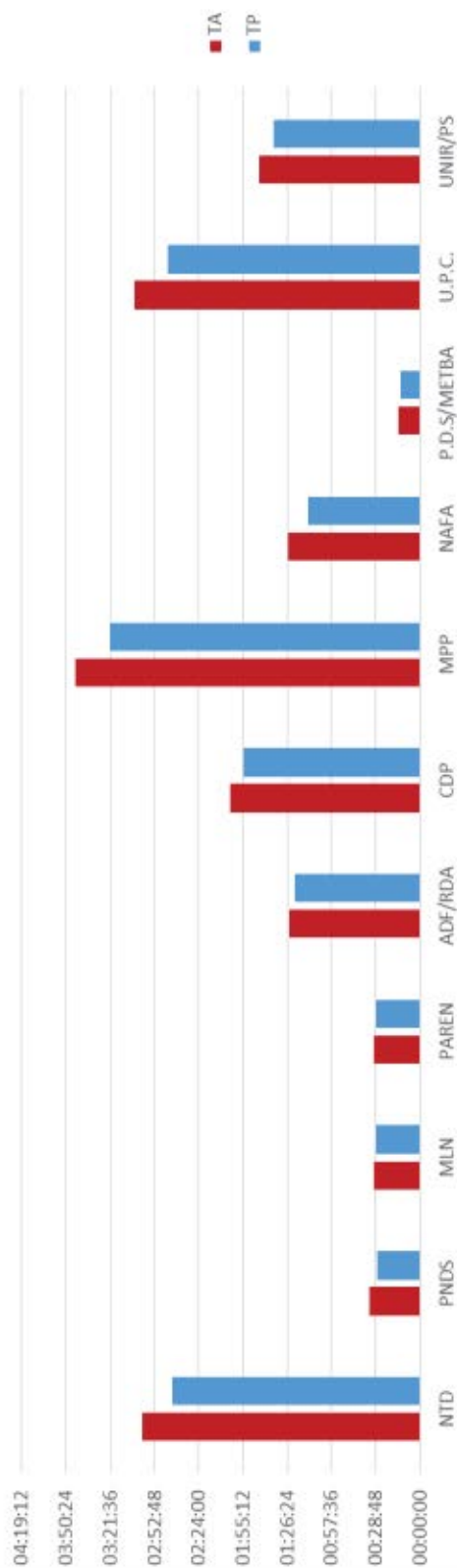
Graphique des données des Cascades



11. La Région de l'EST

MEDIAS PARTIS EN LICE	TIN-TUA		TIN-TANNI		BUAMITANDI		BUAYABA		TOTAUX			
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	%TA	TP	%TP
NTD	01:25:00	01:19:38	00:30:00	00:21:45	00:08:56	00:07:50	00:56:50	00:52:07	03:00:46	16%	02:41:20	16%
PND	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:33:05	00:27:31	00:33:05	3%	00:27:31	3%
MLN	00:30:00	00:28:39	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:30:00	3%	00:28:39	3%
PAREN	00:30:00	00:28:30	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:30:00	3%	00:28:30	3%
ADF/RDA	01:25:00	01:21:19	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:25:00	8%	01:21:19	8%
CDP	01:25:00	01:22:03	00:17:11	00:16:19	00:00:00	00:00:00	00:21:40	00:16:08	02:03:51	11%	01:54:30	12%
MPP	01:25:00	01:22:03	00:38:30	00:30:11	00:47:13	00:40:05	00:53:38	00:49:41	03:44:21	20%	03:22:00	20%
NAFA	00:00:00	00:00:00	00:39:12	00:39:09	00:00:00	00:00:00	00:46:40	00:33:26	01:25:52	8%	01:12:35	7%
P.D.S/METBA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:14:00	00:12:41	00:00:00	00:00:00	00:14:00	1%	00:12:41	1%
U.P.C.	01:25:00	01:19:53	00:26:34	00:18:30	00:13:04	00:11:10	01:01:18	00:54:38	03:05:56	17%	02:44:11	17%
UNIR/PS	00:00:00	00:00:00	00:50:38	00:44:27	00:00:00	00:00:00	00:54:08	00:51:03	01:44:46	10%	01:35:30	10%
TOTAL	08:05:00	07:42:05	03:22:05	02:50:21	01:23:13	01:11:46	05:27:19	04:44:34	18:17:37	100%	16:28:46	100%

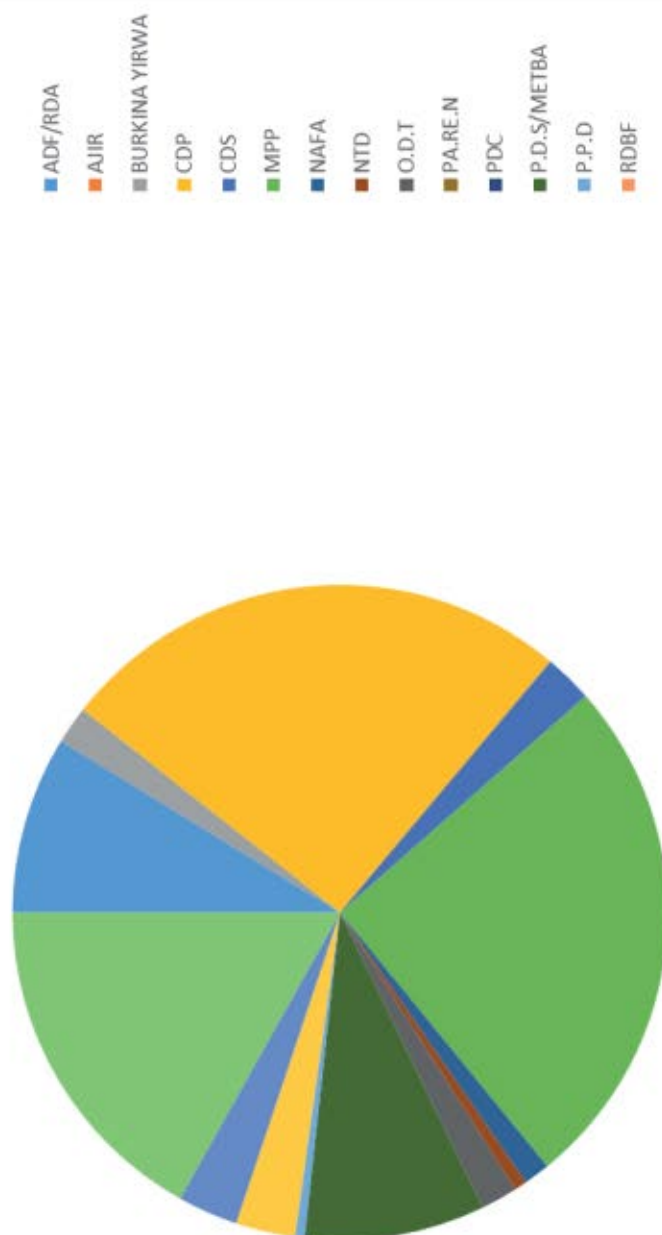
Graphique des données de l'Est



12. Région du Centre-Nord

Médias	BASNERE		NEERWAYA		MANEGDA		VOIX DES LACS		NAYINEERE		NOTRE DAME		HORIZON FM KAYA		KAYA FM		TOTAL			
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	%TA	TP	%TP	
Partis en lice ADF/RDA			0:20:01	0:19:26			0:05:36	0:05:36							00:25:37		8,77%	00:25:02	9,13%	
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	00:00:00	0,00%	
AJIR	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	00:00:00	0,00%	
BURKINA FASO	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	1,86%	00:05:26	1,98%	
CDP	0:44:44	0:44:02	0:24:28	0:21:56			0:05:12	0:04:54							1:14:24	25,48%		1:10:52	25,84%	
CDS	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0:07:00	0:07:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0:07:00	2,40%	00:07:00	2,55%		
MPP	0:48:26	0:47:19	0:20:29	0:18:24	00:00:00	00:00:00	0:05:50	0:05:50	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	1:14:45	25,59%		1:11:33	26,09%	
NAFA	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0:03:48	0:03:48	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:03:48	00:00:00	00:00:00	00:03:48	1,39%	
NTD	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0:01:48	0:01:38	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:01:48	0,62%	00:01:38	0,60%		
O.D.T	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0:05:18	0:05:18	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:05:18	00:00:00	1,81%	00:05:18	1,93%	
P.A.R.E.N	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	00:00:00	0,00%	
PDC	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	0,00%	00:00:00	0,00%	

Graphique des données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information des médias de la région du Centre Nord



C. La presse en ligne

Les médias en ligne qui ont couvert les activités des partis politiques en lice sont :

lefaso.net, zoodomail.com, fasoactu.com, burkinademain.com, aouaga.com, burkina24.com, fasozine.com, laborpresse.net, lesechosdufaso.net.

Classement des médias observés en tenant compte du nombre de lignes consacrées à la couverture médiatique

N° D'ordre	MEDIAS	TOTAL LIGNE	%	TOTAL IMAGE	%
1	WWW.lefaso.net	2505	34%	90	34%
2	WWW.lesechosdufaso.net	1011	14%	27	10%
3	www.burkina24.com	1039	14%	34	13%
4	WWW.aouaga.com	773	11%	29	11%
5	WWW.fasozine.com	561	8%	17	6%
6	WWW.zoodomail.com	436	6%	11	4%
7	WWW.fasoactu.com	319	4%	17	6%
8	WWW.laborpresse.net	299	4%	19	7%
9	WWW.burkinademain.com	255	3%	15	6%
10	WWW.lestrategie.com	159	2%	5	2%
TOTAL		7357	100%	264	100%

Classement des partis politiques en lice en considération du nombre de lignes obtenues

N° D'ORDRE	PARTIS POLITIQUES	TOTAL			
		NL	% NL	NI	%NI
1	UPC	2139	29%	89	34%
2	MPP	1557	21%	60	23%
3	ADF/RDA	751	10%	18	7%
4	C.D.P	625	8%	21	8%
5	NAFA	595	8%	22	8%
6	UNIR/PS	559	8%	11	4%
7	A.J.I.R	308	4%	13	5%
8	PAREN	213	3%	9	3%
9	R.D.E.BF	118	2%	4	2%
10	O.D.T	110	1%	1	0%
11	CMP	86	1%	2	1%
12	PDS/METBA	83	1%	4	2%
13	MLN-BF	55	1%	2	1%
14	LIVNOT BURKINA	51	1%	2	1%
15	LES AFFRANCHIS	42	1%	1	0%
16	Burkina YIRWA	42	1%	1	0%
17	NTD	23	0,3%	3	1%
TOTAL GENERAL		7357	100%	264	100%

D. La presse écrite

Le tableau ci-après indique l'état des pages accordées par sept quotidiens. Il s'agit de *L'Observateur Paalga*, *L'Express du Faso*, *Le Quotidien*, *Notre temps*, *Aujourd'hui au Faso*, *DNF* et *Le Soir*.

RANG	Acteurs en lice	L'Obervateur Paalga	L'Express du Faso	Le Soir	Aujourd'hui au Faso	DNF	Le Quotidien	Notre Temps	Total
		NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	TG NP
1	UPC	1 1/2	1	1 1/2	4 5/7	1 1/4	4	2 1/4	16 2/9
2	MPP	2 1/4	1/2	3/4	2 7/8	1 1/4	3 5/8	2 1/4	13 1/2

3	CDP	3/4	1	1	1/2	0	5	1/3	8 3/5
4	UNIR/PS	1	1	1 1/2	1/2	1/2	1 1/2	1 1/2	7 1/2
05	AJIR	0	3/4	3/4	1/2	0	1 1/2	0	3 1/2
06	NDT	1	1/2	2/3	0	0	2/3	0	2 5/6
07	ADF/RDA	0	1/4	3/4	0	1/2	1	0	2 1/2
08	NAFA	1/4	1/2	0	1 1/4	0	1/4	0	2 1/4
09	CMP	1 1/2	0	0	0	0	1/2	0	2
10	PAREN	0	1/2	0	0	1	0	0	1 1/2
11	RDEBF	0	0	0	0	0	1	0	1
12	FFS	0	0	0	0	0	1	0	1
13	PDC	0	0	0	3/4	0	0	0	3/4
14	LIVNOT- BURKINA	0	1/2	0	0	0	0	0	1/2
15	PDD	1/2	0	0	0	0	0	0	1/2
16	UPR	0	1/2	0	0	0	0	0	1/2
17	LE FASO AUTREMENT	0	0	1/2	0	0	0	0	1/2
18	RPR	0	1/2	0	0	0	0	0	1/2
Total		8 3/4	7 1/2	7 2/5	11	4 1/2	20	6 1/3	65 / 8

Paragraphe 4. Observations générales sur le pluralisme et l'équilibre de l'information

Des données statistiques d'occupation de l'espace médiatique ci-dessus dégagées, on a noté que le CSC a observé au total 208 médias sur l'étendue du territoire national dont :

- 165 stations de radios ;
- 17 chaînes de télévisions ;
- 16 organes de presse écrite ;
- 10 médias en ligne.

A. Observations concernant les acteurs politiques en lice

Des 208 médias observés, on note que 102 ont accordé des temps d'antenne aux acteurs politiques, soit un taux de couverture de 49,03%. Ce faible taux de couverture se justifie, entre autres, par la faible implication des partis politiques dans l'occupation des espaces de communication. Toutefois, il faut noter que certains partis politiques se sont illustrés par une bonne occupation des espaces de communication aussi bien dans les médias privés que dans les médias publics. Les six premiers partis politiques qui se sont inscrits dans cette dynamique sont : le MPP, l'UPC, le CDP, la NAFA, l'ADF-RDA et le NTD.

B. Observations relatives au niveau d'implication des médias dans la couverture médiatique

1. Cas des médias publics

Au titre des médias publics, le quotidien *Sidwaya* a assuré la couverture médiatique des activités de 53 acteurs politiques, soit un taux de couverture de 62,35% ; la RTB/Télé, 31 acteurs en lice et la RTB/radio, 28 acteurs.

2. Cas des médias privés

a) Médias audiovisuels privés

Le CSC a observé au total 182 médias audiovisuels privés. Il ressort de cette observation que certains médias n'ont pas pu consacrer des temps d'antenne et de parole à certains acteurs politiques. En effet, sur les 182 médias, 82 ont pu dégager des temps d'antenne pour les acteurs politiques en lice, soit un taux de 45,05%. Ce faible taux de reportages est dû, entre autres, à la faible implication des acteurs en lice dans l'occupation des espaces de communication et à l'inorganisation de certains partis, formations politiques ou regroupements d'indépendants.

Le tableau ci-après indique l'état des six (06) premiers partis politiques qui ont bénéficié du plus de temps d'antenne dans les médias audiovisuels privés :

RANG	PARTIS POLITIQUES	TA	%TA	TP	%TP
1	CDP	28:49:34	26%	15:23:40	26%
2	MPP	23:08:05	21%	05:34:05	10%
3	NAFA	16:50:31	15%	06:04:11	10%
4	ADF - RDA	16:23:51	15%	08:32:40	15%
5	NTD	14:36:09	13%	07:49:44	13%
6	UPC	08:58:44	8%	15:11:54	26%
TOTAL		108:46:54	100%	58:36:14	100%

b) Médias en ligne

Concernant le nombre d'acteurs politiques dont les activités ont été couvertes, on enregistre les données suivantes :

- *lesechosdufaso.com*, 9 acteurs politiques avec 1011 lignes accordées à leurs activités ;
- *lefaso.net*, 8 acteurs politiques avec 2505 lignes consacrées à leurs activités ;
- *Burkina 24* avec 8 acteurs politiques et 1039 lignes consacrées à leurs activités.

Toutefois, on note que le taux de couverture n'est pas satisfaisant au regard du nombre élevé des partis en lice pour les municipales.

c) Presse écrite

En tenant compte du nombre d'acteurs politiques dont les activités ont été couvertes, on peut faire le classement ci-après des cinq premiers organes de presse :

1^{er} : *L'Express du Faso*, avec 12 acteurs ;

2^{ème} : *Le Quotidien*, avec 11 acteurs ;

3^{ème} ex-aequo : *L'Observateur Paalga* et *Le Soir*, avec 8 acteurs ;

5^{ème} : *Aujourd'hui au Faso*, avec 7 acteurs.

Le taux de couverture reste faible au regard du nombre de partis dont les activités ont été couvertes.

Paragraphe 5. Manquements constatés

Les manquements constatés sont relatifs :

- à la retransmission en direct des activités des acteurs politiques occasionnant la diffusion de propos injurieux et diffamants ;
- à la diffusion d'informations sur la couverture médiatique après la clôture de la campagne ;
- à l'absence de synchronisation ou synchronisation partielle avec la RTB ;
- au non-respect de la grille des programmes.

A. La diffusion en direct des activités d'acteurs politiques ayant entraîné des propos injurieux et diffamants

En période électorale, il est interdit aux médias audiovisuels de retransmettre en direct les meetings ou les activités des acteurs politiques et ce, pour éviter la diffusion de propos violents, injurieux, haineux pouvant mettre en péril la cohésion sociale.

Les radios *Tilgré*, *Palabre*, *Notre Dame*, *RED*, toutes à Koudougou, ont diffusé en direct les activités (assemblées générales, meetings) d'acteurs politiques en violation des textes règlementaires. La retransmission en direct de ces activités a occasionné la diffusion de propos injurieux et diffamatoires entre certains acteurs politiques notamment le CDP et le MPP.

Le CSC, par l'intermédiaire de son représentant provincial, a invité lesdits médias à cesser sans délai la diffusion en direct des activités des acteurs politiques.

B. Diffusion d'informations liées à la couverture médiatique après la fin de la campagne

Le CSC a constaté que les médias en ligne ont, après la clôture de la campagne, maintenu sur leurs sites des articles sur la couverture des activités de campagne de certains partis politiques les 21 et 22 mai 2016. Il s'agit de : **lefaso.net**, **fasozine.com**, **faso-actu.com**, **Burkina24.com**, **lestratège.com**, **Burkinademain.com**, **Lesechosdufaso.com**, **laborpress.com**.

Il en est de même de certains médias audiovisuels qui ont rediffusé des émissions relatives à la couverture médiatique. Il s'agit des radios *Liberté de Parler et de Communiquer (LPC)* de Tenkodogo, *Savane FM* et *Omega FM*, de même que la télévision *BF1*. La radio *LPC* a rediffusé le jour du scrutin à 10 heures une interview d'un candidat du MPP sur ses antennes. Le CSC a interpellé les responsables de la radio pour faire arrêter cette diffusion. La télévision *BF1* a également rediffusé le 21 mai des reportages réalisés dans le cadre de la couverture médiatique des élections municipales.

C. L'absence de synchronisation avec la RTB

Dans l'ensemble, les radios privées ont assuré la synchronisation avec la RTB pour la diffusion des émissions parrainées par le CSC. Toutefois, certaines ont manqué à cette obligation. Il s'agit par exemple de la Radio *Ahmadyya* de Dédougou qui a effectué une synchronisation partielle. En effet, elle n'a pas synchronisé pendant trois (3) jours.

Il en est de même pour les radios *Némaro zien* de Léo, *Eveil* de Bogandé et *Lutte contre la désertification* de Djibo.

Par ailleurs, il a été constaté que :

- La radio *Devso* de Pama, bénéficiaire de la subvention n'était pas fonctionnelle ;

- La radio *La voix du Bam*, bénéficiaire de la subvention est tombée en panne à la veille de l'ouverture de la campagne et n'a pas pu fonctionner jusqu'à la fin de la campagne.

D. Le non-respect des grilles de programmes

Les médias audiovisuels ont l'obligation de respecter la grille des programmes qu'ils ont déposée auprès du CSC. Il a été constaté que lors de la campagne électorale, certains médias n'ont pas respecté les grilles des programmes qu'ils ont remises aux observateurs du CSC.

Il s'agit des médias ci-après :

- Radio *Vive le Paysan* de Saponé ;
- Radio *Pengd-Wendé* de Sabou ;
- Radio *Islamique Ahmadiyya* de Léo ;
- Radio *Manivelle* de Dano ;
- Radio *Dunia FM* de Boussé ;
- Radio *Evangile et Développement* de Yako ;
- Radio *la Voix du Lorum* de Titao ;
- Radio *Munyu* de Banfora.

Section 3 : Approche critique de l'organisation de la couverture médiatique et de l'animation de la campagne électorale par les acteurs sociopolitiques

La couverture médiatique des élections, quelle qu'en soit leur dimension, met en jeu quatre acteurs majeurs :

- la Commission Electorale Nationale Indépendante ;
- le Conseil supérieur de la communication ;
- les médias publics et privés ;
- les partis politiques ou candidats aux différentes élections.

Il revient au Conseil supérieur de la communication d'asseoir le cadre réglementaire de la couverture médiatique des élections, en veillant à l'application de deux principes cardinaux de la régulation de l'information :

- l'égal accès aux médias publics ;
- le principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information, au respect duquel sont tenus tant les médias publics que privés ;
- le principe de l'équité.

Les insuffisances observées par le CSC dans l'occupation de l'espace médiatique par les partis politiques sont récurrentes. Elles portent, entre autres, sur l'inorganisation des partis politiques.

En effet, l'occupation des espaces ouverts dans le cadre des émissions parrainées par le CSC est contrastée. Certains partis politiques et candidats parviennent à une occupation exhaustive de ces espaces, quand d'autres n'y parviennent pas. Il en découle un déséquilibre constant de l'information, non imputable ni au CSC ni aux médias publics et privés.

Du reste, le CSC a toujours joué sa partition en introduisant des mesures d'équité pour ne pas conforter des positions dominantes.

L'institution va d'ailleurs parfois au-delà de ses missions, à l'image de l'initiative prise d'organiser des débats sur la décentralisation.

L'un des constats qui se dégage de l'observation d'ensemble des élections municipales, c'est la faible appropriation de la philosophie de la décentralisation par les populations et, dans une certaine mesure, par une partie des acteurs sociopolitiques ; d'où les crises qui entravent ça et là le déroulement des élections municipales et qui empêchent le fonctionnement des conseils municipaux. Ceci conduit à la reprise partielle ou intégrale des élections dans certaines communes, coûteuse pour un pays aux ressources bien limitées et qui fait face à plusieurs priorités dans son processus de développement.



ACCOMPAGNEMENT DES MEDIAS

CHAPITRE I : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEDIAS ET CADRES D'ECHANGES

Le 15 mars 2016, le Conseil supérieur de la communication (CSC) a procédé au lancement officiel d'une campagne d'éducation aux médias, sous le parrainage de monsieur Simon COMPAORE, ministre d'Etat, chargé de l'administration territoriale et de la sécurité intérieure et la présidence de madame Nathalie SOME, présidente du CSC.

Ladite campagne s'inscrivait dans le cadre de la préparation des élections municipales du 22 mai 2016 et visait à sensibiliser les acteurs sociopolitiques (partis politiques, médias, société civile, autorités religieuses et coutumières, gouvernants) pour la tenue d'élections apaisées.

La campagne d'éducation aux médias visait les objectifs ci-après :

- faire comprendre l'importance des médias dans la construction d'une société démocratique ;
- favoriser au sein des publics cibles une analyse critique des informations ;
- amener les médias à concevoir et à diffuser des messages qui appellent à l'apaisement et à la réconciliation ;
- contribuer à la tenue d'élections municipales apaisées.

La campagne d'éducation aux médias s'articulait autour des actions suivantes :

- la formation des journalistes ;
- l'animation de conférences publiques ;
- la sensibilisation des populations à travers des microprogrammes.

Section 1 : Actions de formation des journalistes

Le CSC a organisé dix sessions de formation au profit des journalistes de douze régions, à l'exception de la région du Centre. Les sessions de formation ont connu la présence de

330 journalistes. Les formations se sont déroulées sur deux jours et comportaient chacune une phase théorique animée par d'éminentes personnalités du monde des médias et une phase pratique conduite par des praticiens du droit des médias.

Les thèmes développés portaient sur :

- la régulation des médias en période électorale ;
- le traitement de l'information à l'ère du numérique ;
- la responsabilité sociale du journaliste ;
- le pluralisme et l'équilibre de l'information en période électorale ;
- les manquements aux textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de la communication.

Ces formations ont été assurées par monsieur Ahmed KONE, président de l'Observatoire Burkinabè des Médias (OBM), monsieur Baba HAMA, journaliste et enseignant à l'ISTIC, monsieur Jean-Claude MEDA, président d'honneur de l'Association des Journalistes du Burkina (AJB) et le docteur Cyriaque PARE, enseignant-chercheur et fondateur du portail lefaso.net

Les journalistes et animateurs ont également bénéficié d'exercices pratiques sur les règles du pluralisme et d'équilibre de l'information en période électorale ainsi que sur les manquements à la loi. Cette phase a été animée par des cadres du CSC.

Ces séances de cas pratiques ont traité des sujets ci-après :

- le respect du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information ;
- la protection du droit à l'image et la publication d'images choquantes ;
- l'atteinte au principe de la présomption d'innocence ;
- le recoupement de l'information par le journaliste ;
- l'injure, la diffamation et l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la responsabilité sociale et juridique du journaliste,
- le -journalisme.

Les participants aux sessions de formation se sont dits satisfaits de cette initiative de l'instance de régulation et de la qualité des exposés. Ils ont souhaité la régularité de ce genre de « *recyclage sur les valeurs cardinales de la profession que sont l'éthique et la déontologie* ».



▲ Campagne d'éducation aux médias : conférence publique à Diapaga le 28 avril 2016

Section 2. organisation de conférences publiques.

Douze conférences publiques ont été animées sur le thème « médias et participation citoyenne ». Les conférences se sont tenues dans les chefs-lieux de province suivants : Orodara, Nouna, Sindou, Diébougou, Réo, Zorgho, Kongoussi, Yako, Koupéla, Gorom-Gorom, Diapaga et Pô.

Venus nombreux à la rencontre des équipes du CSC, les participants aux conférences publiques ont eu droit à des communications portant sur l'importance des médias dans le processus démocratique, le rôle du régulateur, l'attitude des auditeurs, des téléspectateurs et des internautes face à la presse, la protection du public jeune, les

manquements aux textes législatifs et réglementaires. Les sujets abordés ont permis aux participants :

- de mieux comprendre le rôle des médias et du régulateur ;
- de s'approprier les règles régissant le traitement et la diffusion de l'information ;
- de connaître les manquements aux textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de la communication.

Des échanges entre communicateurs et participants, l'on retient que la problématique de la régulation des médias en ligne et l'information sur les réseaux sociaux était bien prégnante dans les esprits. La qualité des productions médiatiques, la mise en œuvre de la signalétique, la liberté d'expression, le respect de la présomption d'innocence et la diffusion de certains programmes télés que des participants jugent « non appropriés » à nos réalités ont également fait l'objet de commentaires et de suggestions dans une ambiance studieuse. A toutes ces interrogations, des réponses satisfaisantes ont été apportées d'où la satisfaction manifeste des participants à la fin des conférences.

Les nombreux constats de dérapages dans les médias, le contexte des élections municipales, l'ambition du CSC de faire du citoyen un consommateur critique des produits des médias et un acteur de l'information constructive, sont entre autres les motivations profondes de cette initiative. Les autorités régionales et provinciales ont contribué efficacement à faciliter l'organisation pratique des activités. Celles-ci ont salué et apprécié le rôle déterminant joué par le CSC dans la sensibilisation des citoyens pour un meilleur discernement de la communication médiatique.

Section 3. réalisation et diffusion des microprogrammes

Deux microprogrammes ont été réalisés et diffusés à la RTB. Les thèmes abordés dans lesdits microprogrammes ont porté sur :

- la vérification de l'information par les auditeurs avant toute intervention au cours des émissions interactives ;
- les publications sur les réseaux sociaux qui ne respectent pas les textes en vigueur.

Les microprogrammes ont été traduits en deux langues nationales, le *mooré* et le *dioula* afin de garantir leur accessibilité aux populations.

Section 4 : Autres cadres de réflexion et de concertation

Paragraphe 1. Participation à l'atelier de réflexion sur les UACO

Le ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement a organisé, du 28 au 30 novembre 2016, un séminaire de réflexion sur les Universités Africaines de la Communication de Ouagadougou (UACO), à Bobo-Dioulasso. Ce séminaire avait pour objectif de mener une réflexion profonde sur les UACO afin de leur impulser une nouvelle dynamique.

Au sortir de ce séminaire, les participants ont soutenu que les UACO devaient s'inscrire dans une évolution constante en tenant compte de l'actualité pour la formulation des thèmes. D'une durée de soixante-douze (72) heures, désormais les UACO seront articulées autour d'une conférence, de panels, d'expositions, de visites de terrain, de sorties touristiques, d'une soirée gala, etc.

Des recommandations ont été faites aux organisateurs des UACO :

- l'encadrement des UACO par un décret ;
- l'édition et la diffusion régulière des actes des UACO ;
- la réédition et la diffusion des actes des UACO précédentes.

Paragraphe 2. Séminaire de réflexion sur les prix GALIAN

Du 21 au 23 octobre 2016, le CSC a pris part au séminaire de réflexion sur le concours des prix Galian organisé chaque année par le ministère en charge de la Communication.

Il s'est agi au cours de cette rencontre qui s'est tenue à Koudougou, de définir de nouvelles orientations en vue d'améliorer l'organisation du concours de « Prix Galian » et de la nuit du communicateur.

Paragraphe 3. Séminaire du Centre National de Presse / Norbert ZONGO (CNP/NZ) sur la problématique des couvertures médiatiques payantes

Le 16 juin 2016, le CSC a pris part au séminaire du CNP/NZ sur la problématique des couvertures médiatiques payantes ou « reportages facturés ». Organisé en collaboration avec la « Fondation Hirondelle », il a regroupé les patrons de presse, les rédacteurs en chef, les étudiants en journalisme, des OSC et des hommes politiques.

Paragraphe 4. Commémoration de la journée nationale de la liberté de presse

Le CSC a pris part à la commémoration de la journée nationale de la liberté de presse organisée par le CNP/NZ du 20 au 21 octobre 2016. Le programme de cette célébration a connu le déroulement d'un panel sur la dépénalisation des délits de presse, une soirée gala consacrant la remise du prix de la meilleure femme journaliste en 2016 et enfin la cérémonie de présentation de l'étude sur l'état de la liberté de la presse au Burkina Faso.

Paragraphe 5. Activités de revalorisation du quota de la musique nationale

Le 24 février 2016, l'instance de régulation a rencontré les responsables et membres de la Coalition pour la Renaissance Artistique au Burkina Faso (CORA/BF). A cette occasion, la CORA/BF a officiellement remis une requête de revalorisation du quota de la musique burkinabè dans les médias audiovisuels à madame Nathalie SOME, présidente du CSC. Faisant suite à cette requête, le CSC a organisé les 05 et 06 avril 2016 à Ouagadougou, un séminaire sur le thème : « **Les modalités de promotion de la culture burkinabè dans les médias** ». En partenariat avec le ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, le séminaire avait pour objectif principal d'approfondir la réflexion sur la promotion de la culture burkinabè dans les médias.

Les participants à l'atelier ont, au terme de leurs travaux, suggéré la mise en place d'un comité de suivi chargé de poursuivre la réflexion sur les modalités pratiques de la revalorisation des quotas de diffusion de la musique burkinabè par les médias audiovisuels.



▲ Séminaire sur les modalités de promotion de la culture burkinabè dans les médias, les 5 et 6 avril 2016

Paragraphe 6. Participation aux ateliers de réflexion et de validation des textes devant régir la subvention de l'Etat à la presse privée

Face à la nécessité de refondre le dispositif réglementaire régissant la subvention de l'Etat à la presse privée, il a été organisé deux ateliers par le ministère de la Communication à Koudougou et à Bobo-Dioulasso.

Les innovations envisagées ont porté sur l'encadrement des critères d'éligibilité et la subvention de l'Etat par un décret, en lieu et place des arrêtés conjoints annuels d'une part, et d'autre part, la prise en charge de la gestion de la subvention par le Fonds d'appui à la presse privée.

Quoique la loi mette à la charge du Conseil supérieur de la communication, du ministère de la Communication et des associations professionnelles du secteur, la gestion de cette

subvention, ce nouveau cadre institutionnel n'est pas explicite sur le rôle du Conseil supérieur de la communication. L'implication du CSC dans la gestion de cette subvention semble être laissée à la discrétion des responsables du Fonds. La participation du CSC dans la répartition de la subvention apparaît facultative, vu sous cet angle.

Contraire à la loi, ce nouveau dispositif réglementaire et institutionnel a fait l'objet d'un avis du CSC au gouvernement.

Paragraphe 7. Séminaire de l'UNALFA dans le cadre de FasoMédias

Un représentant du CSC a pris part au séminaire de formation des journalistes sur le thème « journalistes, médias et société civile pour la démocratie au Burkina », organisé par l'UNALFA, en collaboration avec Canal France International, en vue de les outiller pour la couverture médiatique des élections municipales.

CHAPITRE II : ACTIVITES DU COMITE TECHNIQUE DE LA CARTE DE PRESSE ET DU LAISSEZ-PASSER

Les activités du Comité technique de la carte de presse et du laissez-passer ont été consacrées, entre autres, à l'élaboration du bilan de ses activités au titre du deuxième mandat (2013-2015), à la tenue de ses sessions et à la délivrance de nouvelles cartes de presse aux journalistes.

Le comité a procédé également au renouvellement au tiers de ses membres. Il a, depuis le 02 décembre 2016, entamé un nouveau mandat de trois ans sous la direction de Cheick Beld'or SIGUE, représentant des associations des patrons de presse.

Section 1 : Point sur le rapport d'activités du deuxième mandat du Comité technique

Les activités du mandat ont porté sur les sessions ordinaires et extraordinaires du comité. Elles ont porté également sur les négociations liées aux avantages de la carte de presse.

Paragraphe 1 : Les sessions

Les sessions se sont tenues au CSC et ont donné lieu notamment à l'examen des dossiers de demande ou de renouvellement des cartes de presse et de laissez-passer et les négociations sur les avantages liés à la carte de presse.

Le comité a délivré en tout 203 cartes de presse et de laissez-passer. Ce total se répartit comme suit dans le tableau ci-dessous :

ANNEES	CARTES DE PRESSE	LAISSEZ-PASSER	TOTAL
2013	107	00	107
2014	45	00	45
2015	46	05	51
2016	104	0	0
Total général	302	05	307

Paragraphe 2 : Les acquis

A. Les avantages liés à la carte de presse

L'arrêté instituant la carte de presse a déterminé des avantages au profit des détenteurs de la carte de presse. Il s'agit, à titre d'exemple, de l'accès aux sources d'information, des réductions sur les tarifs de transport, de l'accès aux salles de spectacles. Les négociations ont commencé sous le premier mandat du comité avec des acteurs économiques comme les transporteurs, les hôteliers, les assureurs, les libraires, etc.

Sous le deuxième mandat, les négociations ont abouti :

- à la signature d'une convention entre le comité et l'université Aube Nouvelle (ex-ISIG) qui a consenti une réduction de 50% sur les frais d'inscription des journalistes détenteurs de la carte de presse ;
- à un accord entre le comité et DSK Distribution qui a consenti une réduction de 50% sur les abonnements aux bouquets au profit des journalistes détenteurs de la carte de presse.

B. Le renforcement de l'autorité de la carte de presse

Durant le premier mandat, le comité technique a été confronté à une défaillance du prestataire privé chargé de la confection des cartes de presse et des laissez-passer. Au regard de ces désagréments, le comité a entrepris des démarches auprès du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité. Celles-ci ont abouti à la signature d'un contrat de prestation avec l'Office National d'Identification (ONI), le 9 juin 2015 au CSC aux fins de confection des cartes de presse et des laissez-passer.

Les cartes confectionnées par l'ONI offrent des garanties de sécurité et de qualité. Elles sont confectionnées désormais à l'image des cartes nationales d'identité burkinabè (CNIB). Aussi, la nouvelle donne a-t-elle induit une augmentation du coût des documents d'identité du journaliste professionnel ou assimilé. Ainsi, les coûts de la carte de presse et du laissez-passer sont passés respectivement de 5000 à 7000 F CFA et de 2000 à 7000 F CFA. Leur durée de validité passe de 3 à 5 ans.

Paragraphe 3 : Les difficultés

Les difficultés auxquelles le comité a été confronté portaient notamment sur l'insuffisance de son budget. Les recettes générées par la vente des formulaires de la carte de presse et du laissez-passer et les droits d'établissement des documents ne couvraient pas les besoins financiers du comité. Par ailleurs, les fonds qui étaient alloués par l'Etat au comité pour son fonctionnement par le biais du CSC étaient insuffisants.

L'insuffisance de ressources financières a eu des conséquences négatives sur l'organisation de certaines activités inscrites dans le programme d'activités du comité technique, lesquelles activités n'ont pu être organisées. Il s'agit essentiellement de :

- l'organisation de tournées de sensibilisation et d'information ;
- la production d'émissions spéciales sur la carte de presse à diffuser dans les médias audiovisuels ;
- l'organisation d'un atelier-bilan sur la carte de presse.

Paragraphe 4 : Les perspectives

Les perspectives et recommandations ont porté sur les points ci-après :

- 1- l'autonomisation financière du comité dont le fonctionnement peut être assuré par le Fonds d'appui à la presse privée (FAPP) ;
- 2- la création d'un secrétariat permanent avec un bâtiment administratif propre au comité technique. Pour améliorer le fonctionnement du comité technique, il est souhaitable que ledit comité dispose d'un local propre et d'un personnel permanent chargé de préparer ses sessions.
- 3- la création d'un site web devant contribuer à rendre accessible l'information et à accroître la visibilité du comité ;
- 4- la finalisation et la signature des conventions avec les libraires et DSK Distribution ;
- 5- la poursuite des négociations sur les avantages liés à la carte de presse ;
- 6- la poursuite des tournées de sensibilisation et d'information pour faire connaître davantage la carte de presse et le laissez-passer ;
- 7- l'élaboration et l'adoption d'un projet de décret sur les modalités de délivrance de la carte de presse en application des dispositions des nouveaux textes sur le secteur de la communication adoptés en 2015.



TROISIEME PARTIE

RELATIONS DE COOPERATION

CHAPITRE I : ACTIONS DU CSC AU SEIN DES RESEAUX DE COOPERATION

Le Conseil supérieur de la communication a non seulement entretenu de bonnes relations de coopération avec ses partenaires traditionnels, mais il l'a également étendu à d'autres réseaux internationaux avec l'officialisation de son adhésion à l'OIC-IBRAF. Sur le plan bilatéral, les nombreuses visites d'amitiés qui se sont succédées à son siège sont également le signe d'une marque de considération à son endroit.

Section 1 : Au niveau du RIARC

Le Conseil supérieur de la communication a pris part à la 8^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) du 06 au 07 décembre 2016 à Cotonou, république du Bénin, sous le thème « Régulation des supports de diffusion numérique et des médias en ligne : Défis et opportunités ». Cette conférence a enregistré la participation de dix-neuf délégations. Celle du CSC Burkina était composée de M. Jean de Dieu VOKOUMA, vice-président, M. Christian ZONGO, directeur de la communication et des relations publiques, M. Daniel BONZI, directeur de la réglementation, de la médiation et du contentieux.

Au terme de la 8^{ème} CIRCAF, Monsieur Kwasi GIAN-APENTENG, président de la National Media Commission du GHANA a été désigné comme nouveau président du RIARC pour le biennium 2017-2018. M. Peter ESSOKA, président du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun en est le nouveau vice-président.

Par ailleurs la conférence a adopté une déclaration sur l'égalité homme-femme dans les médias ; les rapports de l'exercice 2014-2016 du RIARC ; la feuille de route des activités du RIARC pour la période 2017-2018 ; et le choix du Cameroun pour abriter la prochaine CIRCAF prévue en 2018.

Les présidents de HAC de la Guinée, de la HACA du Maroc, du CSC-Niger (président en exercice du RIARC sortant), l'ancien président et l'actuel de la HAAC du Bénin, ont reçu chacun une reconnaissance de l'Etat béninois, au cours d'une cérémonie de décoration doublée d'un dîner de gala.

Section 2 : Au niveau du REFRAM

Une délégation du CSC, composée de madame Nathalie SOME, présidente et de monsieur Louis Modeste OUEDRAOGO, directeur général des Affaires juridiques, a pris part, du 16 au 18 novembre 2016 à Tunis, au séminaire international organisé par le REFRAM, en collaboration avec la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de la Tunisie. Ce séminaire avait pour thème ; « Médias audiovisuels de service public : quelles mutations pour quel avenir ? ».

Ce thème a été développé à travers trois panels axés sur les sous-thèmes suivants : « la gouvernance des médias du secteur public dans un univers complexe », « la définition et l'adaptation de la mission des médias publics » et, enfin, « quelle régulation pour les médias publics » ?

La rencontre de Tunis a été marquée par une déclaration relative au renforcement de l'autorité et de l'indépendance des instances de régulation, mais aussi l'application des principes de démocratie et de transparence dans les missions des médias publics.

Ce séminaire international sur l'avenir des médias audiovisuels publics a permis au CSC de partager l'expérience des rapports qu'il entretient avec les médias publics. Le modèle burkinabè, à ce titre, doit être amélioré dans la mesure où plusieurs instances de régulation assurent la désignation des responsables des médias publics et élaborent leurs cahiers de charges.

Section 3 : Au niveau de la Plateforme des régulateurs de l'UEMOA et de la Guinée

En 2016, la Plateforme des régulateurs de l'audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée n'a mené aucune activité. On retient que le président en exercice, président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo, Monsieur Biossey KokouTOZOUN, est décédé le lundi 29 février 2016.

Ses obsèques se sont déroulées le 30 avril 2016 à Lomé ; le CSC y était représenté par le consul général du Burkina, monsieur Adama OUEDRAOGO.

Section 4 : Au niveau de l'IBRAF-OIC

Le CSC a pris part, les 12 et 13 janvier 2016 à Djeddah en Arabie Saoudite, au siège de l'OCI, à la 4^{ème} réunion annuelle du Forum des instances de régulation des pays membres de l'Organisation de la coopération islamique OIC-IBRAF. La délégation était composée de madame Nathalie SOME, présidente, et de monsieur Nouhoun THANOU, Directeur de Cabinet, chargé de la coopération. Il faut souligner que la présidence en exercice de l'IBRAF était assurée par le Maroc qui avait accueilli la 3^{ème} réunion annuelle en 2014. La rencontre de Djeddah a vu le passage de témoin entre le Maroc et l'Indonésie, chargée d'organiser la 5^{ème} réunion annuelle courant novembre 2016.

Le secrétariat général de l'IBRAF se trouve en Turquie et est dirigé par le Dr Hamit ERSOY.

La rencontre de Djeddah a permis de faire le point du plan d'actions du forum, de s'imprégner des rapports annuels des quinze pays participants et de discuter sur le thème relatif aux médias de service public et les règles de diffusion.

Il faut mentionner que la 4^{ème} réunion annuelle de l'OCI-IBRAF a surtout été marquée par l'officialisation de l'adhésion du CSC du Burkina à ce forum. Notre pays qui y participait à titre d'observateur avait au préalable soumis son dossier à examen au cours du dernier trimestre de l'année 2015.

CHAPITRE II : AUTRES ACTIONS DE COOPERATION

Section 1 : Missions d'échanges d'expériences auprès du CSC

Paragraphe 1. Visite de courtoisie du vice-président du Haut Conseil de la Communication (HCC) de la République Centrafricaine (RCA)

Le lundi 4 juillet 2016, monsieur Tita Samba SOLE, vice-président du HCC de la République Centrafricaine en séjour privé au Burkina, a rendu une visite de courtoisie à madame la Présidente du CSC. Ce fut l'occasion pour le visiteur de s'imprégner de l'expérience du CSC dans le domaine de la régulation, avec un parc médiatique très fourni, contrairement à la Centrafrique qui ne compte que 6 radios et quelques journaux.

Paragraphe 2. Mission du CSC du Niger à Ouagadougou

Du 9 au 13 octobre 2016, une délégation du Conseil supérieur de la communication du Niger a séjourné à Ouagadougou dans le cadre d'une mission d'échanges d'expériences avec le CSC du Burkina. Conduite par le rapporteur général monsieur Laoual Sallaou Ismaël, cette délégation de cinq personnes comptait en son sein les conseillers Hamani Assoumane et Saïdou Baoua Issoufou, ainsi que les conseillères Adamou Mayaki Aïssatou et Yacouba Zeinaba. Pendant son séjour, la délégation a eu une audience avec madame Nathalie SOME, présidente, et une séance de travail avec les services techniques du CSC.

Dans la perspective des élections municipales annoncées au Niger, la mission s'est particulièrement intéressée aux principales leçons tirées des élections de mai 2016. Ainsi ont-ils eu droit à la présentation de la feuille de route, de la campagne d'éducation aux médias, de la stratégie d'organisation de la couverture médiatique et des données quantitatives du monitoring des médias pendant cette période. Avant de rejoindre son pays, la délégation a visité quelques médias de la capitale (Sidwaya, la RTB/télé et Oméga FM).



▲ Une délégation du CSC du Niger en visite de travail au Burkina Faso à la Télévision BF1, le 11 octobre 2016

Paragraphe 3. Mission de la HAC du Mali à Ouagadougou

Du 2 au 5 novembre 2016, une délégation de la Haute autorité de la communication du Mali s'est rendue auprès du CSC du Burkina dans le cadre d'une mission d'échanges d'expériences. Conduite par le commissaire Mahamane Hameye CISSE, elle comptait en son sein deux autres membres de la HAC à savoir messieurs Amidiata OUATTARA et Mahambe Touré. Le choix du Burkina s'explique par la proximité des réalités géopolitiques et socio-économiques des deux pays, de même que le rapprochement des textes réglementaires. La délégation qui a été accueillie par la présidente madame Nathalie SOME et son vice-président monsieur Jean De Dieu VOKOUMA en séance de travail, a eu droit à un exposé sur les missions du CSC et son cadre juridique. D'autres sujets comme le financement de la régulation, le cadre législatif et réglementaire, le monitoring des médias en période ordinaire et électorale, la jurisprudence en termes de gestion des contentieux de la régulation et l'avenir de la transition numérique ont été largement débattus entre les deux parties.

Pendant son séjour, la délégation a également été reçue en audience par le ministre de la Communication, chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, monsieur Rémis Fulgance DANDJINO.

Section 2 : Missions d'échanges d'expériences du CSC à l'étranger

Paragraphe 1. Visite de courtoisie au siège de l'OCI

En marge de la 4^{ème} réunion annuelle de l'IBRAF qui se tenait à Djeddah, en Arabie Saoudite en janvier 2016, madame Nathalie SOME a eu des séances de travail très enrichissantes avec quelques responsables de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) dont le Burkina Faso est membre depuis 1974. Elle a successivement rencontré le 13 janvier 2016 :

- le Dr Yousef AL OTHAIMEEN, directeur de Cabinet du Secrétaire général de l'OCI ;
- le Dr Tarik Ali BAKHEET, Directeur général des affaires politiques de l'OCI ;
- le Dr madame Maha AKEEL, chef du département de l'information de l'OCI.

Le renforcement de la coopération bilatérale entre le Burkina et l'OCI, ainsi que les possibilités de financement de projets concrets dans le domaine de la communication ont été au menu des échanges entre la présidente du CSC et ses interlocuteurs.

Paragraphe 2. Mission d'observation de la couverture médiatique de l'élection présidentielle du Bénin le 06 mars 2016

Du 3 au 7 mars 2016, une délégation du CSC conduite par sa présidente, madame Nathalie SOME, a effectué une mission d'observation de la couverture médiatique de l'élection présidentielle du 6 mars 2016 au Bénin. Les autres membres de la délégation étaient : les conseillères Odile Kaboré et Abibata KOULIDIATI, le Secrétaire général M. Jean-Paul KONSEIBO, et la Chargée d'études madame Pauline KANTIONO.

Après une séance de travail avec monsieur Adam Boni TESSI, président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel du Bénin (HAAC), la délégation a eu droit à une visite guidée des équipements de monitoring et de la salle d'écoute. Puis, c'est à Parakou et à Niki,

environ 500 km au nord du pays, qu'elle a suivi le déroulement du scrutin et visité des médias locaux.

Cette mission d'observation a permis à la délégation du CSC d'apprécier non seulement le dispositif de gestion du discours électoral béninois, mais également d'évaluer ses propres mécanismes de gestion. Elle s'est surtout réjouie de constater que le pacte de bonne conduite initié par le CSC à l'occasion des élections couplées présidentielle et législatives avait inspiré la HAAC/Bénin.

Paragraphe 3. Visite de travail à AFRICALIA au Royaume de Belgique

Dans le cadre de l'élargissement de son champ de coopération, une délégation du CSC conduite par sa présidente, madame Nathalie SOME qu'accompagnait la conseillère Odile KABORE, a eu une séance de travail le mardi 23 août 2016, avec monsieur Frédéric JACQUEMIN, le Directeur général d'Africalia à Bruxelles, au Royaume de Belgique. Africalia est une association qui soutient le développement de la culture au Burkina et appuie la formation des journalistes culturels. Conscients que la promotion de la culture passe par les médias, les deux partenaires ont convenu d'étendre la formation aux patrons des médias et chefs de programme. Une collaboration pourrait se construire dans ce sens à travers les « Recréatrices », structure déjà financée par Africalia.

Paragraphe 4. Visite de travail au Conseil supérieur de l'Audiovisuel du Royaume de Belgique.

Le mercredi 25 août 2016, madame Nathalie SOME a eu une séance de travail avec monsieur Bernado HERMAN, le Directeur général du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du Royaume de Belgique. Les échanges entre les deux responsables ont porté sur la connaissance mutuelle des deux instances de régulation. Ensemble, ils ont souligné la nécessité de développer un partenariat dans le domaine de la formation. A ce titre le CSA pourrait envoyer des formateurs au Burkina Faso en fonction des attentes du CSC.

Paragraphe 5. Séance de travail avec le Président exécutif de la chambre de commerce UE-Afrique à Bruxelles

Le mercredi 25 août 2016, madame Nathalie SOME a également eu une séance de travail avec monsieur Serguéi OUATTARA, président exécutif de la chambre de commerce UE-Afrique (EUACC). Cette chambre s'active à promouvoir le secteur privé africain et à encourager des partenariats gagnant-gagnants et durables entre privés européens et africains. Les échanges ont permis d'évoquer la question du financement de la TNT, le contenu des programmes et la formation des acteurs. Les deux personnalités ont envisagé la possibilité d'une coopération dans ce sens à travers le plan stratégique du CSC.

Section 3 : autres partenariats

Au titre des partenariats divers, le CSC a pris part à plusieurs activités auxquelles sa contribution a été positivement appréciée. Nous en retenons quelques unes :

Paragraphe 1. Assises nationales sur le PNDES

Les 21 et 22 juin 2016, une délégation du CSC a pris part aux assises nationales sur l'élaboration du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Cette participation a permis d'insister sur la prise en compte du volet communication et régulation de la communication dans le référentiel des politiques publiques au Burkina Faso pour la période 2016-2020.

Paragraphe 2. Atelier national d'évaluation des élections de 2015 et 2016

Les 28 et 29 juin 2016, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), a organisé à Ouagadougou un séminaire national d'évaluation des élections de 2015 et 2016, auquel ont pris part toutes les institutions étatiques impliquées dans le processus électoral dont le CSC. Il s'est agi d'évaluer l'ensemble des opérations électorales pour ensuite formuler des recommandations pertinentes, notamment celles portant sur l'amélioration du cadre normatif du domaine électoral.

La rationalisation du coût est apparue comme une nécessité car ces élections ont coûté quelque 34 milliards F CFA.

Paragraphe 3. Echanges avec la Commission constitutionnelle

Le mardi 18 octobre 2016, le CSC a rencontré la Commission constitutionnelle chargée d'élaborer l'avant-projet de la loi fondamentale devant aboutir au passage de la 4^{ème} à la 5^{ème} République. Le président de la Commission constitutionnelle a positivement apprécié le rôle important joué par le CSC dans la tenue d'élections apaisées, notamment par l'élaboration du pacte de bonne conduite.

Ce fut l'occasion pour les deux parties de reconfirmer l'importance de la constitutionnalisation du CSC et celle de la relecture de la loi organique.

Paragraphe 4. Participation au séminaire sur la lutte contre les brouillages, organisé par l'ARCEP

Le CSC a participé les 15 et 16 décembre 2016 à Ouagadougou, au séminaire sur la lutte contre les brouillages des fréquences, organisé par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP). Le CSC a participé à la rencontre à travers ses représentants par des communications sur plusieurs thèmes.

Les travaux se sont terminés avec l'adoption de plusieurs recommandations.



**GESTION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIERE**

Introduction

Activité quotidienne qui soutient la mise en œuvre des autres activités de l'institution, la gestion administrative et financière du CSC s'est inscrite au cours de l'année 2016 dans une dynamique de renforcement de la transparence et de la capacité du personnel.

Les fonctionnaires de l'Etat demeurent les plus nombreux à servir l'organe de régulation de la communication tandis que la gestion financière est marquée par l'exécution des dépenses et le recouvrement des recettes inscrites au budget.

CHAPITRE I : GESTION ADMINISTRATIVE ET ACTIVITES SOCIALES

Au titre de l'année 2016, le Conseil supérieur de la communication a connu une légère croissance de son effectif, et procédé au renforcement des capacités de son personnel. Les Assemblées générales du personnel ont été tenues régulièrement comme les autres années. Néanmoins, il faut noter que sur le plan activités sociales, la mutuelle, à part l'assistance de ses membres, n'a pratiquement pas effectué d'activités.

Section 1 : Ressources humaines

Paragraphe 1 : les effectifs

Au plan administratif, l'année 2016 a été marquée par l'arrivée de M. Seydou COULIBALY, administrateur civil, à la tête du Secrétariat général en remplacement de M. Jean-Paul KONSEIBO, appelé à une autre fonction, et au départ de la conseillère Victoria OUEDRAOGO, également appelée à une autre fonction. Celle-ci a été remplacée par le magistrat Barnabé COMPAORE qui a pris fonction le 21 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, l'effectif total du personnel du CSC tous statuts confondus s'élevait à cent huit (108) agents contre cent quatre (104) au 31 décembre 2015 ; soit un accroissement de 3,85%.

Ce personnel se répartit comme suit :

- 09 conseillers permanents,
- 42 contractuels de l'institution,
- 51 fonctionnaires de l'Etat,
- 4 policiers,
- 2 temporaires.

A ce personnel il faut ajouter sept (07) représentants provinciaux basés à Banfora, Dédougou, Gaoua, Kaya, Koudougou, Ouahigouya et Tenkodogo.

Paragraphe 2 : le renforcement des capacités du personnel

En 2016 quatre (04) formations et trois (03) présentations se sont tenues.

- ✓ la formation des cadres et Conseillers sur la loi n°015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du CSC par le professeur Abdoulaye Soma ;
- ✓ la présentation de la loi sur la presse écrite, en ligne, la radiodiffusion sonore et télévisuelle : innovations et délits de presse par le Directeur général de l'Observation des médias et des études monsieur Domontoa Jean Paul TOE ;
- ✓ la présentation de la loi sur la publicité : innovations et contenu de la publicité, par le Directeur général des Affaires juridiques, monsieur Louis Modeste OUEDRAOGO ;
- ✓ la formation sur la bonne gouvernance par la chargée de mission madame Fatoumata OUEDRAOGO ;
- ✓ le Plan stratégique présenté par le Chargé de mission monsieur Simon YAMEOGO ;

- ✓ la formation sur la conservation des archives par le Directeur de la documentation et des archives audiovisuelles monsieur Anatole Tapsoba ;
- ✓ la formation sur la méthodologie des outils de programmation et d'évaluation des activités par le Directeur de la gestion des carrières monsieur Hermann Kaboré.

Paragraphe 3 : distinctions honorifiques

Au cours de l'année 2016 les personnes et structures suivantes ont été promues et nommées au titre des décorations entrant dans le cadre du 11 décembre. Ce sont :

A. Proposition de la grande chancellerie

Commandeur de l'Ordre national

1. Madame Somé/Hien Ini Nathalie Edwige

B. Propositions du CSC

Ordre national

- 1) Konseibo Jean-Paul : **Officier de l'Ordre national**
- 2) Ilboudo Ousséni : **Chevalier de l'Ordre national**
- 3) Zoungrana Z. Dieudonné : **Chevalier de l'Ordre national**

Ordre du mérite burkinabè

- 1) Diolompo Bèbè Larbounté : **Chevalier**
- 2) Dabiré Parfait : **Chevalier**
- 3) Kani Mountamou : **Chevalier**
- 4) Tomondji Serge Mathias : **Chevalier**

Ordre du mérite des arts, des lettres et de la communication

- 1) Ouédraogo Tahéré : **Officier**
- 2) Ouédraogo Mahamadi : **Chevalier**

- 3) Coulibaly Servaire : **Chevalier**
- 4) BakoYambouè Pascal : **Chevalier**
- 5) Nikiema Bertin Philibert : **Chevalier**
- 6) Tapsoba/Kéré Scholastique Anastasie Lucie : **Chevalier**
- 7) Ouédraogo Sampawendé Olivier Isaac : **Chevalier**
- 8) Sangaré Hawa : **Chevalier**
- 9) Union Catholique Africaine de la Presse / Section du Burkina (UCAP/B) : **Chevalier**
- 10) Radio Taanba (Fada) : **Chevalier**
- 11) Radio Evangile du Sud-Ouest (Gaoua) : **Chevalier**
- 12) Radio Kakoadb Yam Vénégré (Ziniaré) : **Chevalier**
- 13) Radio Walde Ejef (Gorom-Gorom) : **Chevalier**
- 14) Réseau d'Initiative de Journalistes (RIJ) : **chevalier**
- 15) Agence de communication CITECOM : **Chevalier**



▲ Cérémonie de décoration des partenaires et agents du CSC, le 20 décembre 2016

Paragraphe 4 : Recherche de solutions aux difficultés de fonctionnement du Collège des conseillers

Quelque temps après l'installation de l'actuel Collège des conseillers le 12 septembre 2014, des clivages sont apparus entre ses membres, caractérisés par des revendications et des récriminations, des propos violents échangés, un manque de confiance, de respect et de considération des uns envers les autres, et même le non-respect de la confidentialité des délibérations du Conseil.

La fracture et le malaise étaient tels que la cohésion, non seulement au sein du collège mais aussi de l'administration de l'institution, a été mise à mal. La mesure de suspension des émissions d'expression directe sur toute l'étendue du territoire national pour une période de trois mois, prise au cours de la session extraordinaire du 6 mai 2015, a aggravé les divergences au sein du Collège, divisé en deux camps. Le coup d'Etat manqué du 16 septembre 2015 a eu également des effets collatéraux sur le Conseil supérieur de la communication. En effet, M. Désiré COMBOÏGO, alors vice-président du CSC, a été entendu et gardé à vue trois jours durant par la gendarmerie.

Pour les impératifs de continuité du service public et surtout face à l'éminence de l'ouverture de la campagne pour les élections présidentielle et législatives couplées du 29 novembre 2015, le Collège des conseillers avait procédé, au cours de sa session extraordinaire du 6 novembre 2015, à l'élection d'un nouveau vice-président, en la personne du Conseiller Jean de Dieu Vokouma.

La perte de son poste de vice-président a valu au CSC un procès intenté par monsieur Désiré Comboïgo afin d'être rétabli dans ses droits. Cet épisode est venu aggraver la crise au sein du Collège des conseillers du CSC.

Le conseiller Désiré Comboïgo a été pendant longtemps interdit d'accès à la salle de délibérations du Conseil par une partie du personnel, l'accusant d'avoir exposé leur vie lors du putsch manqué du 16 septembre 2015.

D'autres divergences ont cristallisé les tensions au sein du Conseil. Les conseillers exigeaient en effet une plus grande implication dans la gestion administrative et financière de l'institution. Aucune disposition de la loi ne prévoit le niveau précis d'implication des membres du Collège, ni du vice-président dans la gestion administrative et financière, celui-ci ayant été jusque-là confiné aux fonctions de représentation.

Pour résorber la crise, la présidente du CSC a développé plusieurs initiatives :

- la convocation d'une session le 28 septembre pour faire le bilan d'un an de fonctionnement du Conseil afin de résorber à l'occasion la crise ouverte au sein du Conseil.
- Une étude d'audit confiée à un cabinet, chargé non seulement de l'élaboration du plan stratégique 2017-2021 du Conseil, mais aussi du diagnostic de ses dysfonctionnements. Une des recommandations du cabinet commis à l'audit a abouti à la mise en place d'un comité interne de facilitation, chargé de concilier les fonctions des membres du Collège en vue d'un retour à la cohésion.

Des propositions faites par les membres du collège rencontrés, on peut retenir les suivantes, susceptibles de créer les conditions pour un retour à la cohésion au Conseil supérieur de la communication :

- la participation du Conseiller Désiré COMBOÏGO aux sessions jusqu'à ce qu'un procès décide éventuellement de son sort ;
- l'observation des règles de confidentialité des délibérations et de collégialité ;
- la reconnaissance et l'acceptation du fait que la présidente de l'institution a des prérogatives propres ;
- l'observation de la courtoisie et du respect mutuel ;
- la meilleure implication de tous les conseillers dans la prise de certains actes administratifs, notamment par l'information préalable ;

- la précision sur les avantages accordés aux conseillers ;
- la relecture du règlement intérieur.

A l'heure actuelle, non seulement le conseiller COMBOÏGO, dont la requête est encore pendante en justice, a été réadmis aux sessions du Conseil, mais celles-ci se tiennent aussi régulièrement.

L'analyse d'ensemble des difficultés de fonctionnement du Collège actuel des conseillers semble résulter des lacunes de la loi. Aussi certains acteurs et observateurs appellent-ils à sa relecture pour clarifier certaines de ses zones d'ombres en vue d'une plus grande efficacité du fonctionnement du Conseil.

Section 2 : Assemblées générales et Activités sociales

Paragraphe 1 : Assemblées générales

Trois (03) assemblées générales se sont tenues en 2016, dont une (01) extraordinaire. La première assemblée générale ordinaire, tenue le 04 février, a été consacrée à la présentation du programme d'activités 2016.

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 27 avril dans le cadre de l'organisation des élections municipales du 22 mai 2016. Elle a été l'occasion de présenter au personnel les grandes articulations de l'organisation de la couverture médiatique des élections et leurs enjeux.

La deuxième assemblée générale ordinaire est intervenue le 17 novembre 2016. Elle se voulait être une occasion de faire le point de la mise en œuvre des résolutions prises par le personnel lors de la rencontre avec le comité interne de facilitation.

Paragraphe 2 : Activités sociales

La Mutuelle des travailleurs a été relativement inactive au cours de l'année 2016, faute de programme d'activités lié au non renouvellement du bureau.

Néanmoins, elle a pu assurer ses activités essentielles, c'est-à-dire, l'assistance des membres lors des événements sociaux, l'octroi aux membres de prêts scolaires et de soutien.

CHAPITRE II : GESTION FINANCIERE

Section 1 : Ressources financières (gestion du budget ordinaire 2016)

En matière de gestion financière le CSC a mené les activités suivantes :

- l'exécution des dépenses 2016 ;
- la gestion des biens meubles et immeubles.
- le recouvrement des recettes 2016 ;
- l'élaboration de l'avant-projet de budget programme 2017 de l'institution

Paragraphe 1 : Recouvrement des recettes

Sur une prévision de **cent quarante-cinq millions (145 000 000) F CFA**, le recouvrement des recettes s'établit à **dix-neuf millions (19 000 000) F CFA**, soit un taux de réalisation de **13,10%**.

Le recouvrement des recettes dans l'environnement des médias est un exercice périlleux car toute mesure coercitive pourrait être considérée comme une atteinte à la liberté d'expression et au droit à l'information, néanmoins, il faut noter la part contributive importante du CSC au recouvrement des redevances d'utilisation des fréquences audiovisuelles encaissées par l'ARCEP.

Les détails du recouvrement sont consignés dans le tableau ci-dessous :

INTITULE	PREVISION DES RECETTES	RECOUVREMENT DES RECETTES	TAUX %
Contribution financière des Sociétés de Radiodiffusion Sonores et Télévisuelles	145 000 000	19 000 000	13,10 %
TOTAUX			

Paragraphe 2 : Exécution des dépenses

L'exécution du budget 2016 est satisfaisante. Les dotations budgétaires (hors DCIM) s'élevaient à ***cinq cent trente-cinq millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent cinquante-sept*** (535 385 557) CFA et se répartissaient comme suit :

- Titre 2 : << Dépenses de personnel>> : cent soixante-quinze millions trois cent quatre-vingt-un mille (175 381 000) Francs CFA ;
- Titre 3 : << Dépenses de fonctionnement>> : Deux cent quarante sept millions sept cent six mille cinq cent cinquante sept (247 706 557) Francs CFA ;
- Titre 4 : << Dépenses de transferts courants>> : Cent douze millions deux cent quatre vingt dix huit mille (112 298 000) Francs CFA ;

Le taux d'exécution global du budget 2016 du CSC est de 98,27 %.

Les détails de l'exécution des titres 2, 3 et 4 se présentent comme suit :

✓ Titre 2 : Dépenses de personnel

Prévision : 178 217 350 Francs CFA

Exécution : 284 712 359 Francs CFA

Taux d'exécution : 159,76 %

Source : SIGASPE

NB : Dépenses exécutées par la Solde.

Ce taux de 159,76% s'explique par le fait que le salaire des conseillers et les indemnités de session n'avaient pas été pris en compte pendant l'élaboration du budget 2016.

✓ Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

PARAG.	LIBELLES	DOTATION INITIALE	DOTATION REVISEE	TOTAL ENGAGE	TOTAL PAYE	TAUX D'EXECUTION
241	Matériel de bureau	39 628 000	36 804 557	36 804 557	36 804 557	100 %
242	Matériel informatique de bureau	12 750 000	12 750 000	12 750 000	12 750 000	100 %
621	Fournitures	55 670 000	55 670 000	55 670 000	55 670 000	100 %
622	Dépense entretien et maintenance	11 925 000	11 925 000	11 925 000	11 925 000	100 %
623	Prestation de service	17 778 000	17 778 000	17 778 000	17 778 000	100 %
624	Assurance	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	100 %
626	Dépenses de communication	27 781 000	27 781 000	27 781 000	27 781 000	100 %
628	Frais transport et missions	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	100 %
629	Autres achats biens et services	70 998 000	70 998 000	70 998 000	70 998 000	100 %
TOTAL		250 530 000	247 706 557	247 706 557	247 706 557	100 %

Source : CID

✓ Titre 4 : Dépenses de transferts courants

En 2016, les débloques de fonds de la ligne budgétaire << Transferts supranationaux et Contributions>> ont été effectués directement par le ministère de l'Economie, des Finances et du Développement sur le budget du CSC au profit des organisations bénéficiaires. Dans ce cadre, le CSC a, pour le compte du RIARC, budgétisé un montant de huit cent cinquante mille (850 000) F CFA.

Section 2 : Gestion du budget spécial des élections municipales du 22 mai 2016

Dans le cadre des élections municipales du 22 mai 2016, des fonds ont été mis à la disposition de l'institution pour assurer l'organisation de la couverture médiatique.

Paragraphe 1 : Budget des élections municipales

Pour un budget initial de cinq cent millions (500 000 000) de F FCA, après arbitrage, l'institution a bénéficié de trois cent quarante-sept millions (347 000 000) de FCFA.

Dans l'exécution, aucun matériel n'a été acheté comme c'était le cas dans les années précédentes et des chèques ont été remis aux différents promoteurs de médias devant bénéficier de la subvention.

Sur l'ensemble du budget alloué pour les municipales, en exécution en valeur absolue, c'est trois cent quarante sept millions (347.000.000) F CFA et en valeur relative, 100 %.

Paragraphe 2 : Activités menées

Cent cinquante-neuf (159) médias ont bénéficié de la subvention à hauteur de soixante-huit millions (68 000 000) f CFA, repartis sur une base égalitaire.

Les autres activités concernent des sorties de terrain supervisées par des équipes constituées à cet effet.



INNOVATIONS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE I : PLAN STRATEGIQUE 2017-2021

Pendant une vingtaine d'années, le Conseil supérieur de la communication s'est attelé à assurer son ancrage institutionnel en s'inscrivant parmi les principales institutions d'appui à la démocratie. C'est ainsi qu'il a obtenu sa constitutionnalisation lors de la révision de la loi fondamentale du 11 juin 2012⁴.

Son implantation administrative a été également renforcée au fil des ans, contribuant ainsi à prendre en charge l'élargissement continu du paysage médiatique.

Face aux défis qui caractérisent le monde de la communication de nos jours, le Conseil supérieur de la communication a adopté une stratégie visant à mieux cerner son environnement interne et externe, afin de proposer des réponses à ses préoccupations majeures et de faire des projections. En somme, il s'est agi d'aller plus loin que la simple planification annuelle, en élaborant une planification pluriannuelle.

Dans le contexte du budget programme de l'Etat, et du Plan National de Développement Economique et social (PNDES) 2016-2020, le CSC a élaboré un plan stratégique à même de déterminer les meilleures stratégies de concrétisation de sa mission et de sa vision, à moyen et long termes.

Avec son plan stratégique 2017-2021, le CSC entend désormais inscrire son action dans une dynamique de développement institutionnel et d'optimisation de sa performance. Le Plan stratégique du CSC trouve son ancrage à l'axe 1 du Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020, à savoir « la réforme des institutions et la modernisation de l'administration pour promouvoir la bonne gouvernance... » ;

^{4 4} L'organe de régulation de la communication est inscrit dans la Constitution du Burkina Faso, titre XIV, par la loi n° 033-2012/AN du 11 juin 2012 portant révision de la Constitution.

En termes de vision, le CSC veut être « à l'horizon 2021, une institution moderne de proximité, forte, crédible, reconnue et respectée sur l'échiquier national et international pour sa performance dans le domaine de la régulation de la communication au public ».



▲ Atelier de restitution du Plan Stratégique 2017-2021 du CSC, le 14 septembre 2016

Section 1 : Les étapes de l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique

Paragraphe 1. Les étapes de l'élaboration du plan

L'élaboration du plan stratégique du CSC, conduite par la Société Africaine d'Etudes et Conseils (SAEC), s'est faite après une phase préparatoire qui a consisté en une rencontre de cadrage entre les consultants de la SAEC et des cadres du CSC regroupés au sein d'un comité créé pour suivre la rédaction du plan.

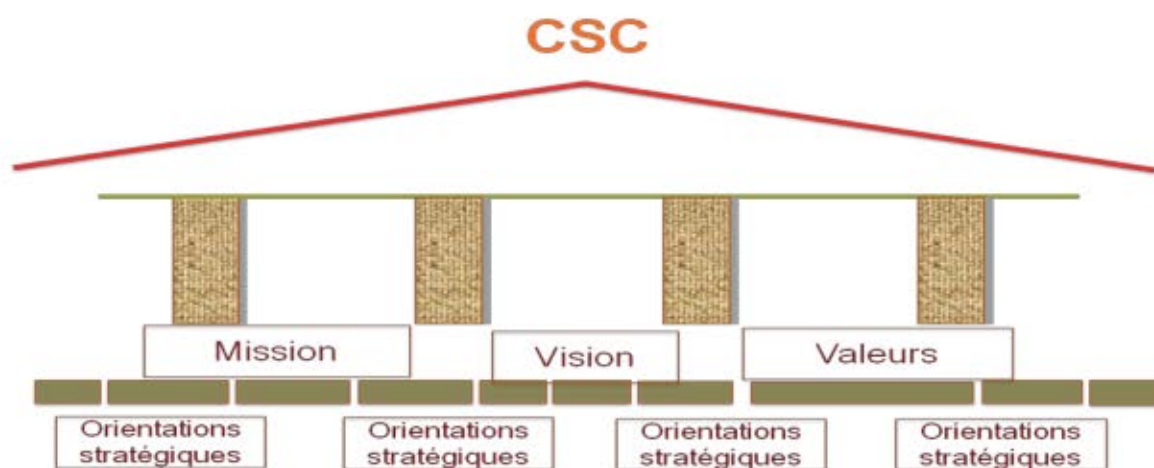
Dans une démarche participative, ces différents acteurs ont procédé, au cours d'un atelier, à l'analyse du diagnostic stratégique auquel est parvenu la SAEC grâce à l'administration de guides d'entretien et à la revue documentaire, faisant ressortir les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du CSC dans son environnement

interne et externe, ainsi que les enjeux et défis majeurs auxquels l'institution est confrontée. Ils ont ainsi opéré des choix stratégiques pour retenir 10 forces, faiblesses, opportunités et menaces majeures.

S'en est suivie la phase de la planification, réalisée selon les principes de la gestion axée sur les résultats et qui a consisté, au regard du diagnostic stratégique établi, à poser la fondation stratégique du CSC à travers l'énoncé de sa mission, sa vision, ses valeurs et ses orientations stratégiques.

L'adoption du plan stratégique 2017-2021 du Conseil supérieur de la communication s'est faite au cours d'un atelier de restitution élargi aux différentes parties prenantes du secteur de la communication. A cette occasion, le référentiel, assorti d'un plan d'actions triennal 2017-2019, a été présenté aux participants qui, après l'avoir amendé, l'ont adopté.

La fondation stratégique



En définitive, deux orientations stratégiques ont été déterminées à l'horizon 2021, à savoir : « **l'Optimisation de la régulation du secteur de la communication** » et le « **Développement institutionnel** ». Ces orientations stratégiques devront permettre au CSC de mettre à profit ses forces et ses atouts dans des domaines qui soient cohérents

avec sa raison d'être première. Elles devront également permettre de concrétiser sa vision et servir de base pour une gestion efficiente axée sur les résultats.

Les actions qui découlent des orientations stratégiques du plan devront à terme permettre au CSC :

- d'occuper une place de choix dans le dispositif institutionnel national ;
- de jouir d'une grande autorité dans ses attributions et champs de compétence ;
- de contribuer à l'élargissement des espaces de liberté ;
- de contribuer à assainir le secteur de la communication et à rendre plus professionnels ses acteurs ;
- de disposer de ressources humaines et techniques de qualité ;
- de disposer d'outils pour faciliter l'exécution de ses missions ;
- de jouir d'une grande notoriété au sein des réseaux internationaux de régulateurs des médias ;
- d'avoir plus de visibilité et de lisibilité de ses actions.

L'ensemble des deux programmes du plan stratégique totalise un montant global de huit milliards neuf cent quatre- vingt-dix-sept millions cinq cent mille (8 997 500 000) Francs CFA.

Paragraphe 2. La mise en œuvre du plan stratégique

En vue de permettre le démarrage des activités du plan stratégique dans les délais, c'est-à-dire à partir de janvier 2017, un comité de suivi a été créé en décembre 2016, avec pour mission le suivi et la facilitation de la mise en œuvre effective des activités du plan d'actions triennal tiré du plan stratégique.

Au cours du mois de décembre, ce comité a réfléchi sur la stratégie à adopter en vue d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation des activités du plan. Non seulement les réflexions ont conduit à l'identification des partenaires susceptibles d'appuyer le CSC dans la mise en œuvre du plan stratégique, mais surtout, elles ont fait ressortir la

nécessité d'un ancrage institutionnel du Plan stratégique du CSC au Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Enfin, le comité a proposé une date pour le lancement officiel du plan stratégique.

Dans la perspective de l'élaboration du programme d'activités 2017, le comité de suivi a répertorié et soumis au collège des conseillers, les actions prioritaires du plan stratégique, lesquelles ont été adoptées par le collège en sa 20^{ème} session ordinaire tenue le 27 décembre 2016.

CHAPITRE II : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La vitalité d'une institution se mesure, entre autres, par sa capacité à innover dans la poursuite de ses objectifs sectoriels et stratégiques. Elle doit, pour ainsi dire, se définir sur une vision soutenue par des perspectives d'actions visibles et quantifiables. L'adoption d'un plan stratégique 2017-2021 par le CSC s'inscrit dans cette logique qui, par ailleurs, sous-tend les perspectives et les recommandations que le bilan de l'année 2016 a inspiré pour le court et le moyen termes.

Section 1 : Perspectives

Le Conseil supérieur de la communication a engagé des réflexions pour des réformes structurelles et institutionnelles au cours de l'année 2016. Il a tenu honorablement son rôle de veille dans la promotion de la liberté de presse au Burkina Faso. Cet effort, sans nul doute, n'a pas épuisé toute la problématique de la régulation de la communication sociale, surtout face à la montée de l'insécurité et de l'incivisme.

C'est pourquoi, il est impérieux d'envisager des actions qui puissent renforcer la trajectoire définie par le plan stratégique 2017-2021. Les perspectives sont en grande partie consignées dans ce plan. Elles vont permettre au CSC d'être une institution forte, jouant son rôle dans l'ancrage de la démocratie. Les actions immédiates portent sur :

- l'élaboration d'un plan de communication qui aura pour objectif principal de faire connaître davantage l'institution, son rôle et son importance dans la préservation de l'harmonie sociale par la régulation de la communication ;
- l'organisation de sessions de formation sur les questions sécuritaires au profit des journalistes afin de leur permettre de mieux traiter l'information en temps de crise ;
- la révision de la loi organique, comme suggéré par la Commission constitutionnelle pour corriger les insuffisances constatées dans la loi ;

- le renforcement des ressources humaines de l'institution pour accroître ses capacités opérationnelles et fonctionnelles. L'accroissement exponentiel des médias de nos jours met en évidence des moyens humains dont dispose le CSC pour assurer efficacement la régulation ;
- la poursuite de la campagne d'éducation aux médias ;
- l'élaboration de manuels de procédure relatifs au monitoring, aux auditions et aux autorisations d'exploitation de fréquences ;
- l'acquisition d'un matériel technique performant pour l'observation des médias ;
- l'adoption d'un statut unique du personnel dans le cadre du Répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME) ;
- le début de la mise en œuvre effective du plan stratégique ;
- la nécessité d'un cadre de réflexion sur les enjeux de la TNT ;
- la nécessité d'une réflexion sur la disparition de certains médias ;
- l'élaboration d'un annuaire des médias.

Section 2 : Recommandations

Paragraphe 1. De la nécessité d'augmenter la subvention de l'Etat à la presse privée

La subvention annuelle de l'Etat à la presse privée, dont le niveau a positivement évolué, demeure faible en raison essentiellement de l'augmentation du nombre d'organes de presse.

Au regard de l'éminence du rôle des médias dans l'ancrage de la démocratie et l'éveil des consciences des populations sur les enjeux et défis du développement dans toutes ses dimensions, le Conseil supérieur de la communication recommande au gouvernement l'augmentation de la subvention annuelle de l'Etat à la presse.

Paragraphe 2. Non identification des intervenants aux émissions interactives

Le CSC a constaté que la diffusion de l'émission interactive « Afférage » de la radio *Ouaga FM* qui a lieu du lundi au vendredi de 06h30 à 7 heures ne respectait pas souvent

la réglementation. Certains intervenants ne déclinaient pas leur identité avant de s'exprimer tel que précisé par la décision n°2003-001 /CSI portant réglementation des émissions d'expression directe sur les antennes des radiodiffusions sonores du Burkina Faso. L'article 5 de cette décision précise que: *« Pour chaque émission d'expression directe, la radio a l'obligation de garantir l'identité et les coordonnées des intervenants à l'effet de permettre aux éventuelles victimes d'user des voies légales appropriées en cas de besoin. »*

Le CSC a estimé que le non-respect de cette disposition est un manquement. Pour ce faire, il a adressé une lettre d'observation au directeur général de la radio « Ouaga FM » aux fins de recadrer l'émission.

CONCLUSION

Au-delà de la charge de travail induite par l'organisation de la couverture médiatique des élections municipales du 22 mai 2016, d'importantes initiatives déjà entamées s'inscrivent dans l'agenda du Conseil supérieur de la communication à court, moyen et long termes. Elles s'ancrent dans le plan stratégique 2017-2021, dont le Conseil escompte des plus hautes autorités du pays l'appui nécessaire pour son financement dans le cadre du PNDES et par la coopération bilatérale et multilatérale.

La campagne d'éducation aux médias, appelée à s'inscrire dans la durée, pour immerger les Burkinabè à une consommation critique des médias dans un contexte où l'offre informationnelle devient de plus en plus abondante, figure en bonne place dans l'agenda du Conseil supérieur de la communication.

L'accompagnement du processus d'avènement de la TNT, dont les enjeux politiques, économiques et culturels doivent être encore appréhendés par tous les acteurs sociopolitiques, constitue une préoccupation immédiate du CSC.

Sous un autre angle, le renforcement du dispositif technique de monitoring, pour lequel le Conseil supérieur de la communication compte sur l'appui de l'Etat, et la nécessité d'une relecture de la loi organique n°015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication sont inscrits dans la vision prospective du CSC.

Au-delà du bilan des activités du Conseil de l'année de référence dont l'appréciation est laissée à tous et à chacun, ce sont ces perspectives inscrites dans son agenda qui polarisent déjà son attention avec, en chantier, les élections partielles et complémentaires de mai 2017.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
SOMMAIRE	9
AVANT- PROPOS.....	11
INTRODUCTION.....	13
PREMIERE PARTIE : ACTIVITES DE REGULATION DES MEDIAS	15
CHAPITRE I : ACTIVITES DE REGULATION EN PERIODE ORDINAIRE	17
Section 1 : Gestion des autorisations d'exploitation et des déclarations d'existence	17
Paragraphe 1 : Octroi d'autorisations d'exploitation de fréquences	17
Paragraphe 2 : Déclaration d'existence.....	18
Paragraphe 3 : Examen des bilans financiers et moraux des médias audiovisuels privés.....	18
Section 2 : Etat des lieux du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias.....	20
Paragraphe 1 : Données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information dans la presse écrite.....	20
A. Classement des partis politiques en fonction du nombre de pages occupées dans les quotidiens	21
B. Classement des quotidiens au prorata du nombre de couvertures médiatiques des activités des partis politiques.....	23
C. Classement des partis politiques dans les périodiques (hebdomadaires et bimensuels).....	24
D. Classement des périodiques suivant le nombre de pages et d'images accordé aux partis politiques.....	25
E. Statistiques sur le pluralisme et l'équilibre de l'information par organe	25
1. Les quotidiens.....	25
a) <i>Le Pays</i>	25
b) <i>Sidwaya</i>	27
c) <i>L'Observateur Paalga</i>	28
d) <i>L'Express du Faso</i>	29
2. Données sur le Pluralisme et l'équilibre dans les périodiques.....	30
a) <i>L'Opinion</i>	30
b) <i>L'Evènement</i>	31
c) <i>Bendré</i>	31
F. Observations générales sur la presse écrite	32
Paragraphe 2. Données relatives au pluralisme et à l'équilibre de l'information au niveau des médias audiovisuels.....	32
A. Les médias audiovisuels publics	32
1. Etat du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias audiovisuels publics	34
a) Tableau synthèse des TA & TP obtenus par les acteurs sociopolitiques dans les médias audiovisuels publics.....	34
b) Représentation graphique des TA et TP des acteurs sociopolitiques dans les médias audiovisuels publics.....	35
c) Tableau de synthèse des TA et TP obtenus par les dix premiers partis politiques dans les médias audiovisuels publics.....	35
d) Graphique des pourcentages des TA et TP obtenus par les dix premiers partis politiques dans l'audiovisuel public.....	36

2. Observations générales sur les médias audiovisuels publics	36
B. Données relatives au pluralisme et à l'équilibre de l'information au niveau des médias audiovisuels privés	38
a) Tableau synthèse des TA & TP obtenus par les acteurs sociopolitiques dans les médias audiovisuels privés	38
b) Synthèse des TA & TP obtenus par les acteurs sociopolitiques à Canal 3 et BF1....	40
Paragraphe 3. Données relatives au pluralisme et à l'équilibre de l'information au niveau des médias en ligne	42
A. Synthèse des pourcentages de nombre de lignes et d'images relevées sur les médias en ligne	43
B. Observations générales sur les statistiques des médias en ligne	44
Paragraphe 4. Approche critique de l'occupation de l'espace médiatique par les différents acteurs sociopolitiques	45
Section 3 : Etat des lieux des atteintes à la loi, à l'éthique et à la déontologie	47
Paragraphe 1 - Les auto-saisines	47
A. De la diffusion de fausses nouvelles	48
B. Diffusion de propos attentatoires à la cohésion sociale	49
C. Diffusion de propos portant atteinte au principe de la tolérance religieuse	49
D. Publicité sur la médecine traditionnelle	50
E. Publicité sur l'alcool	52
Paragraphe 2. Les saisines	52
A. Etat des lieux	52
B. Présentation et analyse des plaintes	54
1. Plainte pour atteinte au secret militaire	54
2. Plaintes pour traitement déséquilibré de l'information, diffamation et injure	55
a) <i>Plainte du Directeur du collège de « La Salle Badenya » contre le journal la Rupture</i>	55
b) <i>Plainte du promoteur de la clinique Saint Jérémie contre Sidwaya et le Quotidien</i> ..	55
c) <i>Monsieur Ouédraogo Frédéric contre « l'œil du Faso »</i>	56
d) <i>l'ex-Directeur général du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) contre la radio Wat FM</i>	56
e) <i>Plainte du Directeur général de la Société nationale burkinabè d'Electricité (SONABEL) contre la radio Savane FM</i>	57
3. Plainte pour propos portant atteinte au principe de la tolérance religieuse	57
a) <i>Monsieur K. YABRE contre l'Observateur Paalga</i>	57
b) <i>Plainte de la Fédération des associations islamiques du Burkina (FAIB) contre lefaso.net</i>	58
4. Diffusion d'un spot portant atteinte à l'éthique publicitaire	58
5. Plainte pour non-respect du droit à l'image	59
6. Plainte pour atteinte aux bonnes mœurs	59
Section 4 : Contentieux	60
CHAPITRE II : ACTIVITES DE REGULATION EN PERIODE ELECTORALE.....	62
Section 1 : Actes préparatoires de l'organisation de la couverture médiatique des élections municipales de 2016	62
Paragraphe 1. Les textes d'organisation interne	62

Paragraphe 2. Les textes relatifs à l'activité des médias durant la période électorale	62
Section 2 : Analyse des données du monitoring du discours électoral dans les médias	64
Paragraphe 1. Mise en œuvre du principe de l'égal accès aux médias publics à travers les émissions parrainées par le CSC	64
A. Messages de campagne à la RTB-radio et RTB-télé	64
1. à la RTB-radio	64
2. à la RTB-télé	65
B. Les pages spéciales de campagne dans le quotidien <i>Sidwaya</i>	65
Paragraphe 2. Du respect des quotas de reportages par les médias publics	65
Paragraphe 3. Du respect du principe du pluralisme et de l'équilibre dans le traitement de l'information par les médias publics et privés	69
A. Dans les médias publics	69
1. à la RTB/télé et à la RTB-radio	69
2. Dans le quotidien d'Etat <i>Sidwaya</i>	72
B. Les médias audiovisuels privés	75
1. La région du Centre	75
a) Les radios	75
b) Les télévisions	77
2. La région du Sud-Ouest	78
3. La région du Plateau Central	80
4. La région des Hauts-Bassins	81
5. La région de la Boucle du Mouhoun	83
6. La région du Centre-Est	85
7. La région du Nord	89
8. La région du Centre-Sud	92
9. La région du Centre-Ouest	93
10. La région des Cascades	95
11. La région de l'EST	97
12. Région du Centre-Nord	99
C. La presse en ligne	102
D. La presse écrite	103
Paragraphe 4. Observations générales sur le pluralisme et l'équilibre de l'information	104
A. Observations concernant les acteurs politiques en lice	105
B. Observations relatives au niveau d'implication des médias dans la couverture médiatique	105
1. Cas des médias publics	105
2. Cas des médias privés	105
a) Médias audiovisuels privés	105
b) Médias en ligne	106
c) Presse écrite	106
Paragraphe 5. Manquements constatés	107
A. La diffusion en direct des activités d'acteurs politiques ayant entraîné des propos injurieux et diffamants	107
B. Diffusion d'informations liées à la couverture médiatique après la fin de la campagne	108

C. L'absence de synchronisation avec la RTB	108
D. Le non-respect des grilles de programmes.....	109
Section 3 : Approche critique de l'organisation de la couverture médiatique et de l'animation de la campagne électorale par les acteurs sociopolitiques	109
DEUXIEME PARTIE : ACCOMPAGNEMENT DES MEDIAS	111
CHAPITRE I : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEDIAS ET CADRES D'ECHANGES.....	113
Section 1 : Actions de formation des journalistes.....	113
Section 2. organisation de conférences publiques.....	115
Section 3. réalisation et diffusion des microprogrammes	116
Section 4 : Autres cadres de réflexion et de concertation	117
Paragraphe 1. Participation à l'atelier de réflexion sur les UACO	117
Paragraphe 2. Séminaire de réflexion sur les prix GALIAN.....	117
Paragraphe 3. Séminaire du Centre National de presse / Norbert ZONGO (CNP/NZ) sur la problématique des couvertures médiatiques payantes	118
Paragraphe 4. Commémoration de la journée nationale de la liberté de presse.....	118
Paragraphe 5. Activités de revalorisation du quota de la musique nationale	118
Paragraphe 6. Participation aux ateliers de réflexion et de validation des textes devant régir la subvention de l'Etat à la presse privée	119
Paragraphe 7. Séminaire de l'UNALFA dans le cadre de FasoMédias.....	120
CHAPITRE II : ACTIVITES DU COMITE TECHNIQUE DE LA CARTE DE PRESSE ET DU LAISSEZ-PASSER.....	121
Section 1 : Point sur le rapport d'activités du deuxième mandat du Comité technique	121
Paragraphe 1 : Les sessions.....	121
Paragraphe 2 : Les acquis	122
A. Les avantages liés à la carte de presse	122
B. Le renforcement de l'autorité de la carte de presse	122
Paragraphe 3 : Les difficultés.....	123
Paragraphe 4 : Les perspectives	123
TROISIEME PARTIE : RELATIONS DE COOPERATION	125
CHAPITRE I : ACTIONS DU CSC AU SEIN DES RESEAUX DE COOPERATION.....	127
Section 1 : Au niveau du RIARC.....	127
Section 2 : Au niveau du REFRAM	128
Section 3 : Au niveau de la Plateforme des régulateurs de l'UEMOA et de la Guinée.....	129
Section 4 : Au niveau de l'IBRAF-OIC.....	129
CHAPITRE II : AUTRES ACTIONS DE COOPERATION	130
Section 1 : Missions d'échanges d'expériences auprès du CSC	130
Paragraphe 1. Visite de courtoisie du vice-président du Haut Conseil de la Communication (HCC) de la République Centrafricaine (RCA)	130
Paragraphe 2. Mission du CSC du Niger à Ouagadougou.....	130
Paragraphe 3. Mission de la HAC du Mali à Ouagadougou	131
Section 2 : Missions d'échanges d'expériences du CSC à l'étranger	132
Paragraphe 1. Visite de courtoisie au siège de l'OCI	132
Paragraphe 2. Mission d'observation de la couverture médiatique de l'élection présidentielle du Bénin le 06 mars 2016	132
Paragraphe 3. Visite de travail à AFRICALIA au Royaume de Belgique.....	133

Paragraphe 4. Visite de travail au Conseil supérieur de l'audiovisuel du Royaume de Belgique	133
Paragraphe 5. Séance de travail avec le président exécutif de la chambre de commerce UE-Afrique à Bruxelles	134
Section 3 : autres partenariats	134
Paragraphe 1. Assises nationales sur le PNDES	134
Paragraphe 2. Atelier national d'évaluation des élections de 2015 et 2016	134
Paragraphe 3. Echanges avec la Commission constitutionnelle	135
Paragraphe 4. Participation au séminaire sur la lutte contre les brouillages, organisé par l'ARCEP	135
QUATRIEME PARTIE : GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	137
CHAPITRE I : GESTION ADMINISTRATIVE ET ACTIVITES SOCIALES	139
Section 1 : Ressources humaines	139
Paragraphe 1 : les effectifs	139
Paragraphe 2 : le renforcement des capacités du personnel	140
Paragraphe 3 : distinctions honorifiques	141
A. Proposition de la grande chancellerie	141
B. Propositions du CSC	141
Paragraphe 4 : Recherche de solutions aux difficultés de fonctionnement du collège des conseillers ..	143
Section 2 : Assemblées générales et Activités sociales	145
Paragraphe 1 : Assemblées générales	145
Paragraphe 2 : Activités sociales	145
CHAPITRE II : GESTION FINANCIERE	146
Section 1 : Ressources financières (gestion du budget ordinaire 2016)	146
Paragraphe 1 : Recouvrement des recettes	146
Paragraphe 2 : Exécution des dépenses	147
✓ Titre 2 : Dépenses de personnel	147
✓ Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	148
✓ Titre 4 : Dépenses de transferts courants	148
Section 2 : Gestion du budget spécial des élections municipales du 22 mai 2016	149
Paragraphe 1 : Budget des élections municipales	149
Paragraphe 2 : Activités menées	149
CINQUIEME PARTIE : INNOVATIONS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	151
CHAPITRE I : PLAN STRATEGIQUE 2017-2021	153
Section 1 : Les étapes de l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique	154
Paragraphe 1 : Les étapes de l'élaboration du plan	154
Paragraphe 2 : La mise en œuvre du plan stratégique	156
CHAPITRE II : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	158
Section 1 : Perspectives	158
Section 2 : Recommandations	159
Paragraphe 1. De la nécessité d'augmenter la subvention de l'Etat à la presse privée	159
Paragraphe 2. Non identification des intervenants aux émissions interactives	159
CONCLUSION	161
TABLE DES MATIERES	163
Annexes	169



Annexe 1 : Répertoire des principaux textes réglementaires adoptés en 2016

DECISION

Décision n° 2016-002/CSC/CAB/ du 19 février 2016, portant suspension de la publication du Journal l'Evènement du 19/02/2016 au 19/03/2016

Décision n° 2016-005/CSC du 18 avril 2016, portant respect des principes de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias privés nationaux et médias internationaux pendant la campagne pour les élections municipales du 22 mai 2016

Décision n° 2016-006/CSC/ du 18 avril 2016, portant respect des principes d'égalité d'accès, de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias publics pendant la campagne pour les élections municipales du 22 mai 2016

Décision n° 2016-007CSC du 19 avril 2016, portant émission parrainé par la RTB et publication spéciale dans le quotidien SIDWAYA dans le cadre des élections municipales du 22 mai 2016

Décision n° 2016-008/CSC/ du 03 mai 2016, portant programmation des communications des partis, formations politiques et regroupements d'indépendants prenant part aux élections municipales du 22 mai 2016 à la RTB/radio, la RTB/télé et dans le quotidien SIDWAYA (**Annulée**)

Décision n° 2016-009/CSC/ du 05 mai 2016, portant programmation des communications des partis, formations politiques et regroupements d'indépendants prenant part aux élections municipales du 22 mai 2016 à la RTB/radio, la RTB/télé et dans le quotidien SIDWAYA

Décision n° 2016-010/CSC du 05 mai 2016, portant fixation des quotas de reportages et de couvertures médiatiques des manifestations des partis, formations politiques et regroupements d'indépendants par les médias publics dans le cadre des élections municipales du 22 mai 2016

ARRETES

Arrêté n° 2016-001/ CSC /SG/CAB du 24 février 2016, portant délégation de signature ;

Arrêté n° 2016-002/ CSC /SG/CAB du 18 avril 2016, portant mise en place d'un comité chargé de définir les conditions d'accès et la clé de répartition de la subvention publique destinée à la promotion de la communication dans le cadre des élections municipales du 22 mai 2016 ;

Annexe 2 : Répertoire des conventions signées ou renouvelées en 2016

RADIOS COMMERCIALES

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Amitié de Ouahigouya** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Horizon FM** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Kourita** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Nabonswendé** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Ouaga FM** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Pulsar** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Savane FM** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Wiskamba FM SARL** ».

RADIOS COMMUNAUTAIRES

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Goulou** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Kakoadb Yam Venegre** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio La Voix du Paysan** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Manegda** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Munyu** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Palabre** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Salankoloto** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Vive Le Paysan** ».

RADIOS CONFESSIONNELLES

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Avé Maria** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Evangile du Sud-Ouest** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Fréquence Espoir du CEDICOM** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Lumière, Vie et Développement** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Natigm-b-zanga** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Notre Dame de la Réconciliation** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Notre Dame du Sahel** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Alliance Chrétienne Bobo Dioulasso** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Taanba** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Evangile Développement Bobo Dioulasso** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Evangile Développement Ouagadougou** » ;

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio Unitas** ».

RADIO COMMUNALE

Convention signée entre le Conseil supérieur de la communication et la « **Radio La Voix du Sanguié** ».

Annexe 3 : Tableaux statistiques de l'occupation de l'espace médiatique

DONNEES RELATIVES A LA PRESSE ECRITE

TABLEAU STATISTIQUE 2016 DU NOMBRE DE PAGES ET D'IMAGES PUBLIEES POUR LE COMPTE DES ACTEURS POLITIQUES

Au niveau des quotidiens :

O.P	LE PAYS				SIDWAYA				L'OBSERVATEUR PAALGA				L'EXPRESS DU FASO				TOTAUX			
	NP	PNP	NI	PNI	NP	PNP	NI	PNI	NP	PNP	NI	PNI	NP	PNP	NI	PNI	TNP	TPN	T	TPNI
AP	24 1/4	33,02 %	44	33,85 %	21 2/5	40,44 %	50	49,50 %	18 1/2	33,49 %	47	42,73 %	22 1/2	48,72 %	3	46,25 %	86 2/3	38,04 %	17 8	42,28 %
MPP	10 7/8	14,82 %	15	11,54 %	5	9,45 %	7	6,93 %	9	16,29 %	13	11,82 %	7 3/5	16,46 %	1	23,75 %	32 1/2	14,26 %	59	14,01 %
CDP	10 1/6	13,85 %	14	10,77 %	10 4/7	19,98 %	12	11,88 %	8 2/5	15,21 %	16	14,55 %	6 1/4	13,53 %	9	11,25 %	35 2/5	15,54 %	46	10,93 %
UPC	4 1/5	5,73 %	8	6,15 %	3 4/5	7,18 %	0	0,00 %	5 3/7	9,83 %	9	8,18 %	1 1/4	0,54 %	1	1,25 %	13 2/3	6,01 %	18	4,28 %
UNIR/PS	3 4/7	4,88 %	6	4,62 %	1 1/3	2,52 %	3	2,97 %	2	3,62 %	3	2,73 %	2 1/2	5,41 %	3	3,75 %	9 2/5	4,13 %	15	3,56 %
PAREN	3	4,09 %	10	7,69 %	1 1/2	0,94 %	5	4,95 %	2	3,62 %	2	1,82 %	0	0,00 %	0	0,00 %	5 1/2	2,42 %	17	4,04 %
LE FASO AUTREMENT	2 5/6	3,86 %	6	4,62 %	1 5/6	3,46 %	3	2,97 %	2 2/3	1,21 %	1	0,91 %	1 1/4	2,71 %	2	2,50 %	6 3/5	2,89 %	12	2,85 %
NAFA	2	2,61 %	3	2,31 %	1	1,89 %	0	0,00 %	1 1/2	2,72 %	4	3,64 %	0	0,00 %	0	0,00 %	4 3/7	1,94 %	7	1,66 %
NTD	1 1/2	2,04 %	2	1,54 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	1 1/2	0,66 %	2	0,48 %
BURKINA YIRWA																				

DONNEES RELATIVES AUX MEDIAS AUDIOVISUELS PUBLICS ET PRIVES

TABEAU STATISTIQUE 2016 DES TEMPS D'ANTENNE ET DE PAROLE ENREGISTRES POUR LE COMPTE DE CHAQUE ACTEURS SOCIO-POLITIQUES DANS LES MEDIAS AUDIOVISUELS PUBLICS

MEDIAS	RTB/TELE		RTB2/TELE		RTB/RADIO		RTB2/RADIO		TOTAUX			
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	%TA	%TP
ACTEURS												
PRESIDENCE DU FASO	19:55:04	08:57:08	00:44:16	00:18:21	08:06:57	03:05:39	02:10:41	00:47:19	30:56:58	13:08:27	13%	14%
GOUVERNEMENT	65:09:27	19:44:02	20:59:53	11:21:29	41:53:57	16:33:04	29:54:02	10:21:07	157:57:19	57:59:42	65%	64%
ASSEMBLEE NATIONALE	08:32:03	02:20:07	01:04:11	00:41:42	02:32:19	00:54:31	01:16:38	00:30:24	13:25:11	04:26:44	6%	5%
SOCIETE CIVILE	09:46:30	02:46:33	04:28:35	02:41:16	06:27:48	01:57:41	03:21:07	01:22:34	24:04:00	08:48:04	10%	10%
PARTIS POLITIQUES	05:54:03	01:40:08	02:10:47	01:33:53	05:24:08	02:23:57	01:54:10	00:47:10	15:23:08	06:25:08	6%	7%
TOTAL	109:17:07	35:27:58	29:27:42	16:36:41	64:25:09	24:54:52	38:36:38	13:48:34	241:46:36	90:48:05	100%	100%

TABEAU STATISTIQUE 2016 DES TEMPS D'ANTENNE ET DE PAROLE ENREGISTRES POUR LE COMPTE DE CHAQUE ACTEURS POLITIQUES DANS LES MEDIAS AUDIOVISUELS PUBLICS (suite et fin)

MEDIAS	RTB/TELE		RTB/RADIO		TOTALS		
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	%TP
PARTIS POLITIQUES							
UPC	01:15:13	00:18:25	00:57:39	00:17:50	02:12:52	00:36:15	15%
CDP	00:54:18	00:11:10	01:28:14	00:53:34	02:22:32	01:04:44	21%
ADFRDA	00:19:51	00:06:05	00:00:00	00:00:00	00:19:51	00:06:05	3%
UNIR/PS	00:09:59	00:00:46	00:27:32	00:23:15	00:37:31	00:24:01	10%
MPP	01:20:58	00:28:43	01:25:21	00:22:30	02:46:19	00:51:13	21%
CMP	00:11:03	00:04:36	00:03:03	00:00:00	00:14:06	00:03:40	2%
RDEBF	00:04:17	00:01:26	00:03:36	00:02:14	00:07:53	00:03:40	1%
PAREN	00:21:27	00:07:56	00:03:08	00:00:58	00:24:35	00:08:54	4%
UBN	00:02:48	00:00:08	00:00:24	00:00:00	00:03:12	00:00:08	0%
RPR	00:01:35	00:00:48	00:00:00	00:00:00	00:01:35	00:00:48	0%
AJIR	00:06:59	00:02:06	00:01:37	00:00:00	00:08:36	00:02:06	1%
PPN	00:08:53	00:01:20	00:00:00	00:00:00	00:08:53	00:01:20	1%
PRIT LANAYA	00:04:18	00:01:00	00:03:10	00:02:12	00:07:28	00:03:12	1%
ODT	00:07:58	00:01:54	00:06:28	00:00:00	00:14:26	00:01:54	2%
PDS/METBA	00:05:54	00:01:03	00:00:00	00:00:00	00:05:54	00:01:03	1%
APL	00:01:34	00:00:28	00:00:00	00:00:00	00:01:34	00:00:28	0%
URDB	00:05:54	00:01:03	00:00:00	00:00:00	00:05:54	00:01:03	1%
UFC	00:03:52	00:01:38	00:00:00	00:00:00	00:03:52	00:01:38	1%
BURKINA YIRWA	00:02:21	00:00:54	00:03:48	00:00:00	00:06:09	00:00:54	1%
NAFA	00:05:48	00:02:52	00:03:00	00:02:09	00:08:48	00:05:01	2%
NTD	00:02:51	00:00:14	00:00:00	00:00:00	00:02:51	00:00:14	0%
CFOP	00:12:00	00:04:27	00:17:50	00:13:27	00:29:50	00:17:54	7%
LE FASO AUTREMENT	00:00:00	00:00:00	00:05:54	00:01:34	00:05:54	00:01:34	1%
ODJ	00:00:00	00:00:00	00:06:09	00:01:07	00:06:09	00:00:00	0%
PDP/PS	00:00:00	00:00:00	00:01:48	00:00:00	00:01:48	00:00:00	0%
PITJ	00:00:00	00:00:00	00:05:30	00:03:07	00:05:30	00:03:07	1%
TOTAL	5:49:51	1:39:02	5:24:11	2:23:57	11:14:02	4:00:56	100%

**TABEAU STATISTIQUE 2016 DES TEMPS D'ANTENNE ET DE PAROLE ENREGISTRES POUR LE COMPTE DE CHAQUE
ACTEURS SOCIO POLITIQUES DANS LES MEDIAS AUDIOVISUELS PRIVES**

MEDIAS	LPC		RADIO MUNICIPALE SYA		RADIO OMEGA		RADIO MUNYU		RADIO TERRA		SALAKI		CEDICOM		TOTALS			
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	%TA	%TP
PRESIDENCE DU FASO	00:10:09	00:05:21	00:00:00	00:00:00	00:07:52	00:04:45	00:28:03	00:00:00	00:35:49	00:00:00	01:47:47	00:00:00	00:06:34	00:00:00	03:16:14	00:10:06	8%	2%
GOUVERNEMENT	02:30:41	01:09:44	02:03:09	01:05:47	00:57:24	00:33:35	01:23:10	00:00:00	01:22:50	00:00:00	05:31:00	00:37:20	00:19:55	00:00:00	14:08:09	03:26:26	34%	35%
ASSEMBLEE NATIONALE	01:08:56	00:50:15	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:23:51	00:00:00	00:00:00	00:00:00	01:32:47	00:50:15	4%	9%
SOCIETE CIVILE	01:55:32	01:19:29	00:41:14	00:20:11	01:48:02	01:13:22	01:40:48	00:00:00	02:19:28	00:00:00	09:20:49	01:00:55	00:37:45	00:00:00	18:23:38	03:53:57	44%	40%
PARTIS POLITIQUES	03:18:04	01:05:09	00:24:41	00:11:42	00:08:42	00:05:16	00:19:39	00:00:00	00:17:44	00:00:00	00:12:03	00:00:00	00:00:00	00:00:00	04:40:53	01:22:07	11%	14%
TOTAL	9:03:22	4:29:58	3:09:04	1:37:40	3:02:00	1:56:58	3:51:40	0:00:00	4:35:51	0:00:00	17:15:30	1:38:15	1:04:14	0:00:00	42:01:41	9:42:51	100%	100%

DONNEES RELATIVES AU PLURALISME ET A L'EQUILIBRE DE L'INFORMATION DANS LES MEDIAS EN LIGNE

☒ Synthèse des pourcentages de nombre de lignes et d'images relevées sur les médias en ligne en 2016

SITES	Le Fasonet		Fasoactus		Zoodomail		Burkinademain		aouagacom		Fasazine		Burkina 24com		Les échos du faso	
	% NL	% NI	% NL	% NI	% NL	% NI	% NL	% NI	% NL	% NI	% NL	% NI	% NL	% NI	% NL	% NI
ACTEURS																
ADF/RDA	3,00%	4,00%	14,00%	3,00%	0,00%	0,00%	4,00%	2,00%	0,00%	0,00%	5,00%	2,00%	3,00%	4,00%	0,00%	0,00%
CDP	21,00%	22,00%	30,00%	21,00%	5,00%	33,00%	25,00%	33,00%	0,00%	0,00%	20,00%	20,00%	8,00%	9,00%	16,00%	25,00%
UPC	17,00%	25,00%	56,00%	36,00%	46,00%	0,00%	51,00%	32,00%	45,00%	42,00%	33,00%	28,00%	23,00%	19,00%	41,00%	38,00%
MPP	25,00%	36,00%	0,00%	40,00%	28,00%	33,00%	12,00%	20,00%	21,00%	17,00%	27,00%	22,00%	27,00%	31,00%	24,00%	29,00%
NAFA	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,00%	17,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	20,00%	8,00%	4,00%	2,00%	4,00%
AJIR	3,00%	1,00%	0,00%	0,00%	5,00%	17,00%	0,00%	0,00%	1,00%	8,00%	2,00%	0,00%	6,00%	4,00%	0,00%	0,00%
UNIR/PS	2,00%	1,00%	0,00%	0,00%	7,00%	0,00%	5,00%	4,00%	8,00%	8,00%	3,00%	2,00%	11,00%	8,00%	0,00%	0,00%
PITJ	20,00%	5,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,00%	3,00%	2,00%	0,00%	0,00%
PDP/PS	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
PDSMetba	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
NTD	3,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,00%	0,00%	2,00%	1,00%	0,00%	0,00%
MNL/BF	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%
ODT	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,00%	3,00%	1,00%	0,00%	0,00%
Burkina Yirwa	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,00%	1,00%	0,00%	0,00%
Faso autrement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
RPR	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,00%	9,00%	25,00%	25,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%
RDEBF	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	10,00%	11,00%	4,00%
PAREN	2,00%	3,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%
PDC	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	4,00%	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

ANNEXE 4 : Configuration du paysage médiatique du Burkina Faso

❖ MEDIAS AUDIOVISUELS

I- MEDIAS AUDIOVISUELS PRIVES

☒ Radiodiffusions sonores

1. Radios Confessionnelles : quarante (40)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
1999						
1	Radio Evangile Développement (RED)	Ouagadougou/Kadiogo	Association Jeunesse Pour Christ Burkina/Pasteur Moussa Etienne KIEMDE	93.4 MHz	500 w	04 BP 8050 Ouagadougou 04; Tél : 25 43 51 56 25 43 15 90; Mail: redbf@laposte.net/info@red-burkina.org/ekiem1@gmail.com; web: www.red-burkina.org
2	Radio Evangile Développement (RED)	Ouahigouya/Yatenga	Idem	104.00 MHz	500 w	04 BP 8050 Ouagadougou 04; Tél: 24 55 40 86 25 43 51 56/25 43 15 90; Mail: redbf@laposte.net/info@red-burkina.org/ekiem1@gmail.com; web: www.red-burkina.org
3	Radio Ave Maria	Ouagadougou/Kadiogo	Diocèse de Ouagadougou/Abbé Noël Henri Zongo	91.6 MHz	1000 w	01 BP 90 Ouagadougou 01; Tél : 25 32 70 70 25 31 29 70; E-mail : radio.avemaria@yahoo.fr
4	Radio Evangile Développement	Bobo-Dioulasso/Houet	Association Jeunesse Pour Christ Burkina/Pasteur Moussa Etienne KIEMDE	106.300 MHz	250 w	04 BP 8050 Ouagadougou 04; Tél: 20 97 00 50 25 43 51 56/25 43 15 90; Mail: redbf@laposte.net/info@red-burkina.org/ekiem1@gmail.com; web: www.red-

								burkina.org
5	Radio Fréquence Espoir du CEDIOM	Dédougou/Mouhoun	Diocèse de Dédougou/Abbé Emile SIMBORO	96.800 MHz	1000 w		BP 35 Dédougou; Tél : 20 52 03 22; secteur 5, Quartier Trypano; Mail: frequencespoir@yahoo.fr	
6	Radio Unitas	Diébougou/Bougouriba	Diocèse de Diébougou/Abbé Paul DAH	94.700 Mhz	500 w		BP 35 Diébougou; Tél: 20 90 50 34/20 90 50 13; Fax: 20 90 52 09; Mail: pablotah@yahoo.fr; secteur 7, quartier Kpologo	
7	Radio Taanba	Fada/Fada N'Gourma	Diocèse de Fada N'Gourma/Abbé Zacharie LEGMA	98.8 MHz	500 w		BP 12; Tél: 24 77 02 33/ 24 77 07 04; Mail: radiotaanba@yahoo.fr	
8	Radio Evangile du Sud-Ouest	Gaoua/Poni	Eglise Protestante Evangélique (EPE)/Pasteur Henoc SIB	99.7 MHz	1000 w		BP 31; Tél : 20 80 00 04; Mail: narcissedanison@yahoo.fr; Secteur 4, Quartier Djindjélé	
9	Radio Notre Dame de la Réconciliation	Koudougou/Boulkiemde	Diocèse de Koudougou/Abbé Maxime ZONGO	105.8 MHz	500 w		BP 34 Koudougou; Tél: 25 44 07 61; Mail: abzomax@yahoo.fr; Secteur 1, Côte Sud Cathédrale	
10	Radio Naligm-B-Zanga	Yako/Passoré	Paroisse Saint Jean-Marie VIANEY de Yako/Mr. Placide TOGO	98.2 MHz	500 w		BP 04 Yako; Tél: 24 54 03 60/ 24 54 00 40	
11	Radio Notre Dame du Sahel	Ouahigouya/Yatenga	Diocèse de Ouahigouya/Abbé Simplicie KANE	102.6 MHz	1000 w		BP 33 Ouahigouya; Tél : 24 55 07 29	
12	Radio Lumière Vie et Développement	Ouagadougou/Kadiogo	Office de Développement des Eglises de Ouagadougou/Pasteur Yéouado Etienne BAZIE	98.1 MHz	1000 w		01 BP 1924 Ouaga 01; Tél: 25 37 81 96/25 37 23 77 25 37 06 87; Mail: twckrld@yahoo.fr	
13	Radio Alliance Chrétienne (RAC)	Bobo-Dioulasso/Houet	Eglise de l'Alliance Chrétienne du Burkina/Pasteur Daouda TOE	95.900 MHz	250 w		01 BP 3792 Bobo-Dioulasso 01; Tél : 20 97 32 50; Mail: radioac1@hotmail.com	
2002								
14	Radio Notre Dame de la Paix	Manga/Zoundwéogo	Diocèse de Manga/Abbé Constant GNANOU	99 MHz	1000 w		BP 325 Manga; Tél: 25 40 02 02	

15	Radio Islamique Ahmadiyya (RIA)	Bobo-Dioulasso/Houet	Jama'at Islamique Ahmadiyya/Almisi Boukari OUEDRAOGO	103.5 MHz	300 w	01 BP 4898 Ouaga 01; Tél: 25 35 65 58; Fax: 25 35 66 33
16	Radio Evangile Développement (RED)	Houndé/Tuy	Association Jeunesse Pour Christ Burkina/Pasteur Moussa Etienne KIEMDE	95.5 MHz	200 w	BP 86 Houndé; Tél: 20 99 02 00/25 43 51 56 25 43 15 90; Mail: redhonde@yahoo.fr/info@red-burkina.org/ekiem1@gmail.com; web: www.red-burkina.org
17	Radio Evangile Développement (RED)	Koudougou/Boulkiemde	Idem	95.4 MHz	250 w	BP 212 Koudougou; Tél: 25 44 07 30/25 43 51 56/25 43 15 90; Mail: redbf@laposte.net/info@red-burkina.org/ekiem1@gmail.com/jzoundhenri@yahoo.fr; Web: www.red-burkina.org; secteur 8, Quartier Issouka
18	Al Mafaz	Bobo-Dioulasso/Houet	Comité d'Appel Islamique et de Développement Socio-Economique/Ousmane OUEDRAOGO	93.500 MHz	500 w	01 BP 1163 Bobo-Dioulasso 01; Tél: 20 98 45 85 /20 97 50 30
19	Al Houda	Ouagadougou/Kadiogo	Fondation Abdallah Ben Mas Oud'Issouf KANAZOE	98.5 MHz	2000 w	Tél: 25 38 66 60/76 61 03 51
20	Radio Evangélique Sourou/Nayala	Tougan/Sourou	Eglise de l'Alliance Chrétienne District de Tougan/Dieudonné SOU	97.900 MHz		BP 135 Tougan; Tél: 20 53 43 82; Mail: adamsky64@yahoo.fr
21	Radio de l'Alliance Chrétienne	Banfora/Comoé	Eglise de l'Alliance Chrétienne, District de Banfora/Dieudonné SOU	105.100 MHz	250 W	BP 344 Banfora; Tél: 20 91 00 65
22	Radio Catholique Tériya (RCT)	Banfora/Comoé	Diocèse de Banfora/Abbé Jean Baptiste TRAORE	94.700 MHz	1000 w	BP 78 Banfora; Tél: 20 91 16 91/20 91 03 97; Mail: radioteriya@yahoo.fr
23	Radio Etoile	Bobo-Dioulasso/Houet	Archidiocèse de Bobo-Dioulasso/Abbé Joanny SANOU	91.800 MHz	500 w	BP 312 Bobo-Dioulasso; Tél: 20 97 25 26; Mail: radioetoiledenoe@gmail.com
24	Radio Ridwane	Ouagadougou/Kadiogo	Fondation Islamique Internationale de Charité/Cheick Aboubacar DOUKOURE	100.300 MHz	500 w	01 BP 413 Ouaga 01; Tél: 25 50 24 97/25 50 34 66 08; Fax: 25 31 46 70
25	Radio Islamique Ahmadiyya	Léo/Sissili	Jama'at Islamique Ahmadiyya/Khalid	91.300 MHz	500 w	BP 97 Léo; Tél: 25 35 65 59/25 41 33 84; Mail: ahmadiyya_bf@yahoo.fr

			MAHAMOOD				
26	Radio Islamique Ahmadiyya		Jama'at Islamique Ahmadiyya/Khalid MAHAMOOD		101.00 MHz	500 w	BP 284 Dori; Tél: 24 46 02 87/25 35 65 58; Mail: ahmadiyya_bf@yahoo.fr
27	Radio Maria	Dori/Séno Koupéla/Kouritenga	Diocèse de Koupéla/Abbé Nérée ZABSONRE		96.900 MHz		BP 51 Koupéla; Tél : 24 70 05 65; Mail: info.bur@radiomaria.org; Web: www.radiomariaburkina.org
28	Radio Notre Dame de Kaya	Kaya/Sanmatenga	Diocèse de Kaya/Abbé Laurent BALMA		102.900 MHz		BP 169 Kaya; Tél: 24 45 12 44/2445 33 11; Mail: rmdkaya@yahoo.fr
29	Radio Kantigiya	Nouna/Kossi	Diocèse de Nouna/Abbé Pierre SANOU		88.800 MHz	500 w	01 BP 22 Nouna; Tél/Fax: 20 53 90 44 ou 45/ 70 15 37 39; Mail: kantigiyradio@gmail.com; Secteur 4, Quartier Yankadi
30	Radio de la Solidarité	Ouahigouya/Yatenga	Association Fondation de l'Ecole Islamique Moderne/Yacouba BELEM		89.900 MHz	1000 W	BP 7 Ouahigouya; Tél: 25 55 25 17/24 55 32 35/24 55 08 62; Fax : 24 55 40 56. Mail: radio_solidarite_ohg@yahoo.fr
31	Radio Evangile Développement	Fada/Fada N'Gourma	Association Jeunesse Pour Christ Burkina/Pasteur Moussa Etienne KIEMDE		94.00 MHz		BP 157 Fada; Tél: 24 77 71 88/25 43 51 56; Fax: 25 43 15 90; Mail: redbf@laposte.net/info@red- burkina.org/ekem1@gmail.com; web: www.red- burkina.org
32	Radio Alliance Chrétienne (RAC)	Nouna/Kossi	Eglise de l'Alliance Chrétienne/Deudonné SOU		106.700 MHz		01 BP 102 Nouna; Tél: 20 53 90 90
33	Radio Islamique Ahmadiyya	Dédougou/Mouhoun	Jama'at Islamique Ahmadiyya/Alimssi Boukari		107.200 MHz	1000 W	01 BP 4898 Ouaga 01; Tél: 25 35 65 58; Fax: 25 35 66 33
34	Radio Catholique Némoro Zien	Léo/Sissili	Commission Diocésaine des Moyens de Communication Sociale de Koudougou/Abbé Maxime ZONGO		101.300 MHz	500 w	BP 34 Koudougou; Tél : 25 44 07 61/25 44 07 70; Fax: 25 44 10 19/25 44 01 78
35	Radio El-Bethel	Ouagadougou/Kadiogo	Mission Biblique Internationale d'Intercession et d'Évangélisation (MBIE)/Pasteur Patrice		95.700 MHz	500 w	09 BP 790 Ouaga 09; Tél: 25 39 71 14

4	Radio Palabre	Koudougou/Boulikiendé	Association Benebnooma/Blandine KY	92.2 MHz	500 w	BP 196 Koudougou; Tél: 25 44 00 81/50 44 00 41/25 44 03 88; Mail: radiopalabre@yahoo.fr; Secteur 10, Quartier Burkina
5	Radio Munyu	Banfora/Comoé	Association Munyu des femmes de la Comoé/L. Laurence HEMA/TRAORE	95.2 MHz	1000 W	BP 298 Banfora; Tél: 20 91 02 50/20 91 08 08; Mail: ass_munyu@yahoo.fr
6	Radio Manegda	Kaya/Sanmatenga	Association Action Communautaire de Développement du Centre Nord (ACD/CN)/Samuel BAMOGO	99.4 MHz	30 w	BP 219 Kaya; Tél : 24 45 37 74/40 45 34 22; Mail: acdmanegda@yahoo.fr/manegdafm@fasonet.bf; Secteur 3, Quartier Kassirini
7	Radio kakoadb Yam Vénégré	Ziniaré/Oubritenga	Fédération des Groupements Wend-Yam de Kulkinda/Lamoussa Jean- Baptiste SAWADOGO	107.7 MHz	250 w	BP 321 Ziniaré; Tél: 25 30 97 62/25 30 97 69/25 45 18 22; Mail: radiovenegre@yahoo.fr/wendyam@fasonet.bf
2001						
8	Radio Goulou	Pô/Nahouri	Association pour la Radio Communautaire du Nahouri (ARC)/Apekira GOMGNIMBOU	99.500 MHz	500w	BP 60 Pô; Tél: 24 39 02 49/25 40 30 88
9	Radio Nayinère	Boulssa/Namentenga	Association pour la promotion et l'intégration de la jeunesse du Centre Nord (AIPJN/CN)/Samuel BAMOGO	92.00 MHz	250w	BP 219;
10	Radio Walde EJEF	Gorom-Gorom/Oudalan	Association Walde Ejef/Mohamed SIDI TIRAL	92.200 MHz	50w	Tél: 24 66 05 30
11	Radio Gambidi	Ouagadougou/Kadiogo	Association culturelle Gambidi/ Feu Jean Pierre GUINGANE	97.700 MHz	1000w	01 BP 5743; Tél: 25 36 58 08
12	Radio des cotonniers	Solenzo/Banwa	Union Nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPC)/François TANI	95.100 MHz	100 w	BP 162 Solenzo; Tél/Fax: 20 53 74 06; située Secteur 2, côté Est de l'Auberge populaire et côté Sud de la Mainie
2002						
13	Radio Némato de Cassou (RNC)	Kassou/Ziro	Association Cassou- Sâon/Oumar Ouibé NIANGAO	94.200 MHz	20w	S/C 01 BP 4618 Ouagadougou 01; Tél: 25 41 36 91/92

2004					
14	Radio Pengwendé	Sabou/Bulkemé	Association Pengwendé de Sabou/Georgette KOALA/NAZE	97.400 MHz	50w
15	Radio Laafi	Zorgho/Ganzourgou	Association African Solidarité (AAS)/Issouf TENDREBEOGO	95.6 MHz	500w
2007					
16	Radio des Ecoles	Ouagadougou/Kadiogo	Groupe Scolaire l'Académie/B. André-Eugène ILBOUDO	106.400 MHz	
17	Radio Loudon	Sapouy/ZIRO	Association Synergie44/Germain Bitiou NAMA	104.9 MHz	500w
18	Radio Pag-la-Yiri	Zabré/Boulgou	Association des femmes de Zabré (AFZ) 'Pag-La-Yiri'/Suzanne OUARE	94.300 MHz	1000w
19	Radio Fada FM	Fada N'Gourma/Gourma	Fondation Africa Horizon International/Kadiatou THIOMBI ANO	95.500 MHz	1000w
20	Radio FM Femmes et Développement communautaire	Arbolé/Passoré	Association pour la paix et la solidarité (APS)/Kevin H. OUEDRAOGO	96.9 MHz	500w
21	Radio Djawoampo	Bogandé/Gnagna	Association Inter-Etats des Jeunes du Liptako Gourma (AILG)/Amplias D. LANKOUANDE	98.00 MHz	1000w
22	Radio Lutte contre la désertification (RLCD)	Djibo/Soum	Association SOS Sahel International Burkina Faso/Daniel OUEDRAOGO	98.6 MHz	500w
23	Radio Manivelle	Dano/roba	Association Manivelle/Bessolé Jean-Pierre SOMDA	92.00 MHz	500w
24	Radio Tin-Taani	Kantchari/Tapoa	Association Tin-taani/Lydo HAMA	100.00 MHz	250w

01 BP 3411; Tél/Fax: 25 31 63 40; Mail: pengwende@fasonet.bf

01 BP 2831 Ouagadougou 01; Tél: 24 70 85 28/25 31 01 47

05 BP 6177 Ouaga 05; Tél: 25 37 88 87/ 25 34 90 ou 91; Fax: 25 37 34 91; Mail: aeuene@fasonet.bf/acadouag@yahoo.fr. Secteur 30

01 BP 1860 Ouaga 01; Tél: 25 31 69 34; Mail: gnbitiou@yahoo.fr

09 BP 335 Ouaga 09; Tél: 25 36 34 00/40 71 42 00; Fax: 25 31 24 21; Mail: paglayiri@fasonet.bf

01 BP 2714 Ouaga 01; Tél: 24 77 70 00/ 25 47 21 09 ; Fax: 50 30 21 41; Mail: fondation@grouphorizonfr.com/thkadias@yahoo.fr

01 BP 1940 Ouaga 01; Tél: 25 43 17 03 / 25 34 21 96 ; Mail: rfmi-arbolle@yahoo.fr/aps@fasonet.bf

01 BP552 Ouaga 01; Tél: 25 39 19 01 ou 02; Mail: radiodjaoampo@yahoo.fr/ailgbf@yahoo.fr/radiacp@yahoo.com; site web: www.aig-rfad.org

01 BP 1170 Ouaga 01; Tél: 24 56 06 87/25 36 69 52; Fax: 25 36 69 53. Mail/ radiofrmfcd@yahoo.fr

01 BP 3613 Ouaga 01; Tél: 20 90 77 16; Fax: 25 30 58 60

Tél: 24 79 01 24

25	Radio Salaki	Dédougou/Mouhoun	Association Salaki/Camille SAWADOGO	100.100 MHz	1000w	BP 210 Dédougou; Tél: 20 52 10 22/ 20 52 11 60; Fax: 20 52 10 22; Mail: radiosalaki@yahoo.fr/cemeca@fasonet.bf; Site web: www.cemecab.org; Secteur 2, Quartier Kouroukan
2008						
26	Radio Eveil	Bogandé/Gnagna	Réseau Africain Jeunesse Santé et Développement au Burkina Faso (RAJS/D)/Bagnomboé BAKIONO	101.500 MHz	500w	09 BP 324 Ouagadougou 09; Tél: 25 48 70 09/ 25 43 35 43; Fax: 25 43 36 43; Mail: rajs@fasonet.bf
27	Radio Nerwaya de Kongoussi	Kongoussi/Bam	Association des volontaires pour le Développement du Centre Nord (AVD/CN)/Samuel BAMOGO	99.700 MHz	1000w	BP 219 Kongoussi; Tél: 24 45 03 78
2009						
28	Radio Pognéré	Pouytenga/Kouritenga	Association Béo-Néré/Irissa YAMBA	100.200 MHz	1000w	BP 41 Pouytenga; Tél: 25 38 52 75/40 40 60 75
29	Wuelo-Ho	Bondoukuy/Mouhoun	Union départementale des producteurs de coton de Bondoukuy (Varose de Bondoukuy)/El Hadj Bouramani COULIBALY	90.8 MHz	500w	BP 226 Dédougou; Tél: 20 53 86 13/25 53 86 13
30	Radio Baasnéré	Tougouri/Namentenga	Association Baasnéré/Vincent KAFANDO	98.500 MHz	500w	01 BP 5886 Ouagadougou 01
31	Radio Bama Pilé	Bama/Houet	Association pour le développement de la radio communautaire Bama Pilé/Sourama SANOU	97.100 MHz	500w	BP 20; Tél: 20 95 14 28
32	Radio Buamitandi	Kantchari/Tapoa	Association Tin Tua/Bendi Benoit OUBA	93.500 MHz	500w	BP 167 Fada N'Gourma; Tél: 24 77 01 26; Fax: 24 77 02 08; Mail: courrier@tintua.org
33	Faso FM	Koubri/Kadiogo	Fondation Fadima/Constantin LOADA	106.00 MHz	500w	01 BP 4091 Ouagadougou 01; Tél: 25 30 69 46

34	Radio Manegmoogo	Pissila/Sanmatenga	Association Manegmoogo/N. Emmanuel BAMOGO	106.500 MHz	500w	BP 265 Kaya; Tél: 24 45 38 60
35	Radio Dounia FM	Boussé/Kourwéogo	Association pour le développement de Rintigou (ADRI)/Sam OUEDRAOGO	89.300 MHz	500w	s/c DEFICOM 01 BP 2120 Ouagadougou 01
36	Radio Liberté	Ouagadougou/Kadiogo	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)/Chrysogone ZOUGMORE	92.800 MHz	500w	01 BP 2055 Ouagadougou 01; Tél: 25 31 31 40; Mail: mbdhp@cenatrin.bf
37	Radio Manupugisa	Piéla/Gnagna	Association Tin Tua/Bendi Benoit OUOBA	105.100 MHz	500w	BP 167 Fada N'Gourma; Tél: 24 77 01 26; Fax: 24 77 02 08; Mail: courrier@tintua.org
38	Radio Tin Tua	Fada N'Gourma/Gourma	Association Tin Tua/Bendi Benoit OUOBA	105.900 MHz	500w	BP 167 Fada N'Gourma; Tél: 24 77 01 26; Fax: 24 77 02 08; Mail: courrier@tintua.org
39	Radio M'Ballo Anndal	Tangangari/Yagha	Groupement M'Ballo Anndal/Hamadou Salmana CISSE	92.500 MHz	500w	Mail: faya20092009@live.fr
2013						
40	Radio La Voix des Hippopotames	Bala/Houet	Association inter villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune des Hauts-Bassins (AGEREF/HB)/Zesoum MILLOGO	89.200 MHz		
41	Radio Buayaba	Diapaga/Tapoa	Association Communautaire Buayaba/Yamba Pierre TANKOANO	96.2 MHz	1000w	Mail: buayabafm@yahoo.fr/lydohama@yahoo.fr
2014						
42	Intégration (Zekoula FM)	Blittou/Bouigou	Association Béo-Néré/Irissa YAMBA	88.00 MHz		BP 41 Pouytenga; Tél: 24 70 60 75; Mail: radiozekoula@yahoo.fr
43	Dauphin FM	Koupéla/Kouritenga	Association Réveille-Toi/Amédée Wend-La-Sida SILGA	90.6 MHz		Tél: 24 70 03 10/ 24 70 02 92; Mail: silgaamedee@yahoo.fr

34	Radio Manegmoogo	Pissila/Sanmatenga	Association Manegmoogo/N. Emmanuel BAMOGO	106.500 MHz	500w	BP 265 Kaya; Tél: 24 45 38 60
35	Radio Dounia FM	Boussé/Kourwéogo	Association pour le développement de Rintigou (ADRI)/Sam OUEDRAOGO	89.300 MHz	500w	s/c DEFICOM 01 BP 2120 Ouagadougou 01
36	Radio Liberté	Ouagadougou/Kadiogo	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)/Chrysogone ZOUGMORE	92.800 MHz	500w	01 BP 2055 Ouagadougou 01; Tél: 25 31 31 40; Mail: mbdhp@cenatrin.bf
37	Radio Manupugisa	Piéla/Gnagna	Association Tin Tua/Bendi Benoit OUOBA	105.100 MHz	500w	BP 167 Fada N'Gourma; Tél: 24 77 01 26; Fax: 24 77 02 08; Mail: courrier@tintua.org
38	Radio Tin Tua	Fada N'Gourma/Gourma	Association Tin Tua/Bendi Benoit OUOBA	105.900 MHz	500w	BP 167 Fada N'Gourma; Tél: 24 77 01 26; Fax: 24 77 02 08; Mail: courrier@tintua.org
39	Radio M'Ballo Anndal	Tangangari/Yagha	Groupeement M'Ballo Anndal/Hamadou Salmana CISSE	92.500 MHz	500w	Mail: faya20092009@live.fr
2013						
40	Radio La Voix des Hippopotames	Bala/Houet	Association inter villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune des Hauts-Bassins (AGEREF/HB)/Zesoum MILLOGO	89.200 MHz		
41	Radio Buayaba	Diapaga/Tapoa	Association Communautaire Buayaba/Yamba Pierre TANKOANO	96.2 MHz	1000w	Mail: buayabafm@yahoo.fr/lydohama@yahoo.fr
2014						
42	Intégration (Zekoula FM)	Blittou/Bouigou	Association Béo-Néré/Irissa YAMBA	88.00 MHz		BP 41 Pouytenga; Tél: 24 70 60 75; Mail: radiozekoula@yahoo.fr
43	Dauphin FM	Koupéla/Kouritenga	Association Réveille-Toi/Amédée Wend-La-Sida SILGA	90.6 MHz		Tél: 24 70 03 10/ 24 70 02 92; Mail: silgaamedee@yahoo.fr

1	Radio de l'Amitié (Fréquence Zoodo)	Ouahigouya/Yatenga	Société de radio Amitié de Ouahigouya/Adama Tréboul OUEDRAOGO	100.400 MHz	100w	BP 112 Ouahigouya; Tél: 24 55 01 19/24 55 06 47; Fax: 24 55 06 09; Mail: amitie@fasonet.bf
1999						
2	Savane FM	Ouagadougou/Kadiogo	Savane communication/Charlemagne ABISSI	103.400 MHz	1000w	10 BP 500 Ouagadougou; Tél: 25 43 37 43/25 43 38 43; Fax: 25 43 50 21; Mail: radiosavane@ouagadougou.fr/savane@ouagadougou.fr
3	Radio Pulsar	Ouagadougou/Kadiogo	Société de radio Pulsar Communication/François YESSO	94.800 MHz	300w	01 BP 5976 Ouagadougou; Tél: 25 30 75 45/25 31 41 99 25 46 84 10; Mail: info@monpulsar.com/franc.yesso@monpulsar.com; Web: www.monpulsar.com; Avnue Léo Frobenius, Im. ICA
4	Radio Kourita	Koupéla/Kouritenga	Société de radio Kourita SARL/Adolphe LOFO	93.700 MHz	25w	BP 31 Koupéla; Tél: 24 70 00 80/40 70 06 36; Fax: 24 70 00 00; Mail: radiokourita@yahoo.fr
5	Radio Ouaga FM	Ouagadougou/Kadiogo	Société de radio Ouaga FM/Joachim BAKY	105.200 MHz	1000w	10 BP 13590 Ouagadougou 10; Tél: 25 37 51 52 25 37 53 52/25 47 80 52; Fax: 25 37 51 34; Mail: radio.ouagafm@yahoo.fr; Boulevard France Afrique Ouaga 2000
6	Radio Balafo	Bobo-Dioulasso	Société de radio Balafo de Bobo-Dioulasso/Patrice DABLE	102.700 MHz	300w	Tél: 20 97 27 27; Mail: radiobalafo@yahoo.fr
7	Radio Wiskamba	Koudougou/Boulkiemde	Société de radio Wiskamba/Eric KABORE	98.700 MHz	375w	BP 2282 Koudougou; Tél: 25 44 00 81; Fax: 25 44 04 49; Mail: wiskamba.fm@yahoo.fr; Secteur 1, Quartier Zinguedeghin
8	Radio Horizon FM Fréquence Magique	Ouagadougou/Kadiogo	Société de radio Horizon FM SARL/Moustapha Laabli THIOMBIANO	104.400 MHz	1000w	01 BP 2714 Ouagadougou; Tél: 25 33 23 33/25 35 92 92; Mail: horizonfm@fasonet.bf
9	Radio Cascade	Banfora/Comoé	Société de radio Cascade de Banfora/Jean Paul YEKPAYE	98.00 MHz	100w	BP202 Banfora; Tél: 20 91 04 04
10	Radio Or FM	Kaya/Sanmatenga	Société de radio Or FM/drissa COMPAORE	96.100 MHz	500w	BP 180; Tél: 24 45 38 18/40 45 37 75
11	Radio Frontière FM	Tenkodogo/Boulgou	Société de radio Frontière FM sarl/Salifou GUIGMA	97.600 MHz	300w	Tél: 24 71 03 15; Mail: salifgui@yahoo.fr
12	Radio Grand Nord	Dori/Séno	Société de radio du Grand Nord/Michel Magloire BERE	104.600 MHz	30w	Tél: 24 46 06 05; Secteur 4

13	Radio FM Boulgou	Garango/Boulgou	Société de radio Boulgou SARL/Zenabo LINGANI née DARGA	101.100 MHz	100w	Tél: 24 71 30 30
14	Radio FM Dédougou	Dédougou/Mouhoun	Société de radio FM Dédougou /Abdou PARE	102.700 MHz	100w	BP 131 Dédougou; Tél: 20 52 11 11; Mail: fmradio_ddg@yahoo.fr; Secteur 1, Quartier Bwaba
15	Radio Nabonswendé	Pouytenga/Kouritenga	Société de radio Nabonswendé SARL/Hamado CISSAOGO	103.700 MHz	250w	BP 96; Tél: 24 70 67 41; Mail: fisoradio1@yahoo.fr
2001						
16	Radio Liberté de Parler et de Communiquer	Bobo-Dioulasso/Houet	Société de radiodiffusion sonore privée commerciale Liberté de Parler et de Communiquer/Simplife TEHE GOHI	105.500 MHz	1000w	Tél: 20 95 55 55
2002						
17	Radio Lotamu	Solenzo/Banwa	Société de radiodiffusion sonore commerciale, Radio Lotamu FM/Yaya SERY	101.900 MHz	250w	Tél: 20 97 00 90; Mail: lotamufm@yahoo.fr; située côté Est du château d'eau et au Nord du Haut-Commissariat, Secteur 3
18	Radio Légende (Nostalgie Ouaga)	Ouagadougou/Kadiogo	Société de radio Nostalgie (SORANO)/Victor OUEDRAOGO	94.400 MHz	1000w	11 BP 226 Ouagadougou 11; Tél: 25 31 26 35/50 30 17 77 25 30 20 20; Fax: 25 31 26 55; Mail: nostalgie@fasonet.bf; située environ 200m de la station Total Koulouba
2007						
19	Soleil FM	Ouagadougou/Kadiogo	Société AFRICOM SARL/Kader CISSE	104.800 MHz	300w	01 BP 83 Ouagadougou 01; Tél: 25 36 70 47; Fax: 25 36 70 46; Mail: africom2005@yahoo.fr
20	La Voix des Balés	Boromo/Balé	Société L'ASSSELI/Rasmané ZONGO	103.600 MHz	300w	BP 598 Boromo; sect 4; Tél: 20 53 88 28/29
21	Kaya FM	Kaya/Sanmatenga	Société Communicator Service SARL/Mohamado OUEDRAOGO	92.900 MHz	34,8w	BP 59 Kaya; Tél: 24 45 16 33/40 45 16 40; Mail: ouedmad2000@yahoo.fr; Secteur 4
22	Radio Tilgré	Koudougou/Boulkiemdè	Société Optima SARL/Ambroise Tapsoba	102.200 MHz	500W	10 BP 356 Ouagadougou 10; Tél: 25 30 64 00; Fax: 25 30 63 88

23	Radio Savane FM	Bobo-Dioulasso/Houet	Société Savane Communication/Charlemagne ABISSI	96.100 MHz	1000w	10 BP 500 Ouagadougou 10; Tél : 20 98 13 53/20 95 28 18 20 98 17 98/25 33 03 34; Fax: 25 30 24 34; Mail: savanebobo@yahoo.fr
24	Radio Bassy FM	Ziniaré/Ouhritenga	Société AFRICOM SARL/Kader CISSE	98.900 MHz	300w	01 BP 93 Ouagadougou 01; Tél: 25 30 99 15/25 45 21 00; Mail: bassyfm@yahoo.fr
25	Savane FM Nord	Gourcy/Zoundama	Société Savane Communication/Charlemagne ABISSI	103.100 MHz	1000w	10 BP 500 Ouagadougou 10; Tél : 20 98 13 53/20 95 28 18 20 98 17 98; Mail: savanebobo@yahoo.fr
26	Radio Jam	Ouagadougou/Kadiogo	Société Master Communication (MCC)/César Auguste Roméo dit Kiswendisida Claver YAMEOGO	92.400 MHz	500w	04 BP 8742 Tél: 25 47 11 64; Mail: radiojamouaga@yahoo.fr/mcclaver2002@hotmail.com
2008						
27	Radio Fémina FM	Ouagadougou/Kadiogo	Entreprise Poug-Neeré/Carine Marie Michelle QUEDRAOGO née SALEMBERE	102.800 MHz	1000w	01 BP 266 Ouagadougou 01; Tél: 25 45 25 66; Fax: 25 36 36 85
28	Radio Wendpanga	Ouahigouya/Yatenga	Société "Les Editions Le Pays"/Boureima Jérémie SIGUE	95.800 MHz	1000w	01 BP 4577 Ouagadougou 01; Tél: 24 55 41 60 / 24 55 33 36/ 25 36 03 78; Fax: 24 55 33 36; Mail: radiowendpanga@yahoo.fr, Secteur 2, Quartier Souli
29	Unité FM	Gourcy/Zoundama	Société AFRICOM SARL/Kader CISSE	99.100 MHz		
30	Radio Nostalgie Bobo	Bobo-Dioulasso/Houet	Société SORANO/Victor QUEDRAOGO	103.100 MHz	500w	11 BP 226 Ouagadougou 11; Tél: 25 30 17 77/20 97 35 35; Fax: 25 30 17 78; Mail: nostalgie@fasonet.bf
31	Radio Diva	Ouagadougou/Kadiogo	Société Média 2000/Valérie KABORE	88.100 MHz	500w	02 BP 6497 Ouagadougou 02; Tél: 25 31 38 39/ 25 31 66 62; Fax: 25 31 39 00; Mail: media2000_vk@yahoo.fr
32	Radio Oméga	Ouagadougou/Kadiogo	Société Proxima/Alpha Mamadou BARRY	103.900 MHz	1000w	02 BP 5801 Ouaga 02; Tél/Fax: 25 34 01 41; Mail: proxima@zcp.bf
33	Radio Oméga Bobo	Bobo-Dioulasso/Houet	Société Proxima/Alpha Mamadou BARRY	104.700 MHz	500w	02 BP 5801 Ouaga 02; Tél/Fax: 25 34 01 41; Mail: proxima@zcp.bf
2009						

34	Radio Optima	Ouagadougou/Kadiogo	Société Optima SARL/Ambroise TAPSOBA	106.800 MHz	500w	10 BP 8000 Ouagadougou; Tél: 25 30 89 16/17; Fax: 25 37 83 35; Mail: optima_o@yahoo.fr
35	Radio Ouaga FM	Bobo-Dioulasso/Houet	Société de radiodiffusion sonore commerciale Ouaga FM/Joachim BAKY	101.100 MHz	500w	BP 13590 Ouagadougou 10; Tél: 25 37 51 52/25 37 53 52 ; Fax: 25 37 51 34; Mail: radioouagafm@yahoo.fr
2014						
36	Watamu FM (Wat FM)	Ouagadougou/Kadiogo	Société Tam-Tam Productions/Achille Mondet DABIRE	100.8 MHz		10 BP 764 Ouagadougou 10; Tél: 25 47 40 46 25 47 10 62; Mail: productions_tam_tam@yahoo.fr
37	Hit Radio	Ouagadougou/Kadiogo	Media Holding Burkina SARL/Kodjovi Gameli KODJOAKOU	87.7 MHz		09 BP 704 Ouagadougou 09; Tél: (228) 93 47 24 20
38	Tampani FM	Léo/Sissili	Yala Compagnie SARL (YACO)/Abdoul Touahin NIGNAN	88.2 MHz		BP 99 Léo; Mail: nignan_abdoul@yahoo.fr/contact@smv-burkina.com
39	Radio Bam	Kongoussi/Bam	Azur Conseil SA/Lamine BAYALA	96.4 MHz		11 BP 387 Ouagadougou 11; Tél: 25 31 69 68; Fax: 25 31 69 73; Mail: azurconseil@yahoo.fr
40	Radio Liberté de Parler et de Communiquer (LPC)	Tenkodogo/Boulgou	Société Radio Liberté de parler et de communiquer/Simplice TEHE GOHI	104.7 MHz		BP 2212 Bobo-Dioulasso; Mail: santjoet@yahoo.fr

4. Radios internationales : trois (03)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
1998						
1	Radio France Internationale (RFI)	Ouagadougou/Kadiogo	Société Nationale de radiodiffusion Radio France Internationale/Cécile MEGIE	94.00 MHz	1000w	Paris (75762) - 116, avenue du Président Kennedy - BP 9516
1999						

2	Radio BBC	Ouagadougou/Kadiogo	British Broadcasting Corporation	99.200 MHz	1000w	Bush House, Po Box 76 Strand, London WC 2B 4PH, Tél. 0044 78 09 59 79 71/0044 207 497 55 26
2000						
3	VOA	Ouagadougou/Kadiogo	La Voix de l'Amérique/Gaines Johnson	102.400 MHz	1000w	SW, Rm G-074, Washington DC 20 237. Tél. (220) 401-1493; Fax: (220) 401 1494

☒ Radiodiffusions télévisuelles

1. Télévisions confessionnelles : six (06)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
2000						
1	Canal Virm Koëga (CVK)	Ouagadougou/Kadiogo	Office de Développement des Eglises (ODE)/Pasteur Yéouado Etienne BAZIE	495.250 MHz	1000w	01 BP 1924 Ouagadougou 01; Tél: 25 38 16 96/25 37 81 96; Fax: 25 36 34 66; Mail: tvckivd@yahoo.fr; Secteur 15 Patte d'Oie
2007						
2	TV Maria	Ouagadougou/Kadiogo	Diocèse de Ouagadougou/Monsieur Jean-Marie Untaani COMPAORE	799.25 MHz pour l'image ; 805.75MHz pour le son	1000w	01 BP 1472 Ouagadougou 01; Tél: 25 30 67 04; Fax: 25 30 72 75; Mail: untaani@fasonet.bf
2009						
3	EL-Bethel TV	Ouagadougou/Kadiogo	Mission Biblique Internationale d'Intercession et d'Évangélisation (MBIE)/Pasteur Patrice TIENDREBEOGO	735.250 MHz	500w	09 BP 790 Ouagadougou 09; Tél. (226) 50 39 71 14
4	Impact TV	Ouagadougou/Kadiogo	Centre International d'Évangélisation/Mission Intérieure Africaine (CIEMIA)/Pasteur Mamadou	511.250 MHz pour l'image ; 516.750MHz pour le son	500w	01 BP 1474 Ouagadougou 01; Tél: 25 36 43 33; Fax: 25 36 43 32; Mail: cie@fasonet.bf; Web: www.cie-mia.org

		KARAMBIRI				
5	Muslim Television Ahmadiyya (MTVA)	Bobo-Dioulasso/Houet	Jama'at Islamique Ahmadiyya/Mahmoud KHALID	607.250 MHz	500w	01 BP 4898 Ouagadougou 01; Tél: 2535 65 58; Fax: 25 35 66 33
6	TV Al Houda	Ouagadougou/Kadiogo	Fondation Abdallah-Ben Mas Oud/El Hadj Yssouf KANAZOE	711.250 MHz	500w	01 BP 3749 Ouagadougou 01; Tél: 25 38 66 60

2014

2. Télévision communautaire : 01

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
2000						
1	Sanmatenga Television (STV)	Kaya/Sanmatenga	Association Action communautaire de Développement/Samuel BAMOGO	767.250 MHz (image) et 773.750 MHz (son)	1000w	BP219 Kaya; Tél: 24 45 06 23/ 24 45 06 22

3. Télévisions commerciales : dix-huit (18)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
2001						
1	SMTV	Ouagadougou/Kadiogo	SKY SARL/Ismaël NIGNAN	471.250 MHz	1000w	01 BP 4428 Ouagadougou 01; Tél: 25 36 53 53; Fax: 25 36 45 45; Mail: ssmv1@yahoo.fr, contact@smv_burkina.com; Web: www.smtv_burkina.com
2	TV Canal3	Ouagadougou/Kadiogo	Koen Ros	647.250 MHz	1000w	11 BP 340 Ouagadougou 11; Tél: 25 30 06 54 ou 55; Fax: 25 30 06 54 ou 55; Mail: info@tvcanal3.com; Web: www.Canal3bf.com; Avenue Kwamé N'Krumah
2004						

3	BF1	Ouagadougou/Kadiogo	Global Communication SA/Leopold ZIKPANI	575.250 MHz		Tél: 50 37 63 33; Fax: 50 37 63 01
2007						
4	Soleil TV	Ouagadougou/Kadiogo	Société AFRICOM SARL/Kader CISSE	823.250 MHz	2000w	01 BP 93 Ouagadougou 01; Tél: 25 36 70 47; Fax: 25 36 70 46; Mail: africom2005@yahoo.fr
2008						
5	TVZ Africa	Ouagadougou/Kadiogo	Société TVZ SARL/Moustapha Laabli THIOMBIANO	519.250 MHz	1000w	01 BP 2714 Ouagadougou 01; Tél: 25 33 23 23; Fax: 25 30 21 41
6	Télé Citoyenne	Tenkodogo/Boulgou	Société Média 2000/Valérie KABORE	695.250 MHz	1000w	01 BP 2714 Ouagadougou 01; Tél: 25 33 23 23; Fax: 25 30 21 41
7	Télé Citoyenne	Ouagadougou/Kadiogo	Société Média 2000/Valérie KABORE	775.250 MHz	2000w	Tél: 25 31 38 39/50 31 66 62; Fax: 25 31 39 00; Mail: media2000_vk@yahoo.fr
8	SMTV Dori	Dori/Séno	Société SKY SARL/Ismaël NIGNAN	783.250 MHz	2000w	01 BP 4428 Ouagadougou 01; Tél: 25 36 53 53; Fax: 25 36 45 45; Mail: ssmstv1@yahoo.fr, contact@smstv_burkina.com; Web: www.smtv_burkina.com
9	SMTV Koudougou	Koudougou/Boulkiemdé	Société SKY SARL/Ismaël NIGNAN	639.250 MHz	2000w	01 BP 4428 Ouagadougou 01; Tél: 25 36 53 53; Fax: 25 36 45 45; Mail: ssmstv1@yahoo.fr, contact@smstv_burkina.com; Web: www.smtv_burkina.com
10	SMTV Ouahigouya	Ouahigouya/Yatenga	Société SKY SARL/Ismaël NIGNAN	543.250 MHz	2000w	01 BP 4428 Ouagadougou 01; Tél: 25 36 53 53; Fax: 25 36 45 45; Mail: ssmstv1@yahoo.fr, contact@smstv_burkina.com; Web: www.smtv_burkina.com
11	SMTV Cascade	Banfora/Comoé	Société SKY SARL/Ismaël NIGNAN	775.250 MHz	2000w	01 BP 4428 Ouagadougou 01; Tél: 25 36 53 53; Fax: 25 36 45 45; Mail: ssmstv1@yahoo.fr, contact@smstv_burkina.com; Web: www.smtv_burkina.com
12	SMTV Bobo	Bobo-Dioulasso/Houet	Société SKY SARL/Ismaël NIGNAN	471.250 MHz	2000w	01 BP 4428 Ouagadougou 01; Tél: 25 36 53 53; Fax: 25 36 45 45; Mail: ssmstv1@yahoo.fr, contact@smstv_burkina.com; Web: www.smtv_burkina.com
2009						
13	TV Neerwaya	Ouagadougou/Kadiogo	Société Neerwaya Multivision/Franck Alain KABORE	743.250 MHz	500w	01 BP 334 Ouagadougou 01; Tél: 25 31 71 71/25 31 63 63; Fax: 25 31 23 19; Mail: neersaf@fasonet.bf

2014					
14	LCA TV la chaîne Africaine	Ouagadougou/Kadiogo	Edifice McCAN (Joachim BAKY)	Canal X	edifice@fasonet.bf 25376167
15	Savane TV	Ouagadougou/Kadiogo	SAVANE FMSARL(Charlemagne K. ABISSI)	Canal X	25 43 37 43 savane@fasonet.bf
16	3TV	Ouagadougou/Kadiogo	TAM-TAM PRODUCTIONS (Achille Mondet DABIRE)	Canal X	25 41 10 62 Productions_tam_tam@yahoo.fr
17	BI TV	Ouagadougou/Kadiogo	ANSAX SA (Remis Fulgence DANDJINO)	Canal X	25 40 86 92/25 40 86 88 ansaxsa@gmail.com
18	Omega TV	Ouagadougou/Kadiogo	Groupe Radio Proxima (Mamadou Alpha BARRY)	Canal X	Alphabarry10@yahoo.fr

4. Télévision internationale : 01

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
2007						
1	AFRICABLE	Ouagadougou/Kadiogo	Ismaël SIDIBE	543 250 MHz	2000w	BP E 2498 Bamako Mali; Tél: (223) 20 20 91 91; Fax: (223) 20 20 80 00; Mail: info@africable.net/africable@africable.net

5. Opérateurs MMDS: quatre (04)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
1998						

1	Neerwaya Multivision	Ouagadougou/Kadiogo	Société Neerwaya Multivision	2500-2508 MHz	20 w	01 BP 334 Ouagadougou 01; Tel : 25 31 71 71 / 25 31 63 63; Fax : 25 31 23 19; Mail : neersaf@fasonet.bf
				2508-2516 MHz		
				2516-2524 MHz		
				2524-2532 MHz		
				2532 - 2540 MHz		
				2540 - 2548 MHz		
				2548 - 2556 MHz		
				2556 - 2564 MHz		
				2572 - 2580 MHz		
				2588 - 2596 MHz		
				2596 - 2604 MHz		
				2604 - 2612 MHz		
				2612 - 2620 MHz		
				2620 - 2628 MHz		

				2628 – 2636 MHz			
				2636 – 2644 MHz			
				2644 – 2652 MHz			
				2652 – 2660 MHz			
2001							
2	Neerwaya Multivision	Bobo-Dioulasso/Houet	Société Neerwaya Multivision	2564-2572 MHz	20 w	01 BP 334 Ouagadougou 01; Tel : 25 31 71 71/25 31 63 63; Fax : 25 31 23 19; Mail : neersaf@fasonet.bf	
				2580-2588 MHz			
				2556-2564 MHz			
				2540-2548 MHz			
				2524-2532 MHz			
				2508-2516 MHz			
				2572-2580 MHz			
				2588-2596 MHz			
				2548-2556 MHz			
				2532-2540 MHz			

				2516-2524 MHz			
				2500-2508 MHz			
				2660-2668 MHz			
2008							
3	DSK Distribution	Ouagadougou/Kadiogo	Société DSK Distribution	2564-2572 MHz	100 w	01 BP 6237 Ouagadougou 01; Tél : 25 31 63 44/25 33 19 17/ 25 33 19 18; Fax : 25 31 69 35	
				2580-2588 MHz			
				2660-2668 MHz			
				2668-2676 MHz			
				2676-2684 MHz			
2009							
4	DSK Distribution	Bobo-Dioulasso/Houet	Société DSK Distribution	2596-2604 MHz	20 W	01 BP 6237 Ouagadougou 01; Tél : 25 31 63 44/25 33 19 17 25 33 19 18; Fax : 25 31 69 35	
				2604-2612 MHz			
				2612-2620 MHz			
				2620-2628 MHz			
				2628-2636 MHz			

			2636-2644 MHz		
			2644-2652 MHz		
			2652-2660 MHz		
			2668-2676 MHz		
			2676-2784 MHz		

6. Opérateurs satellitaires : quatre (04)

N°	Dénomination/ Signataire	Localité/Province	Adresse
2012			
1	Canal+Afrique/Jean Christophe RAMOS		Espace Lumière, Bât E, 48 quai du Point du Jour, 92 659 Boulogne- Billancourt
2013			
2	TV-COM/Nelly K'WENDE	Ouagadougou/Kadiogo	04 BP 8702 Ouagadougou 04; secteur 25, Rue 25.64, Porte 1294; Tél: 25 35 79 20
2016			
3	SatVision	Ouagadougou/Kadiogo	Siège social Ouagadougou Secteur 11 09 BP 323 Ouaga 09 tel 70207195
4	NumeriSat	Ouagadougou/Kadiogo	Siège social Ouagadougou ; secteur 16, Quartier Cissin, Section OD, Lot 38, Parcelle 12/1 Lot 38, Parcelle 12/1, 01 BP 6729 Ouagadougou 01 BURKINA FASO

II- LES MEDIAS AUDIOVISUELS PUBLICS
A Radiodiffusions sonores

1) Radios communales : vingt (21)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
2007						
1	Radio Municipale de Ouagadougou (RMO)	Ouagadougou/Kadiogo	Commune de Ouagadougou/Marin ILBOUDO	98.9 MHz	1000 W	20 Rue de l'Hôtel de Ville 01 BP 85 Ouagadougou 01; Tel : 25 31 60 10 / 25 30 68 17; Fax : 25 38 23 29 Site Web : www.mairie-ouaga.bf
2009						
2	La Voix du Sourou	Tougan/Sourou	Commune de Tougan/S. Mathias ZERBO	105 MHz	1000 w	Tél : 20 53 41 78
3	Radio de l'Unité	Boudry/Ganzourgou	Commune de Boudry/Anatole CONGO	95.2 MHz	500 w	BP 51 Boudry;
4	Radio La Voix du Lorum	Titaou/Lorum	Commune de Titaou/Emmanuel YOUNGA	90.7 MHz	500w	Tél : 24 55 71 32
2010						
5	La Voix du Sanguié	Réo/Sanguié	Commune de Réo/Mathieu B. BAYALA	102.8 MHz	200 w	BP 84 Réo; Tél : 25 44 50 43; Fax: 25 44 51 43; E-mail: chille_bak@yahoo.fr ; sect. 2 Quartier Bessiel
2011						
6	Sara FM Botou	Botou/Tapoa	Commune de Botou/Pamba Ousmane LOMPO	102.6 MHz		BP 11 Kantchari; Tél: 24 79 05 11
7	Radio Lamogoya	Tansila/Banwa	Commune de Tansila/Mikaël KIENOU	101.100 MHz		Tél: 20 53 10 51
2013						

8	Radio Municipale de Sya	Bobo-Dioulasso/Houet	Commune de Bobo-Dioulasso/Salia SANOU	93.100 MHz	1000 w	01 BP 383 Bobo-Dioulasso 01; Tél : 20 98 13 08; Fax : 20 97 24 63; Mail : maine.bobo@fasonet.bf
9	Radio Zuba'ui-Jekan	Djibasso/Kossi	Commune de Djibasso/Edouard DEMBELE	94.600 MHz	300 w	BP 689 Djibasso;
10	Radio La Voix du Sourm	Djibo/Sourm	Commune de Djibo/Oumarou DICKO	92.100 MHz	1000w	BP 90 Djibo; Tél : 24 56 02 2128; Fax : 24 56 01 16
11	Radio Gassan	Gassan/Sourou	Commune de Gassan	94.6 MHz		
12	Radio Gayéri	Gayéri/Komandjari	Commune de Gayéri/Soampa LOMPO	91.8 MHz	500 w	
13	Radio Venég bulldou	Kombissiri/Bazéga	Commune urbaine de Kombissiri/Hamidou Olivier CONOMBO	90.8 MHz	1000 w	Tél : 25 40 51 52/ 25 40 52 52
14	Radio La Voix des Lacs	Kongoussi/Bam	Commune de Kongoussi	93.2 MHz	500 w	
15	Radio Kosen Kibaru	Nouna/Kossi	Commune de Nouna	91.9 MHz	500 w	
16	La Voix du Verger	Orodara/KénéDougou	Commune de Orodara	91.2 MHz		BP 14; Tél: 20 99 58 23Mail : seydououai2012@gmail.com
17	Radio Sougr-nooma	Ouargaye/Koulpelogo	Commune de Ouargaye/Quindemi ZOMBRE	92.8 MHz	500w	Tél : 24 71 50 68
18	Radio Poura	Poura/Balé	Commune de Poura	98.00 MHz	250 w	Tél : 20 53 02 44Fax : 20 53 84 81; Mail: radiopoura@yahoo.fr, nabepatrice@yahoo.fr
19	Radio Bassimiyam	Tanghin Dassouri/Kadiogo	Commune de Tanghin Dassouri/Adama ZONGO	101.5 MHz	500 w	02 BP 6205 Ouagadougou 02; Tél: 25 31 96 30 Fax: 25 31 96 31; Mail: radiobassimiyam@yahoo.fr
20	Radio Municipale de Blittou	Blittou/Boulgou	Commune de Blittou	104.7 MHz		Convention non signée
21	Radio Municipale de Dori	Dori/Séno	Commune de Dori	87.9MHz		Convention non signée

2) Radios institutionnelles : trois (03)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
2007						
1	Radio Campus	Ouagadougou/Kadiogo	Université de Ouagadougou/Gustave B. KABRE	91.200 MHz	300 w	03 BP 7021 Ouagadougou 03; Tél : 25 30 70 65/ 25 48 97 17; Fax : 25 30 42 33; Mail : Radiocampus@univouaga.bf; Site web : www.univ-ouaga.bf.
2012						
2	La Voix du Parlement-Radio	Ouagadougou/Kadiogo	Assemblée Nationale/Roch Marc Christian KABORE	89.7 MHz		554 Boulevard de l'Indépendance BP 6482 Ouagadougou; Tél : 25 31 44 49; Fax : 25 31 45 90/25 31 40 53; Mail : an@assemblee.gov.bf; web : www.an.bf
2013						
3	Bagrépôle FM	Bagré/Boulgou	Société d'Economie Mixte Bagrépôle/Issaka KARGOUGOU	93.3 MHz	700 w	554 Boulevard de l'Indépendance, 03 BP 7037 Ouagadougou 03; 25 32 40 28/ 25 32 40 49/24 71 40 15/ 24 71 40 62; Fax : 25 31 22 09 ; Mail : bagrepole@cenatrin.bf

3) Radios du secteur public : sept (07)

N°	Dénomination	Localité/Province	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
1	Radio Rurale	Banfora/Comoé	88.4 MHz	1000 w	
2	Radio Bobo	Bobo-Dioulasso/Houet	89.8 MHz	1000 w	BP 392 Bobo-Dioulasso, Tél : 20 98 01 40; Fax: 20 97 14 43
3	Radio Arc-en-ciel (RT2 Hauts-Bassins)	Bobo-Dioulasso/Houet	88.9 MHz	250 w	BP 392 Bobo-Dioulasso, Tél : 20 98 01 40; Fax: 20 97 14 43
4	Radio Gaoua	Gaoua/Poni	90.1 MHz	1000 w	Tél : 20 90 03 48

5	Radio Rurale	Gaoua/Poni	93.2 MHz	1000 w	Tél : 20 90 03 48
6	Radio Arc-en-ciel (RTB2 Centre)	Ouagadougou/Kadiogo	96.6 MHz	500 w	Tél : 25 32 45 45
7	RTB/Radio	Ouagadougou/Kadiogo	99.9 MHz	1000 w	03 BP 7029 Ouagadougou 03; Tél : 25 32 43 02/03/98; Fax : 25 31 04 41; Mail : radio@rtb.bf

NB : Ce tableau ne prend pas en compte les projets de création de station de radiodiffusion sonore du gouvernement

B Radiodiffusions télévisuelles : trois (03)

N°	Dénomination	Localité/Province	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse	Observation
1	RTB/Télé	Bobo-Dioulasso/Houet	175.25 MHz	1000 w		F
2	RTB/Télé	Ouagadougou/Kadiogo	175.25 MHz	2000 w	955 Boulevard de la Révolution 01 BP 2530 Ouagadougou 01 Tél : 25 31 83 53/63/73; Fax : 25 32 48 09; Mail : television@rtb.bf	F
3	RTB2 Hauts-Bassins	Bobo-Dioulasso/Houet				F

NB : Ce tableau ne prend pas en compte les projets de création de station de radiodiffusion télévisuelle du gouvernement.

III- LES FREQUENCES RELAIS DES MEDIAS AUDIOVISUELS

A Les fréquences relais privées

1 Les fréquences relais des radiodiffusions sonores

a. Relais confessionnel : 01

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
1	Radio CEDICOM	Tougan/Sourou	Diocèse de Dédougou	101.4 MHz		BP 35 Dédougou; Télé : 24 52 03 22; Fax : 24 52 03 22

b. Relais internationaux : 04

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
1998						
1	Radio France internationale	Bobo-Dioulasso/Houet	Société Nationale de radiodiffusion Radio France Internationale/ Cécile MEGIE	94.4 MHz	1000 w	Paris (75762) - 116, avenue du Président Kennedy - BP 9516
2005						
2	Radio France internationale	Koudougou/Boulkiemde	Société Nationale de radiodiffusion Radio France Internationale/ Cécile MEGIE	93.00 MHz	750 w	Paris (75762) - 116, avenue du Président Kennedy - BP 9516
3	Radio France internationale	Banfora/Comoé	Société Nationale de radiodiffusion Radio France Internationale/ Cécile MEGIE	91.5 MHz	750 w	Paris (75762) - 116, avenue du Président Kennedy - BP 9516

4	Radio France internationale	Ouahigouya/Yatenga	Société Nationale de radiodiffusion Radio France Internationale/ Cécile MEGIE	94.3 MHz	500 w	Paris (75762) - 116, avenue du Président Kennedy - BP 9516
---	-----------------------------	--------------------	---	----------	-------	--

2 Fréquence relais télévisuelle commerciale : 01

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse
1	Canal3	Bobo-Dioulasso/Houet		559.250 MHz	650 w	Av. Kwamé N'Krumah; 11 BP 340 Ouagadougou 11; Tél : 25 30 06 55; Mail : info@tvcanal3.com

B Les fréquences relais du secteur public

1 Les fréquences relais des radiodiffusions sonores : trente un (31)

N°	Dénomination	Localité/Province	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse	Observation
1	RTB/Radio	Banfora/Comoé	101.5 MHz	2000 w		
2	RTB/Radio	Batié/Nombiel	96.4 MHz			
3	RTB/Radio	Bobo-Dioulasso/Houet	99.4 MHz	500 w		

4	RTB/Radio Liaison	Bobo-Dioulasso/Houet	92.6 MHz	50 w		
5	RTB/Radio	Bogandé/Gnagna	91.5 MHz	1000 w		
6	RTB/Radio	Boromo/Balé	91.4 MHz	1000 w		
7	RTB/Radio	Dédougou/Mouhoun	90.5 MHz	1000 w		
8	RTB/Radio Liaison	Dédougou/Mouhoun	93.6 MHz	100 w		
9	RTB/Radio	Diapaga/Tapoa	92.6 MHz			
10	RTB/Radio	Diébougou/Bougouriba	88.4 MHz	500 w		
11	RTB/Radio	Djibo/Soum	89.00 MHz	1000 w		
12	RTB/Radio	Dori/Séno	91.00 MHz	2000 w		
13	RTB/Radio	Dori/Séno	94.2 MHz	2000 w		
14	RTB/Radio	Fada N'Gourma/Gourma	89.2 MHz	1000 w		
15	RTB/Radio	Fada N'Gourma/Gourma	92.3 MHz	2000 w		
16	RTB/Radio	Houndé/Tuy	98.3 MHz	1000 w		
17	RTB/Radio	Kaya/Sanmatenga	89.8 MHz	1000 w		

18	RTB/Radio	Koudougou/Boulkiemde	89.1 MHz	1000 w	
19	RTB/Radio	Manga/Zoundwéogo	92.5 MHz	1000 w	
20	RTB/Radio	Mangodara/Comoé	101.5 MHz		
21	RTB/Radio Liaison	Ouagadougou/Kadio	88.5 MHz	100 w	
22	RTB/Radio	Ouahigouya/Yatenga	89.5 MHz	1000 w	
23	RTB/Radio	Ouahigouya/Yatenga	95.5 MHz	2000 w	
24	RTB/Radio	Tougan/Sourou	88.3 MHz	1000 w	
25	RTB/Radio	Orodara	88.1MHz		
26	RTB/Radio	Boulssa	88.9MHz		
27	RTB/Radio	Diapaga	89.5MHz		
28	RTB/Radio	Ouhayigouya	91.1MHz		
29	RTB/Radio	Kompienga	91.4MHz		
30	RTB/Radio	Gaoua	103.2MHz		
31	RTB/Radio	Kaya	103.2MHz		

2 Les fréquences relais des radiodiffusions télévisuelles : vingt-neuf (29)

N°	Dénomination	Localité/Province	Fréquence	Puissance de l'émetteur	Adresse	Observation
1	RTB/Télé	Banfora/Comoé	183.25 MHz	100 w		
2	RTB/Télé	Bogandé/Gnagna	183.25 MHz	1000 w		
3	RTB/Télé	Boromo/Balé	191.25 MHz	500 w		
4	RTB/Télé	Boulsa/Namentenga	183.25 MHz	1000 w		
5	RTB/Télé	Dédougou/Mouhoun	207.25 MHz	1000 w		
6	RTB/Télé	Diapaga/Tapoa	207.25 MHz	1000 w		
7	RTB/Télé	Diébougou/Bougouriba	207.25 MHz	100 w		
8	RTB/Télé	Djibo/Soum	207.25 MHz	1000 w		
9	RTB/Télé	Dori/Séno	223.25 MHz	1000 w		
10	RTB/Télé	Fada N'Gourma/Gourma	191.25 MHz	1000 w		
11	RTB/Télé	Gaoua/Poni	175.25 MHz	1000 w		
12	RTB/Télé	Houndé/Tuy	223.25 MHz	1000 w		

13	RTB/Télé	Kaya/Sanmatenga	223.25 MHz	1000 w		
14	RTB/Télé	Kompienga/Kompienga	207.25 MHz			
15	RTB/Télé	Kongoussi/Bam	223.25 MHz	1000 w		
16	RTB/Télé	Koudougou/Boulkiemdé	223.25 MHz	1000 w		
17	RTB/Télé	Koudougou/Boulkiemdé	663.25 MHz	2000 w		
18	RTB/Télé	Léo/Sissili	199.25 MHz	1000 w		
19	RTB/Télé	Manga/Zoundwéogo	215.25 MHz	1000 w		
20	RTB/Télé	Niangoloko/Comoé	195.25 MHz	1000 w		
21	RTB/Télé	Nouna/Kossi	175.25 MHz	1000 w		
22	RTB/Télé	Orodara/Kéné Dougou	223.25 MHz	1000 w		
23	RTB/Télé	Ouahigouya/Yatenga	183.25 MHz	1000 w		
24	RTB/Télé	Pama/Kompienga	207.25 MHz	500 w		
25	RTB/Télé	Pô/Nahouri	175.25 MHz	100 w		
26	RTB/Télé	Tenkodogo/Boulgou	183.25 MHz	1000 w		

27	RTB/Télé	Tougan/Sourou	215.25 MHz	1000 w	
28	RTB/Télé	Yako/Passoré	199.25 MHz	1000 w	
29	RTB/Télé	Koupéla/Kouritenga	207.25 MHz	500 w	

Récapitulatif

Genre	Commercial	Communautaire	Confessionnel	Communal	International	Secteur public	Institutionnel	TOTAL
Radio	40	51	40	21	3	7	3	165
Télé	18	1	6	0	1	3	0	29
TOTAL	58	52	46	21	4	10	3	194

Opérateurs MMDS : 4

Opérateurs RDS : 4

N°	Titres	Genre	Siège
1	Sidwaya	Infos générales	Ouagadougou
2	L'Observateur Paalga	Infos générales	Ouagadougou
3	Le Pays	Infos générales	Ouagadougou
4	L'Express du Faso	Infos générales	Bobo-Dioulasso
5	Le Quotidien	Infos générales	Ouagadougou
6	Notre Temps	générales	Ouagadougou
7	Aujourd'hui au Faso	Info générales	Ouagadougou
8	Dernières Nouvelles du Faso DNF	Info générale	Ouagadougou

2- LES HEBDOMADAIRES

N°	Titres	Genre	Siège
1	Bendré	Informations générales	Ouagadougou
2	Evasion	Informations culturelles	Ouagadougou
3	L'Observateur Dimanche	Informations générales	Ouagadougou
4	L'Opinion	Informations générales	Ouagadougou
5	Sidwaya sport	Informations sportives	Ouagadougou
6	Le Patriote	Infos générales	Bobo-Dioulasso
7	Faces Afrik	Infos généralesbilingue	Ouagadougou
8	Notre Voix	Infos générales	Ouagadougou

3- LES BIMENSUELS

N°	Titres	Genre	Siège
1	L'Eveil-Education	Infos éducatives	Ouagadougou
2	L'Evènement	Infos générales	Ouagadougou
3	Libération	Information générales	Bobo-Dioulasso
4	La Voix du Sahel	Infos générales	Gorom-Gorom
5	Le Messenger	Infos générales	Bobo-Dioulasso
6	Le Reporter	Infos générales et d'investigation	Ouagadougou
7	Sahel Info	Infos générales	Falagoutou
8	Racine hebdo	Infos générales	Ouagadougou
9	Le Margouillat	Faits divers et humoristique	Ouagadougou
10	Direct Info	Infos générales	Ouagadougou
11	Courrier confidentiel	Infos générales et d'investigation	Ouagadougou
12	Le Citadin	Infos générales	Ouagadougou
13	L'Oeil du Faso	Info générales	Ougadougou
14	Le JR (Journal des Révélation)	Info générales	Ouagadougou

4- LES MENSUELS

N°	Titres	Genres	Sièges
1	Amazone	Infos générales	Ouahigouya
2	Carrefour Africain	Infos générales	Ouagadougou
3	Le Démocrate	Infos générales	Ouagadougou
4	L'Etendard	Infos générales	Ouagadougou
5	Femme Idéale	Infos sur la femme	Ouagadougou
8	Votre santé	Infos sur la santé	Ouagadougou
9	Flash Management	Infos sur le management	Ouagadougou
10	Journal Voix d'Afrique	Infos générales	Ouagadougou

11	L'Echo	Infos générales	Ouagadougou
12	Notre AfriK	Infos panafricaines	Ouagadougou
13	Albouchra Infos	Infos générales	Ouagadougou
14	Echo du Sahel	Infos régionale	Fada N'Gourma
15	NAÏFA	Magazine de la femme	Ouagadougou
16	Le miroir du Sanguié	Infos générales	Léo
17	Mutation	Infos générales et opinion	Ouagadougou
18	La Ligne	Infos générales	Ouagadougou
19	La paix	Infos générales	Koudougou
20	L'Autre Regard	Infos islamiques	Ouagadougou

5- LES BIMESTRIELS

N°	Titres	Genres	Sièges
1	Fasozine	Magazine d'infos générales	Ouagadougou

6- JOURNAUX INSTITUTIONNELS ET SPÉCIALISÉS

N°	TITRES	GENRES ET STRUCTURES	SIEGES
1	Le Conseiller	Vie du CES	Ouagadougou
2	EREATS le journal de l'immobilier	Infos spécialisées sur l'immobilier	Ouagadougou
3	TICNEWS	Infos sur les TIC	Ouagadougou
4	Le culturel	Infos culturelles	Ouagadougou
5	Liberté	Bulletin d'infos (MBDHP)	Ouagadougou
6	The Best ISPP	Infos générales (ISPP)	Ouagadougou
7	L'Affection	Infos générales	Ouagadougou
8	La Flamme	Infos religieuses	Ouagadougou
9	Ensemble bâtissons	Infos municipales	Ouagadougou
10	Les cahiers de la Présidence	Infos institutionnelles	Ouagadougou
11	Ensemble Construisons	Infos municipales	Ouagadougou
12	Jeunesse academy	Infos scolaire et universitaire	Ouagadougou
13	L'idéal	Infos sur la jeunesse	Ouagadougou
14	Echo du Verger	Infos locales	Orodara
15	Enviro-Info	Infos environnementales	Ouagadougou
16	Africa Star	Infos culturelles	Ouagadougou
17	Fas'eau	Magazine d'info sur l'eau	Ouagadougou
18	Sciences-Campus Info	Magazine info	Ouagadougou
19	Le 226 Magazine	Magazine info	Ouagadougou

MEDIAS EN LIGNE

N°	Liens	N°	Liens
1	www.fasozine.com	21	www.plumedufaso.net
2	www.lefaso.net	22	www.refleafrique.net
3	www.ouaga24.com	23	www.kaceto.net
4	www.zoodomail.com	24	WWW.iburkina.com
5	www.burkina24.com	25	WWW.touteinfo.com
6	www.fasoactu.com	26	www.wakatsera.bf
7	www.faso-actu.net	27	www.vieconjugale.bf
8	www.fasonews.com	28	www.kamanews.net
9	www.laborpresse.net	29	www.artistes.bf
10	www.lestrategie.net	30	www.lesechosdufaso.net
11	www.legerstic.com	31	www.artistes.bf
12	www.africa-voice.com	32	www.contacts.bf
13	www.switch-maker.com	33	www.tan.konnon.bf
14	www.radio21.com	34	www.daawatoul.islamia.net
15	www.fasoamazone.net	35	www.santéactu.bf
16	www.fasopo.info	36	www.queenmafa.net
17	www.initiativesmagazines.net	37	www.infofaso.net
18	BurkinaOnline.com	38	www.ticmagazine.bf
19	Lavoixdujuriste.com	39	www.infobf.net
20	burkinademain.com	40	www.bref24.com

